



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



P. DAVID-NOUNAZ ; COLL. J. MARTIN-COCHER

■ La partie nord-est du hameau (en allant vers Granges Neuves), après l'incendie du 3 août 1897.

Les Roches (1897)

NUMÉRO 150

DÉCEMBRE 2009

2,60 EUROS

1989 – 2009 : 20 ans au service du patrimoine villarin

Depuis vingt ans l'association Les Villards : patrimoine et culture s'efforce patiemment de donner de l'avenir à notre mémoire. Ses membres, qui collectent, partagent et diffusent les divers éléments du patrimoine local, contribuent à préserver tout ce qui

pourra demain témoigner de ce que fut le pays villarin : une culture pour les uns, un mode de vie original pour les autres. Mais le patrimoine est aussi un héritage qui tisse un lien entre les générations. En préservant le patrimoine, l'association renforce le

lien social de la communauté villarinche. Ginette Paret qui fut à l'origine de cette association, et, 10 ans durant, sa première présidente, retrace ici les grands moments de l'action menée pour que les Villarins s'approprient leur histoire.

Comme beaucoup de Villarins je rêvais d'un musée à Saint-Colomban. Aussi, lorsqu'on me contacta après les élections municipales du 12 mars 1989 pour faire partie d'une commission municipale sur le patrimoine, j'acceptai sans hésitation.

Dès le 7 mai, une petite équipe se réunit dans la salle de la mairie avec pour objectif de réfléchir sur le sens du mot patrimoine et sur la manière de l'aborder ; cela se résume en trois mots : identification, entretien, enrichissement si possible. Ensuite tout s'enchaîne.

Juin 1989. Très vite des contacts sont pris avec les organismes chambériens. Le 9 juin, au cours d'une entrevue avec M. Armand Amann, alors conservateur du musée savoien, nous exprimons notre désir de faire un musée. Réponse : blocage total des crédits au niveau ministériel pour l'ouverture de musées... Par contre, une salle d'expositions entrerait tout à fait dans les vues du ministère afin de pouvoir faire utiliser au maximum le muséobus départemental.

Décembre 1989. Autre rendez-vous d'importance : M. Yvan Cadenne, conservateur délégué aux Antiquités et objets d'art, arrive aux Villards avec un

photographe : tour des chapelles, des églises, mais le temps ne permet pas de faire des photographies ; ils reviendront... Au passage, ils ont noté l'intérêt de la chapelle de La Pierre et repérent

ront, en 2003, à l'exposition du même nom à Chambéry.

Entre ces deux visites, un changement important était intervenu : le 4 novembre 1989, la commission était devenue l'as-



quelques tableaux du XVII^e siècle signés Pignol ou Dufour. Ceci nous vaudra, en 2000, la restauration (avec prise en charge à 80 %) de deux Dufour qui participe-

sation Les Villards : patrimoine et culture qu'on abrège souvent en Patrimoine et culture. Elle existait ainsi par elle-même sans dépendre d'un conseil municipal qui aurait pu décider éventuellement de la supprimer et surtout elle pouvait recevoir des subventions. Le 8 février 1990, un décret officialisait son existence.

Aucune perturbation dans le travail de ses membres, mais le besoin de trouver un local se faisait impératif. Nos premières expositions estivales furent présentées dans la salle de la mairie avec, en 1992 : cartes postales prêtées par le muséobus et photographies du costume villarin ; 1993 : tableaux d'un Villarin d'adoption (Marc Villeminoz) ; 1994 : Les amis des vieux moulins savoyards nous avaient installé une exposition très intéressante.

1995 : première exposition montée entièrement par nous-mêmes : Flash sur l'école d'hier et d'aujourd'hui. Propre à chacune de nos deux communes, sa réussite fut due essentiellement aux nombreux documents prêtés par les Villarins. Présentée en juillet à Saint-Alban, en août à Saint-Colomban, c'est elle qui inaugura la Maison du patrimoine à La Pierre (*).

En effet, la commune de Saint-Colomban avait acheté ce bâtiment quelques années auparavant. Il était restauré mais non encore aménagé en 1995. Plusieurs membres de l'association avaient mis la main à la pâte pour faire avancer les travaux. Je ne donnerai aucun nom de crainte de contrarier ceux que j'oublierai, car ils étaient nombreux... L'écurie voisine fut elle aussi restaurée, quelques années plus tard, et il y eut fort à faire car elle était en triste état. En 2001 et 2002, Jean-Baptiste Favre-Bonté (Les Roches) s'occupa de la voûte qui fait l'admiration de tous les visiteurs : elle est splendide aujourd'hui (photographie ci-dessus de Yves Voinnet).

Depuis, chaque année, la Maison du patrimoine est ouverte au public. Cet été, l'exposition permanente de costumes villarins était particulièrement réussie : nouvelle présentation avec des explica-

tions très claires, ce qui n'est pas superflu vue la complexité du costume villarin et de l'usage qui en était fait.

En mars 2002, Maurice Bouchet-Flochet avait fait un film toujours très apprécié par les visiteurs. On y voit Xavier Mugnier habillant Nicole Martin-Cocher, en costume de grandes fêtes, tout en commentant ses gestes avec précision et clarté. Peut-être pourrait-on faire une vidéo semblable pour le costume de tous les jours ?

Pendant 3 étés, 2001, 2002 et 2003, un atelier costume a fonctionné une fois par semaine en juillet et en août. On y confectionnait robes, corsagelets, ceintures, manches, tabliers, châles, barrettes...

Mais le patrimoine ce sont aussi des archives accumulées pendant des siècles et nous avons la chance d'en avoir conservé beaucoup que les incendies, les avalanches, les guerres, les Révolutions, auraient pu détruire. Elles ont parfois été malmenées, négligées..., oubliées, peu importe, elles sont là. Et grâce à la compréhension des autorités municipales ou communales, nous avons pu les faire réparer, relier, disons rajeunir. Il en a été ainsi chaque année : un ou deux volumes maximum à la fois car suivant leur état, le coût de leur restauration est plus ou moins élevé, bien entendu...

Rappelons encore le Terrier de Saint-Alban (qui date de 1577), réparé en 2003, et celui de Saint-Colomban (1627), réparé en 1994.

Je ne peux parler archives sans évoquer le travail fait par Jean Garbolino et Simone Quézel-Ambrunaz qui ont enrichi ou complété les connaissances livrées par nos archives municipales ou patrimoniales en « fouillant » les archives départementales et diocésaines. Nous possédons aussi grâce à eux les consignes du sel de 1561 et les comptes de subsides de 1318 à 1321 et de 1331 !

Il y aurait encore tant à dire sur les réalisations de tous les bénévoles, de la plus petite réparation effectuée aux travaux plus importants. Que chacun continue à s'impliquer comme il l'a fait ou mette la main à la pâte s'il n'a pas pu jusqu'ici se manifester. Je terminerai par un constat. A ce jour, au fil des classeurs feuilletés, je crois pouvoir dire que les objectifs ont été respectés. Atteints ? Oui ! pour un certain nombre. Mais pas tous car le patrimoine ne cesse de se construire à travers le temps, il évolue et se renouvelle sans cesse. Alors disons simplement que beaucoup de résultats positifs témoignent en notre faveur au terme de ces 20 années. Nos remerciements encore aux communes qui ont investi dans leur patrimoine, à tous ceux (adhérents ou non) qui ont participé, d'une manière ou d'une autre, et à la présidente, Martine Ferroud, qui assume si généreusement sa tâche.

Excusez moi d'avoir laissé de côté tant d'autres manifestations culturelles ou non, mais 20 ans c'est long...

Ginette Paret

(*) Le bâtiment qui abrite aujourd'hui la Maison du patrimoine appartient par Jacques Quézel-Marche (dit Saint-Claude, « Saint-iude » en patois), décédé en 1959.

ASSOCIATION QUI BOUGE ET QUI ANIME

Dix ans d'animation

Au cours de l'été 1999, quelques jeunes Villarins, pensant qu'il n'y a pas assez de manifestations et d'animations sur Saint-Colomban, et lassés de prendre la voiture pour aller s'amuser ailleurs, décident de passer à l'action. Leur but : créer une association qui réunirait toute personne désireuse de contribuer à faire « bouger » le pays et à l'« animier » en complément des animations organisées par les autres associations et la Maison du tourisme.

Tous les jeunes de Saint-Colomban et de Saint-Alban sont alors conviés à une réunion à la salle des fêtes pour discuter de ce projet... d'où il ressort qu'un secrétaire, un trésorier et un président (Jean-Martial Pommier) sont élus. Et c'est ainsi, qu'à l'automne de la même année, l'Association qui bouge et qui anime (ABA) voit le jour...

La petite équipe se met immédiatement au travail et organise ses premières soirées dansantes avec le peu de moyens dont elle dispose. Mais les jeunes, bénévoles et motivés, n'hésitent pas à mettre la main à la poche en apportant, au début, leur propre argent pour investir et faire tourner l'association. Et les années passent et l'ABA tisse son réseau, étoffe son équipe et agrandit son champ d'action. Les animations ne touchent pas que les Villarins mais aussi les touristes ou encore les habitants du bas de la vallée.

En hiver : courses de luge (vin et chocolat chaud offerts), soirées dansantes (sur le thème de *Les bronzés font du ski* avec, en ouverture, la projection du film), bals de la Saint-Sylvestre... En été : concours de belote et/ou de coinche, diverses animations durant la fête du 15 août (Pocket Bike à La Pierre, attrape-mouches, combats de Sumo au Chef-Lieu, etc...), buvette au col du Glandon

lors du passage du Tour de France et, à ne pas oublier, les traditionnelles soirées dansantes tout au long de l'année ainsi que les très attendus concours de pétanque (le triplette en nocturne et les Six jours de Saint-Colomban). On se souvient aussi d'un repas organisé à la salle des fêtes où tous les bénévoles et les partenaires de l'ABA (il y en a beaucoup, merci à eux) étaient invités à un bon dîner dans une ambiance amicale et conviviale.

Les présidents (successivement Jean-Martial Pommier, Sylvain Martin-Cocher, Benjamin Maurino, Alexandra Favre-Bonté, Eléna Bonnivard et, actuellement, David Favre-Bonté) ainsi que les adhérents se succèdent ; certains arrivent, d'autres partent, en fonction de la vie de chacun d'eux, de leur travail, de leurs études ou encore de l'éloignement. Mais l'ABA perdure grâce à une énergie collective inépuisable que renforcent et vivifient les générations nouvelles.

10 ans ! Voilà 10 années que cette petite association continue sa route, recevant les compliments de son public. Et demain les objectifs resteront les mêmes, à savoir la convivialité de l'instant offert.

Durant toutes ces années, beaucoup d'animations ont été proposées. Nous avons essayé de les diversifier et aujourd'hui cela doit continuer. C'est pourquoi toutes les idées sont bonnes à écouter (et à prendre), et toutes les personnes désirant découvrir ce milieu associatif sont les bienvenues.

En conclusion, joyeux anniversaire à l'ABA, bravo et merci à toutes les personnes qui ont contribué ou qui contribueront à son épanouissement ; nous sommes beaucoup, grâce à cette association, à avoir passé des moments que personne n'oubliera.

Les membres de l'ABA

PATRIMOINE ET CULTURE

Costume : des dons de qualité enrichissent les collections

Le conseil d'administration (CA) de l'association Patrimoine et culture, réuni le 17 octobre dernier, a dressé le bilan de ses activités estivales.

• Les conférences ont attiré 130 personnes : 34 pour celle intitulée « Les nourrissons de la vallée du Bugeon » (André Bitz), 45 pour « Le pèlerinage et les boîtes de Sainte-Reine » (Claude Grapin, conservateur au musée d'Alésia), et 51 pour « Les troupes alpines et les fortifications du Mont-Cenis » (Laurent Demouzon). Cette participation est à peu près semblable à celles des années précédentes (144 en 2008 et 131 en 2007). L'été prochain 3 conférences seront programmées (toujours le vendredi à 20 h 30 ; dates possibles : les 23 et 30 juillet, les 6 et 20 août). Les sujets pourraient être : l'attaque italienne sur la Savoie par Laurent Demouzon ; l'histoire des Espagnols de la vallée du Bugeon par André Bitz ; le barrage de Grand-Maison par un conférencier EDF ; les rattachements de la Savoie à la France par Pierre Dompnier. En raison des dépenses induites par l'organisation de ces conférences et de l'insuffisance de la subvention publique qui est allouée à l'association (500 euros de moins), désormais, les entrées seront payantes (2 euros) sauf pour les adhérents et les enfants jusqu'à 12 ans.

• La fréquentation de la Maison du patrimoine (359 entrées dont 22 en septembre et octobre) est en progression et retrouve son niveau de 2006 (356, contre 249 en 2007 et 314 en 2008).

La qualité des expositions présentées n'est sans doute pas étrangère à ce regain d'intérêt. Celle sur les costumes par exemple est nettement plus intéressante depuis sa « restauration » : les explications sont plus faciles à donner et elle permet de mieux comprendre le costume (et ses règles). Elle sera donc maintenue en 2010. Yves Morel, qui a déjà fait une recherche sur le costume (et ses règles), publiée dans *Le Petit Villarin*, entre 1979 et 1981, va la compléter. Elle sera disponible l'été prochain.

La nouvelle exposition sur les paysages de la vallée des Villards « Avant et maintenant » montée par Stéphanie Chaboud-Crousaz et Christophe Mayoux

a également été appréciée et le CA les a remerciés pour la qualité et l'importance du travail effectué. Cette exposition est aussi à maintenir en 2010. Elle pourrait être délocalisée en partie à la bibliothèque ou à l'office du tourisme et sera complétée par de nouveaux paysages, en particulier du col du Glandon (avec entre autres des photographies de Benoît Paret, prêtées par Ginette Paret) et des photographies des activités villa-rinchines dans le passé. Une édition papier est envisagée par Christophe Mayoux qui en étudie le coût (assez élevé) en vue de l'achat de plusieurs livrets par l'association, lesquels pourraient être mis en vente à la Maison du patrimoine.

• L'idée d'une entrée payante à la Maison du patrimoine n'est pas retenue : il est simplement demandé de mettre en évidence une affiche signalant qu'un don est toujours possible... L'été prochain, la Maison du patrimoine sera ouverte les samedis, dimanches et jours fériés de 15 heures à 18 heures (ces informations paraîtront sur le dépliant de l'office de tourisme du canton de La Chambre). Pour la journée du patrimoine 2010, il est possible que la Maison du patrimoine et des chapelles soient ouvertes aux visites. La signalisation de l'accès à la Maison du patrimoine est à compléter près du chemin le long de la maison Aimé Girard.

• L'association a reçu de nombreux dons (et a remercié tous ses donateurs) : une robe et un pantalon de velours, donnés par Philippe et Bernadette Mouterde ; une robe et de nombreuses pièces de costume, données par Jean Favre-Bonté et Arlette Martin-Cocher [vêtement d'Anaïs Martin-Cocher née en 1909, sœur de René Martin-Cocher, décédée à l'âge de 17 ou 18 ans] ; 2 chemises en chanvre, offertes par Jean-Pierre Martin-Garin ; 2 robes et des pièces de costumes (don important en nombre de pièces et en qualité) apportées par Paul et Simone Favre-Alliance et leur famille (costumes de leur grand-mère paternelle Marie Favre-Alliance née Paret-Dodon 1886-1963) ; une caisse des pâtes Bozon-Verduraz, donnée par Christophe Mayoux ; enfin Daniel Rostaing-Troux (Marseille) a donné (le 15 septembre dernier) une photographie représentant ses

arrière-grands-parents. Elle sera exposée à la Maison du patrimoine.

Les adhérents présents ont souhaité que ces dons soient inventoriés dans un cahier et dans un ordinateur (ou sur une clé USB) et qu'ils soient marqués au moyen d'un autocollant (Simone Quézel-Ambrunaz et Bernadette Perrier se chargeront de cette question).

• Des plaques ont été fixées sur 2 chapelles (Les Roches et La Pierre) par Dominique Bordas : cela a pris du temps mais ce travail a été fait bénévolement. Des cintres en bois, pour les chemises présentées à la Maison du patrimoine, ont été réalisés par Julien Martin-Cocher et Martine Ferroud à la demande de Yves Morel d'après un modèle ancien fourni par lui. Des planches ont été posées (Georges Quézel-Ambrunaz et Benoît Ferroud) dans la salle des costumes pour fixer des pièces de costume pour la nouvelle exposition. Des employés communaux de Saint-Colomban (Pierre Campardon et Philippe Gobil) ont réparé le sol, dans la salle des costumes, et les lambris, au grenier, pour maintenir l'isolation en laine de verre. Il faudrait installer un rideau à la porte aval du sas (pour éviter que la vitrine contenant la poupée Plaisance ne soit exposée au soleil). Il sera demandé à Maurice Bouchet-Flochet de supprimer les deux marmites (fleuries) suspendues et de les remplacer par une seule jardinière posée sur le rebord de la fenêtre, près de la porte.

• L'association ne reçoit désormais qu'une subvention publique, de la communauté de communes, calculée d'après des critères fournis par la commune de Sainte-Marie-de-Cuines... Soit 1 000 euros au lieu de 1 500 euros jusque-là. Pour pallier cette baisse l'association va revoir le contrat d'assurance (Odette Emieux est chargée de ce dossier).

• Xavier Mugnier a indiqué qu'il ne serait pas à Saint-Colomban le 15 août 2010. L'association ne disposera donc que de ses vêtements. De plus, il est nécessaire de prendre la relève, ce jour-là, avec Nicole Martin-Cocher, Yves Morel, Martine Ferroud. Xavier Mugnier pourrait faire une séance d'explications avant le 15 août pour former des habilleurs et des habilleuses. L'habillage se ferait à l'office du tourisme. Des membres de l'association ont demandé une réunion publique pour les gens qui se costument.

En cette année anniversaire (du rattachement de la Savoie à la France), d'autres ont proposé que les personnes qui s'habillent le restent toute la journée. Pour prendre des photos des différentes pièces du costume, Georges Quézel-Ambrunaz contactera Michel Martin-Garin photographe à Chambéry. Un DVD réalisé par Jacky Routin sur les fêtes des costumes et le 15 août est disponible (contacter Christophe Mayoux).

• Martine Ferroud a fait aux adhérents le compte rendu de la visite que quelques membres ont effectuée à l'écomusée de la Combe de Savoie à Grésy-sur-Isère le 29 août 2009. Selon elle, l'association Patrimoine et culture n'a pas à rougir de la Maison du patrimoine. Les responsables de ce musée rencontrent les mêmes problèmes, notamment quant à l'identification des objets présentés.

[Source : compte rendu officiel de la réunion du 17 octobre 2009]

Vers une mise en valeur du patrimoine Arvan-Villards

Dans le cadre d'un projet visant à valoriser le patrimoine en Arvan-Villards, une réunion s'est tenue le 13 octobre à Saint-Jean-de-Maurienne avec Nathalie Truchet de l'Association cantonale d'animation (ACA), Patricia Crozat, secrétaire au Sivav, et de nombreux représentants des associations locales. Objectifs : garder, transmettre, valoriser le patrimoine ; mieux connaître, les uns et les autres, le patrimoine des autres communes de l'Arvan-Villards.

Pour cela, la création d'un réseau a été suggérée pour travailler à l'échelle du massif. L'anniversaire, l'an prochain, des 150 ans du rattachement de la Savoie à la France, sera une occasion à saisir pour initier une action commune. Le 26 juin prochain, l'ACA coordonnera cette action autour de 4 thèmes : histoire, gastronomie, musique et migration avec, comme fil conducteur, un mariage avec cortège, repas, musique. Ginette Paret est chargée d'étudier comment se passaient les mariages à l'époque. De plus, les 27 et 28 mars 2010 seront les « premiers jours » du timbre qui sera édité pour cet anniversaire, à Saint-Jean-de-Maurienne, avec l'envoi des faire-part pour le mariage. Une œuvre collective sera également réalisée avec les cadeaux offerts aux mariés, faite de pièces en bois, de cailloux, etc., qui seront scellés dans de l'aluminium. Cette œuvre sera installée dans une commune de l'Arvan-Villards.

Pour participer à cette manifestation il faut que les communes proposent des idées : mariés et invités en costume, accordéon joué par Eléna Bonnivard (à contacter), cadeau (un « pson » pour la matouille ? une ardoise ?). Toutes les idées seront les bienvenues.

En attendant, Martine Ferroud, présidente de l'association Patrimoine et culture, a invité à Saint-Colomban, le 7 décembre dernier, des personnes du massif Arvan-Villards (offices de tourisme, associations, municipalités, Association cantonale d'animation de Saint-Jean-de-Maurienne, accompagnateurs, etc.) intéressées par les patrimoines.

Ce jour-là, elle leur a présenté les chambres de bois, la Maison du patrimoine, la chapelle restaurée de La Pierre et fait découvrir la matouille (à l'Hôtel de la poste). Il y avait 20 personnes (qui s'étaient toutes déplacées à leur frais) dont 16 de l'Arvan, et aucune de celles-ci ne connaîtait ce qui leur a été montré ce jour-là ! A la fin de cette visite les gens de l'Arvan ont avoué à Martine Ferroud qu'ils n'avaient pas un patrimoine aussi varié et en aussi bon état que le nôtre. Voilà un beau compliment au moment où l'association fête ses vingt ans.

Cette journée est une amorce pour que tous les intervenants du massif Arvan-Villards se connaissent mieux afin de pouvoir, par la suite, mener des actions communes. Au printemps prochain les autres communes de la vallée de l'Arvan organisent, chacune à leur tour, une journée similaire.

■ BRÈVES

► MAISON DU PATRIMOINE. Située à La Pierre et donc au pied des pistes pour les touristes hivernaux et les skieurs, la Maison du patrimoine propose une exposition de costumes traditionnels villarins (en soie, en coton, costumes de fêtes, de tous les jours, costumes d'enfants, etc.) ainsi que diverses pièces de mobilier. A voir également l'écurie voûtée admirablement restaurée (par Jean-Baptiste Favre-Bonté - Les Roches), qui abrite une exposition d'outils et une exposition de photographies anciennes de villages et de paysages villarins avec, en regard, leur aspect actuel. Durant les congés scolaires, la Maison du patrimoine sera ouverte le mardi, soit les 22 et 29 décembre 2009, les 9, 16 et 23 février 2010, et le 2 mars 2010 (entrée libre). — (C. Mayoux)

► GÉNÉALOGIE. Les personnes intéressées par des recherches sur les familles Quézel, Jamen, Cartier-Lange, Laurent et Borrel, ou celles dont des recherches les conduiraient à consulter des documents provenant des archives départementales de l'Ardèche, de la Drôme, de la Loire et de la Haute-Loire, peuvent s'adresser à Robert Sabattier, 40 avenue de Verdun à Valence (26000) ; courriel : sabattier.robertm@orange.fr

► SAINT COLOMBAN. Une lectrice de la région parisienne nous signale « qu'à l'initiative de l'Association internationale des amis de saint Colomban, fondée en 1950, un itinéraire culturel européen – le chemin de saint Colomban – a vu le jour. Ce projet a été valorisé par une résolution du conseil de l'Europe en 1998. En 2007, un couple a fait à pied le périple de saint Colomban (3 350 km en cinq mois). Le 16 août 2008, une messe a été célébrée au col du Septimer pour rappeler le passage de saint Colomban, en 612, en route pour Pavie. A noter que le pape Benoît XVI, à l'audience générale du 11 juin 2008, a parlé du « saint abbé Colomban » le qualifiant de saint européen. De fait Colomban a consacré toute son énergie à alimenter les racines chrétiennes de l'Europe. Son influence sur la société mérovingienne a été profonde.» [Entre janvier 1974 et juin 1976, nous avons publié dans *Le Petit Villarin : La vie de saint Colomban*, un article de l'abbé Camille Favre-Alliance ; numéros 7, 8, 9, 10, 12, 14, 15 et 16.]

TÉLÉTHON

Une générosité qui ne se dément pas

Il y a encore des forteresses à abattre, et le combat contre les maladies dégénératives que mène l'Association française contre les myopathies (AFM), au côté des chercheurs, des enfants et des parents touchés par cette injustice, demande beaucoup d'argent.

Alors ce Téléthon 2009 dans la vallée des Villards aura répondu brillamment à cette attente. De tous les niveaux de la société villarinch des aides sont arrivées pour soutenir cette manifestation qui avait comme partenaires les municipalités, la Maison du tourisme, l'*Hôtel de la poste*, la boulangerie du Glandon, la boucherie Fera, et Intermarché de Saint-Etienne-de-Cuines. Des associations aussi : l'Association des Villarins et des amis des Villards (qui a fait l'avance de fonds pour les dépenses engagées et le financement des marchandises) et l'Association qui bouge et qui anime (pour le prêt de la sono). Mais également de très nombreux Villarins, donateurs pour la vente aux enchères ou participants (une centaine) tout au long de l'après-midi pour contribuer à faire de cette journée de solidarité une réussite.

Le programme a été globalement identique aux précédentes éditions, avec cette année, nouveauté, une vente aux enchères de produits locaux (offerts pour l'occasion, dont une courge de 10 kg !) qui a permis (à l'image des Français, les Villarins aiment le jeu) de récolter plus de 400 euros. Le lâcher de ballons à Saint-Alban (spectacle toujours féerique sur fond de ciel bleu azur) a rapporté lui près de 120 euros. Ensuite, ce fut la longue marche, de Saint-Alban à Saint-Colomban, qui a réveillé les hameaux quelque peu endormis en cette période de l'année.

A l'arrivée, à la salle des fêtes de Saint-Colomban, le chocolat et le vin chaud (véritables EPO des sports d'hiver)

ver qui vous ravigotent l'esprit et les jambes), offerts par Patrick Martin-Fardon de l'*Hôtel de la poste*, attendaient les marcheurs.

La vente aux enchères a permis en fin d'après-midi d'attendre dans la bonne humeur le clou de la fête : la « sopa de Cissi avo le bla battu et le caïillon » (la soupe de Cissi (Francis Martin-Fardon) avec l'orge perlé et le cochon) et sans compter les délicieuses tartelettes offertes par les sympathiques boulanger de la vallée. Le repas, avec environ 70 personnes, a rapporté près de 1 000 euros, tant et si bien qu'à l'heure du bilan, Annie Bordas précisait que les dons s'élevaient à 2 364,60 €.

Merci à tous ceux qui ont participé et à toute l'équipe d'animation du Téléthon villarin qui compte Annie Bordas, Paul Long, Bernadette Perrier, Marcel et Jeanine Malburet, Eliane Lanthelme, Jacqueline et Francis Brusque, Jacques Girard, Maurise et Francis Martin-Fardon, Colette et Manet Favre-Tissot, Gilbert Quézel-Ambrunaz, Georges Noël-Lardin, et Daniel Quézel-Ambrunaz.

Parmi les fêtes organisées traditionnellement aux Villards, le Téléthon a assurément toute sa place, qui plus est dans une période de l'année où les festivités sont rares. Il témoigne de l'envie de partager et représente peut-être l'essence même de la fraternité entre tous. Il apporte un peu de chaleur humaine quand parfois les rapports sont tendus. Pour être en phase avec le slogan du Téléthon (« Tous on est plus fort que tout »), et au-delà des sommes récoltées, rassembler, agir et pratiquer la politique de la main tendue sont des valeurs positives.

Jean-Marc Bordas(*)

(*) Jean-Marc Bordas était le coordonnateur de cette édition du Téléthon.

CHORALE**Jean-Marc Bordas quitte la présidence**

La dernière assemblée générale de La Villarine a été l'occasion d'un changement important dans la composition du bureau, avec le remplacement de Jean-Marc Bordas (Le Planchamp), président depuis 2001, par Ingrid Borghart qui est conseillère municipale de Sainte-Marie-de-Cuines.

Forte de 25 membres, la chorale est désormais étendue à l'ensemble du canton. Son équipe dirigeante est composée, outre la nouvelle présidente, de A. Truchet, vice-président, de Bernadette Perrier (Les Roches), trésorière, et de A. Bertinat, secrétaire, Jean-Marc Bordas restant membre du bureau de la chorale qui a été créée par André Bitz en 1993 dans la vallée des Villards. Toujours dirigée par la chef de chœur Nicole Lavandier, la chorale donnera un concert qui

devrait se révéler exceptionnel le samedi 10 avril 2010 dans l'église de Saint-Colomban, avec le concours des chorales de Saint-Michel-de-Maurienne et de Valloire. Ce seront ainsi plus de 70 choristes qui se produiront aux Villards où ces concerts sont toujours très courus comme en témoigne le succès obtenu par le concert des choristes biélorusses donné lors du dernier Festivillards.

D'autres concerts sont en cours de programmation, à Saint-Alban si possible ou pour les festivités commémoratives du 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France qui seront organisées l'été prochain, que ce soit à Saint-Avre, à Saint-Jean-de-Maurienne ou à Chambéry.

Christophe Mayoux

■ BRÈVE

► **VIE PAROISSE.** Lors du premier trimestre 2010, des offices seront célébrés, à Saint-Colomban, à 10 h 30, les dimanches 10 janvier, 7 février, et 7 mars 2009. Mais, comme à l'accoutumée, des messes pourront avoir lieu dans la chapelle de la cure de Saint-Colomban certains vendredis en fin d'après-midi selon les disponibilités du père Durieux (se reporter à l'affichage devant l'église). Concernant le canton, dès le mois de janvier et pour toute la saison d'hiver, une messe aura lieu à Saint-François, dans la chapelle Sainte-Anne, tous les dimanches à 17 h 30. Comme d'habitude, tous les samedis soir à 18 h 30 une messe aura lieu à La Chambre et tous les dimanches matin à 10 heures à Saint-Rémy-de-Maurienne. Il n'y aura pas de messe le samedi 27 février à La Chambre mais une messe des familles y sera célébrée le samedi 6 février à 18 h 30. — (C. Mayoux)

COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE**Un rassemblement annuel convivial et très prisé**

C'est assurément une très bonne journée qu'ont passée les « Anciens » qui se sont retrouvés pour leur traditionnel repas annuel, le 10 octobre dernier. Ouvert aux Villarinch et Villarins de plus de 65 ans, c'est à la salle des fêtes de Saint-Colomban que s'est tenu ce repas organisé par la communauté de communes de la vallée du Glandon, plus précisément par la commission communale d'action sociale (CCAS) de Saint-Colomban et sa responsable, Anne-Karine Favre-Bonté, par ailleurs adjointe au maire de Saint-Colomban. Cette année, la génération née en 1944 intégrait le « club » et côtoyait le doyen, Julien Martin-Cocher, né en 1914, 30 ans avant eux !

La participation de l'an dernier (un record, avec plus de 140 convives) n'a pas été dépassée, mais vers midi la salle était pleine. Les participants ont été accueillis par Norbert Combet et Pierre-Yves Bonnivard, respectivement, président et vice-président de la communauté de communes de la vallée du Glandon, et par Maurice Bozon et Maurice Darves-Bornoz, respectivement, maire de Saint-Colomban et maire de Saint-Alban.

Après l'apéritif (un kir pétillant) et ses amuse-gueules, offerts par l'*Hôtel de la poste*, le repas, préparé également par Patrick Martin-Fardon et Fatima Kribet, était servi avec salade périgourdinne au foie gras de canard, gigot d'agneau à la provençale et petits légumes, fromages blanc et secs et, pour finir, assiette gourmande accompagnée des traditionnels café et champagne. Outre Fatima et Patrick, le service était assuré par Amandine Sornet, Valentine et Amandine Favre-Bonté et Chantal Renoud-Camus. Durant le repas un orchestre mettait l'ambiance, chacun trouvant dans les morceaux interprétés celui lui convenant pour effectuer quelques pas de danse sur la piste.

L'an passé, la neige était tombée la veille. Cette année, il faisait froid et maussade, un temps propice pour retrouver des personnes que l'on côtoie quotidiennement.

■ Quatre des Roches...



■ De joyeuses tablées et quelques conciliabules...

nement pour certaines, ou que l'on ne voit qu'une fois l'an. Des photographies prises lors du repas de l'an passé étaient proposées à la vente.

Pendant le repas, comme la communauté de communes l'avait fait l'an dernier, le CCAS de Saint-Colomban a distribué aux convives un questionnaire permettant de recueillir leurs avis sur les activités que cette commission propose et notamment sur les points suivants : la participation aux rencontres inaugurées au printemps (au Martinan), le degré de satisfaction des participants quant aux activités proposées, les améliorations à apporter à ces rencontres, la participation au voyage en Italie (19 septembre), l'opinion sur ce voyage, l'intérêt pour ce type de sorties (visites, voyages, spectacles, etc.), et leurs souhaits pour ce genre d'activités. Sans oublier le côté financier de ces activités.

Tous ces avis permettront de mieux répondre aux attentes des personnes qui participeront aux prochaines activités du CCAS.

En fin d'après-midi, les premiers participants se retiraient. Mais d'autres prolongeaient cette journée en sacrifiant à la traditionnelle soupe à l'oignon accompagnée de charcuterie, de fromages et de desserts. Tant et si bien que ce n'est qu'en soirée que tous se séparent à l'issue de cette belle journée qui rassemble chaque année, et de nouveau, les Villarins des deux communes. Qui penserait aujourd'hui — comme ce fut le cas il n'y a pas si longtemps — qu'il pourrait en être autrement ?

Christophe Mayoux



C. MAYOUX

ANCIENS COMBATTANTS

Une belle assistance se recueille au souvenir des morts de la Grande Guerre

Signe de l'attachement des Villarins à leur vallée ou preuve que le sacrifice de leurs ancêtres ne fut pas vain ? c'est devant une très nombreuse assistance (plus de 130 personnes, presque le double de l'an passé) que les commémorations du 11-Novembre se sont déroulées dans les deux communes villarinches.

• A Saint-Colomban, le maire, Maurice Bozon, a lu le message du secrétaire d'Etat aux anciens combattants Hubert Falco qui rappelait que « *le 11 novembre 1918, à 11 heures, le cessez-le-feu était effectif et la France pouvait célébrer la victoire* » ajoutant que, les moments de réjouissance légitimes passés, « *cette immense joie était mêlée d'un profond sentiment de deuil et de tristesse* » et que « *la France pleurait ses morts et accueillait 4 millions de blessés et d'invalides. 1 400 000 soldats étaient tombés au front. 300 000 civils avaient succombé.* » Puis ce fut l'appel aux morts effectué par Robert Bozon et Georges Maquet, et le dépôt d'une gerbe par Robert Bozon devant le monument aux morts paré pour l'occasion des drapeaux tricolores. Cet appel aux morts, long (67 morts pour la France à Saint-Colomban), et la minute de silence



après [l'armistice de 1918], la Seconde Guerre mondiale éclatait. Les générations que la Grande Guerre avait cruellement éprouvées durent encore affronter des années terribles. »

Dans cette commune, l'appel aux morts fut effectué par Emile Quézel-Yoyon et Armand Cartier-Lange (49 Villarins de cette commune sont morts pour la France pendant la Première Guerre mondiale mais les victimes des guerres napoléoniennes, celles de 1939-1945 et des conflits postérieurs furent également citées). Après le dépôt de la gerbe devant le monument aux morts par Emile Quézel-Yoyon et la minute de silence, *La Marseillaise* fut diffusée par un magnétophone, comme convenu.

A l'issue de cette seconde cérémonie, un vin d'honneur était offert à l'assistance, au *Triandou*, le bar-restaurant-épicerie de Saint-Alban où les anciens combattants de la vallée (23 sont membres de l'association intercommunale des anciens combattants de la vallée des Villards) se sont ensuite retrouvés pour leur repas annuel.

On doit se féliciter des nombreux Villarins qui assistent à ces commémorations (ainsi qu'à celles du 8-Mai) car la vallée a payé un lourd tribu en 1914-1918 (116 Villarins morts pour la France soit un tiers des mobilisés), des premiers mois du conflit jusqu'au coup de clairon de l'armistice (*). Toutes les familles villarinches ont été frappées par ces deuils terribles (*lire ci-contre*) qui font que les deux communes de la vallée comptent parmi les plus durement touchées si l'on ramène le nombre de morts pour la France au total de la population.

Certes, la présence des familles accompagnant leurs enfants à la cérémonie n'est sans doute pas étrangère à l'affluence constatée devant les monuments aux morts villarinches. Mais il est quand même réconfortant d'observer que les Villarins de toutes générations se souviennent, pour ne jamais oublier...

Christophe Mayoux

(*) Treize Villarins de Saint-Colomban et dix de Saint-Alban sont morts pour la France en 1918, soit près de 20 %. Officiellement, les deux derniers Villarins morts lors de ce conflit sont François Alexandre Cartier (Lachenal) et Léon Edouard Quézel-Bonjean (Le Bessay), morts le 12 octobre 1918 (*lire Le Petit Villarin numéro 146, décembre 2008*).

■ Photographie ci-dessus : le bureau de l'Association des anciens combattants et victimes de guerres de Saint-Alban et de Saint-Colomban avec (de gauche à droite) : Emile Quézel-Yoyon, vice-président, Albert Cartier, trésorier, Alfred Bozon, président d'honneur, Gilbert Emieux, président, et Georges Maquet, secrétaire. La majorité des membres de cette association a participé aux conflits d'Afrique du Nord, seul Charles Favre-Novel a participé à la Seconde Guerre mondiale (Ph. C. M.).

■ Photographie ci-contre : les écoliers écoutant Maurice Bozon (Ph. C. M.)

Les Favre-Trosson, exemple d'une famille cruellement endeuillée...

« *Les commémorations sont un exercice de mémoire collective. En ce sens, elles sont indispensables.* » Ainsi s'est exprimé le secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants, Hubert Falco, lors des commémorations du 11-Novembre dernier.

Si on estime qu'en France, les 1,5 million de soldats morts pour la France durant la Grande Guerre représentaient 10 % de la population active masculine d'alors, on peut se faire une idée de l'impact qu'ont eu sur la société villarinche les 116 Villarins morts au front. Toutes les familles ont été touchées. (Cas exceptionnel, les frères Martin-Fardon sont partis 4 à la guerre et sont revenus tous les quatre.) Mais certaines l'ont été plus durement que d'autres. Ainsi la famille Favre-Trosson (Les Roches).

Pierre Martin Favre-Trosson est né le 28 janvier 1845 à Saint-Colomban. Agriculteur, comme souvent à cette époque, il se marie avec Marie Angélique Philomène Martin-Garin, dite Philomène, elle même née à Saint-Colomban le 19 mai 1850. Ils auront 9 enfants, tous nés aux Roches : Alexandre Martin, né le 21 mars 1872 ; Angélique Séraphine, née le 27 mars 1875 (Angélique décédera le 9 novembre 1875 aux Roches, à l'âge de 7 mois) ; Jacques Emmanuel, né le 28 janvier 1877 ; Pierre Antoine, né le 16 janvier 1880 ; Marie Angélique, née le 17 février 1883 ; Jacques Emmanuel, né le 16 juin 1885 ; Rosalie Thérèse, née le 16 mai 1888 ; Benoit Alexandre, né le 11 mars 1891 ; et Antoine Séraphin, né le 11 février 1894 (décédé le 26 février 1894 aux Roches, à l'âge de 15 jours).

En 1903, Philomène devient veuve. Et en août 1914, à l'âge de 64 ans, elle assiste à l'entrée en guerre de la France, seule avec 7 enfants âgés de 23 à 42 ans... dont 3 périront au front. Trois enfants et un de ses gendres...

• Jacques Emmanuel d'abord. Cultivateur et soldat de 2^e classe au 75^e régiment d'infanterie, Jacques Emmanuel décède le 31 octobre 1914 à Lihons dans la Somme. Réserviste, il fut

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.	
FAVRE-TROSSON	
Prénom	Benoit Alexandre
Grade	2 ^e Corse
Corps	4 ^e RÉGIMENT D'ARTILLERIE DU CAMPAIGNE
N°	8618
Matrielle	1863 au Recruteur Chambly
Mort pour la France le	29 septembre 1914
à	Chambly
Genre de mort	Rue à l'ennemi
Na le	11 Mars 1891
à Chambly au village	Departement France
Art mobilisé au 1 ^{er} Paris et Lyon,	à déclarer rue et N°
Acte ou document attesté le 26 mars 1915	
N° du registre d'état civil	
886-768-1912 (26434)	

rappelé le 3 août 1914 au 108^e régiment d'infanterie, avant de passer au 110^e régiment d'infanterie le 15 septembre 1914. Marié, le 30 mai 1903 à Saint-Colomban avec Angélique Alexandrine Rostaing-Troux, il était âgé de 37 ans et père de 5 enfants.

• Benoit Alexandre ensuite. Incorporé le 9 octobre 1912 au 1^{er} régiment d'artillerie de montagne à Albertville, Benoit Alexandre passe 2^e canonnier au 4^e régiment d'artillerie de campagne, au 101^e bataillon de bombardiers, le 9 août 1915. Il décède peu après le 29 septembre 1915 à Mesnil-les-Hurlus, dans la Marne. Célibataire, il était âgé de 24 ans.

• La famille Favre-Trosson fut également frappée par le deuil d'un gendre, Pierre Joseph Favre-Buisson, marié le 18 juin 1910 à Saint-Colomban avec Rosalie Thérèse Favre-Trosson, cultivatrice, née le 16 mai 1888. Né le 26 juin 1882 au Martinan, soldat de 2^e classe au 80^e régiment d'infanterie, il décède un mois après son beau-frère, le 27 octobre 1914 à Flaubert (Somme). La famille ne fut pas avertie tout de suite du décès puisque, comme toujours dans le cas de disparition aux combats, c'est à la suite d'une transcription par jugement du tribunal le 26 juin 1920 que Pierre Favre-Buisson sera déclaré officiellement mort pour la France.

• Enfin, en août 1914, c'est à Marseille, 116 rue Félix-Pyat, que Pierre Antoine reçoit son ordre d'incorporation. Marié le 23 juillet 1904 avec Philomène Séraphine Martin-Garin, il était père d'au moins 2 enfants et avait quitté les Villards avec sa famille. Comme son frère Jacques, il avait effectué son service militaire et fut rappelé en tant que réserviste le 3 août 1914 dans un régiment d'artillerie à Grenoble. Il décède dans un hôpital de campagne le 17 janvier 1916 à Aulnois (Meuse).

Peut-on imaginer ce que fut la fin de vie de Philomène Favre-Trosson, veuve depuis une décennie et sexagénaire, quand la Grande Guerre lui prend 3 enfants et un gendre ? Nul doute que ses pensées furent proches de celles qu'a exprimées Hubert Falco, le 11 novembre dernier : « *Les soldats qui ont été tués pendant la guerre, tout comme les grands blessés, qui furent quatre millions, étaient de jeunes hommes. Ils avaient des rêves et des espoirs : ils voulaient vivre leur vie et ont tout sacrifié. Ces hommes-là méritent notre reconnaissance et notre respect.* »

Philomène Favre-Trosson décèdera le 26 mars 1940 aux Roches, à l'âge de 90 ans, précédant de quelques mois sa fille Marie-Angélique, elle-même veuve de guerre... Elles auront vécu assez longtemps, toutes les deux, pour voir distribuer aux Villards, durant l'été 1939, de nouveaux ordres de mobilisation...

Non, la guerre de 1914-1918, qui leur avait pris tant d'êtres chers, ne serait pas la « der des ders ».

Christophe Mayoux



Une école vivante et chaleureuse

Au cours de ce premier trimestre, l'école de la vallée des Villards compte 21 élèves : 11 dans la classe des cycles 1 et 2 (moyenne et grande sections de maternelle, CP et CE1) et 10 dans la classe de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2). Trois enfants saïsonniers grossissent l'effectif cet hiver.

Marylène Coux, originaire de l'avant-pays savoyard, a la classe des petits et la

direction de l'école. Sandie Moiroud, nommée sur la classe des grands est, jusqu'à la fin du mois de mars, en congé parental. Elle est remplacée par Anne Mesère, qui vient d'Albertville. Nous avons rencontré Marylène Coux, par une fin d'après-midi de novembre où l'école était sans conteste le bâtiment le plus vivant et le plus chaleureux de la vallée !

voyage d'une goutte d'eau...

– Envisagez-vous durant cette année un voyage scolaire ?

– La préparation en est déjà avancée : nous partirons tous pour deux jours, avec au programme la visite des grottes de Choranche et une journée entière au safari-parc de Peaugres. Je suis allée repérer les étapes du programme pendant les congés de Toussaint.

– Qu'en sera-t-il du financement ?

– Nous aurons l'apport du marché de Noël, géré par notre coopérative scolaire et nous solliciterons les collectivités territoriales et les parents d'élèves.

– Les cours d'italien existent-ils toujours ?

– Une enseignante italienne est présente 1 h 30 par semaine : elle réunit les CE1 et le cycle 3 pendant une heure et renforce ensuite son intervention, pendant 30 min, auprès des CE2, CM1, CM2.

– Il est 17 h 15, et l'école est encore bien vivante...

– Nous avons, tous les jours, le service de garderie qui accueille les enfants de 7 h 30 à 8 h 45, puis de 16 h 30 à 18 h 30. Au sein de cette structure, Céline Mangano assure, le lundi et le vendredi, une aide aux devoirs de 16 h 45 à 17 h 30 auprès des petits, Laëtitia Cirette auprès des plus grands. L'aide personnalisée est organisée par les enseignantes le mardi et le jeudi de 16 h 30 à 17 h 30. Céline Mangano encadre aussi le temps de restauration scolaire et Laëtitia Cirette accompagne les enfants dans le car scolaire.

– La vallée tient à son école. Mais le maintien des 2 classes est toujours une préoccupation...

– La situation devrait se maintenir en 2010-2011 : nous avons en prévision quatre enfants qui entreraient pour trois qui participeraient. Mais la question du maintien risque effectivement de se poser pour l'année scolaire 2011-2012, sans arrivées nouvelles(*)... »

Propos recueillis par Jacqueline Dupenloup

(*) Du côté de la communauté de communes, on est aussi inquiet pour les années futures, compte tenu de la balance départs-entrées d'enfants à l'école. Le président de la communauté de communes se déclare pourtant très attaché au maintien de la seconde classe, qui permet en particulier la scolarisation des enfants de 3 et 4 ans. Par ailleurs, on sait qu'il est toujours difficile de réouvrir une classe après une fermeture. La vallée a quelques projets qui pourraient renforcer l'effectif (appartements de l'ancienne école du Premier-Villard) et des efforts devront être faits pour permettre l'implantation de familles au Villards. – (J. D.)

Les enfants et les enseignantes ont accueilli beaucoup de monde à Lachenal, dans les locaux de l'école intercommunale de la vallée des Villards, le mardi 15 décembre après-midi, pour le marché de Noël de l'école : parents d'élèves, élus (dont Norbert Combet, président de la communauté de communes, et Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban), Villarins... Les enfants des deux classes ont exposé et vendu dessins et objets réalisés à l'école et leurs visiteurs pouvaient aussi trouver sur place boissons et pâtisseries. Dans une lettre de bilan adressée au président de la communauté de communes, la directrice de l'école fait état d'un bénéfice de 521,28 € destiné au financement du voyage scolaire. Accompagnés à la guitare par leurs maîtresses, les élèves ont interprété plusieurs chants de Noël : « Merry Christmas », « Noël, c'est comme un air de jazz », « Petit garçon » ainsi que le traditionnel et toujours apprécié « Petit papa Noël ». Le Père Noël (bien connu dans la vallée, mais chut...) a apporté des cadeaux pour l'école : trottinettes, ballons... Un très beau moment pour tous !

FORFAITS DE SKI SCOLAIRES

Des logiques différentes...

Depuis plusieurs années, les écoliers villarins voyaient leur forfait saison Sybelles pris en charge sur la base d'une convention entre la Satvac et l'école intercommunale : pour l'hiver en cours, un tarif préférentiel de 308 euros par enfant était consenti, la communauté de communes de la vallée du Glandon (CCVG) finançant 153 euros, la Satvac 155 euros.

Au conseil communautaire du 27 novembre, les élus avaient à l'unanimité accepté de financer les sorties de ski scolaires dans les mêmes conditions que les années précédentes en intégrant l'école de Sainte-Marie-de-Cuines. La CCGV prenait donc à sa charge 10 000 euros de forfaits scolaires.

Cet engagement était fondé sur plusieurs considérations : la volonté de traiter de façon équitable les écoliers des 3 communes que regroupe maintenant la CCGV ; celle de favoriser le développement du ski scolaire qui est une des meilleures garanties du développement du ski adulte ; celle de « donner un coup de pouce » à la fréquentation des Sybelles par une clientèle de proximité.

Cette décision correspondait à l'esprit du plan « ski jeunes » du conseil général de la Savoie, qui écrit : « Ce n'est pas parce que l'on est savoyard que l'on naît avec des skis aux pieds. [...] La session spéciale montagne du conseil général en décembre 2005 avait [rappelé] que les stations savoyardes subissaient un léger tassement de leur fréquentation par la clientèle locale, principalement

pour des raisons économiques, mais aussi parce que de nombreux Savoyards n'ont tout simplement jamais chaussé de skis. »

Mais un obstacle a survécu, plutôt imprévu (son éventualité n'avait pas clairement été évoquée lors de la réunion du 27 novembre) : la Satvac refusait d'étendre la convention à Sainte-Marie-de-Cuines, déclarant la réservoir à l'école de la commune où sont implantées les remontées mécaniques.

La logique retenue par les élus communautaires visait pourtant aussi à amener de nouveaux clients sur les pistes, les enfants d'âge primaire n'allant pas au ski tout seuls ...

Le 23 décembre, le point était donc encore à l'ordre du jour du conseil communautaire. Pierre-Yves Bonnivard, chargé du dossier, informait les élus qu'après plusieurs interventions de sa part au nom de la CCGV, l'affaire devait être maintenant traitée directement par M. Maulin. Les élus communautaires décidaient alors de proposer un compromis pour cette saison : si la Satvac propose aux 45 écoliers de Sainte-Marie-de-Cuines concernés un tarif préférentiel saison sur le domaine de Saint-Colomban, les élus accepteront d'y apporter une participation comparable à celle que la CCGV apporte aux forfaits Sybelles des écoliers villarins.

Un dossier non clos, qui mériterait peut-être que des interventions soient faites par les gens directement concernés et au-delà du cercle des élus locaux.

■ BRÈVES

► **SKI ALPINISME.** La 11^e édition de la Sybelles-villarinche, course de ski alpinisme tracée dans le massif de Belledonne aura lieu le 21 février. Deux parcours seront proposés avec des dénivellations positives de 2 480 mètres (parcours A, en équipe) et de 1 390 mètres (parcours B, en individuel) dans un relief typiquement alpin. Le point culminant de la course sera le col de Montfossé, situé à 2 460 mètres d'altitude, et, selon les spécialistes, le passer en tête signifie bien souvent être aux premières places de la Pierra Menta, épreuve reine du genre.

► **VTT.** La TransMaurienne 2010 aura lieu du 4 au 8 août avec, le 6 août, une étape entièrement tracée dans la vallée des Villards (départ et arrivée de Saint-Colomban).

► **OFFICE DE TOURISME.** Le comité de direction de l'office de tourisme (OT) a fixé (12 septembre et 17 octobre 2009) les grandes lignes des animations de l'été prochain : « *Le 14 juillet à Sainte-Marie-de-Cuines* » ; Festivillards aura lieu sur 3 jours les 29, 30 et 31 juillet. Pour le 31 juillet, à Sainte-Marie-de-Cuines, une demande a été faite au groupe de Roanne Les Tit' Nassels (chansons françaises à texte ; 3 500 euros). La course pédestre la Villarinche aura lieu le 25 juillet sous une forme différente (trail : course de longue distance, environ 40 km, avec un dénivelé de 2 000 à 2 500 mètres). Enfin, sur une idée de Christine Carrara, une brocante aura lieu à Saint-Colomban le 1^{er} août. L'idée d'un bivouac napoléonien, proposé cet été à l'OT, et présenté par Chantal Berthier au comité de direction (un groupe vient vivre aux Villards un week-end militaire du temps de Napoléon, avec bivouac, présentation d'armes, vie en costumes d'époque, etc. ; environ 4 000 euros) sera étudiée l'an prochain pour une éventuelle programmation durant l'été 2011. A Saint-Alban, « *il faut trouver une journée d'animation (baptême de l'air en hélicoptère ?)* ». Au sujet des animations, Norbert Combet, président de l'OT, a rappelé qu'une commission « animations » avait été créée et « *qu'il faudrait qu'elle se réunisse en dehors des réunions du comité de direction pour préparer les festivités* ». [Cette commission comprend Chantal Berthier, Philippe Girard, Paul Long, André Pommier (responsable) et Serge Tardy]. Compte tenu du futur (ré)aménagement du front de neige, le comité de direction a également repoussé toute décision concernant la pose, devant l'OT, d'un panneau présentant le plan des pistes : soit un plan classique, qui coûterait 1 400 euros, soit une version plus coûteuse (11 200 euros) qui serait reliée à un ordinateur et devrait être réactualisée à chaque instant pas un opérateur. Selon le comité de direction, ce dernier modèle aurait davantage son utilité au pied des pistes ; une demande de subventions sera adressée à la Satvac et à la future association qui résultera de la fusion entre Sybelles promotion et Sybelles commercialisation.

► **OFFICE DE TOURISME (SUITE).** Pauline Gomez-Leal a été embauchée pour un an à compter de novembre dernier (35 heures, contrat aidé par l'Etat). Dans le cadre d'un stage en alternance, Laura Cesaraccio sera à l'OT les lundis, mardis et vendredis, pendant les vacances scolaires de Noël et d'hiver, « *si le coût de cette embauche rentre dans le cadre du budget* » de l'OT. Enfin, Maurice Bouchet-Flochet, qui faisait partie du collège des représentants de la société civile, a démissionné du comité de direction (17 octobre). Il est remplacé par Marcelle Pommier et un appel à candidature sera lancé pour la remplacer en qualité de suppléante.

► **OFFICE DE TOURISME (FIN).** L'office du tourisme a mis au point une opération « relais médicaments » pour la durée des vacances de Noël et, d'après Chantal Frasse-Sombet, « *au moins jusqu'à la fin de la saison d'hiver dans un premier temps* ». Chantal Frasse-Sombet qui précise : « *Cette opération s'adresse à tous et, en fonction des besoins, il faut nous fournir l'ordonnance et la carte vitale si nécessaire. C'est un service gratuit. Les médicaments seront pris à la pharmacie Faisan.* »

RENCONTRE

Du Ladakh à Lachenal...

Il y a un bonhomme de neige devant la porte du gîte, à Lachenal. Il signale à sa façon la présence d'Ambre, 5 ans, avec ses parents Sylvain Lelong et Florence Petitguyot. Ambre n'est pas très grande, mais sa vie a déjà très simplement un joli parfum d'aventure : son 5^e anniversaire, elle l'a fêté à 3 500 mètres d'altitude, à Leh, en Inde, au Ladakh précisément, en juin 2009... Rencontre avec une famille peu ordinaire.

« Florence, Sylvain, c'est le deuxième hiver que vous allez passer dans la vallée des Villards... »

— Oui, Sylvain va faire sa deuxième saison de pisteur. Ambre fréquente cette année l'école de la vallée, de la Toussaint à l'été, c'est son nouveau « point fixe ».

— Et avant les Villards ?

— Après des études à Grenoble pour Florence et un cursus d'accompagnateur en montagne, en Rhône-Alpes, pour Sylvain, nous avons vécu et travaillé en Oisans, en Haute-Savoie, dans le Vercors et la Drôme aussi... Nous avons choisi de venir à Saint-Colomban à la fois pour l'opportunité du poste de pisteur et pour le village. En Haute-Savoie, nous vivions déjà dans des villages de montagne (Saint-Nicolas de Véroce puis Domancy). Nous étions tout de même soumis au tourisme de masse des grandes stations dans notre travail ou dans nos déplacements quotidiens. Nous en connaissons les effets négatifs sur la culture ou l'environnement. Nous privilégions la vie de village en montagne avec un tourisme à dimension humaine.

— Avec ce voyage au Ladakh, vous avez voulu d'autres montagnes... »

— Nous avons voulu découvrir ensemble des hommes et des terres de montagne préservés, sans nuire à leur équilibre. Nous sommes partis avec l'idée de pratiquer un tourisme respectueux des populations locales, qui puisse faire vivre dignement les gens au pays, un tourisme « équitable »...

— Ce fut un voyage longuement préparé ?

— Longuement, non. Sérieusement, oui. Même si l'idée de partir germa dans nos esprits depuis l'été 2008, nous n'avons pas arrêté notre décision très longtemps à l'avance : en mars 2009 pour un départ le 24 juin. Mais les 3 mois de préparation furent un engagement à 100 % sur le projet, avec pas mal de travaux aussi sur ce que nous laissions en France.

— Vous avez été sponsorisés ?

— Oui, par des entreprises de matériel ou de vêtements sportifs qui nous ont consenti d'importantes réductions sur le matériel nécessaire. Nous étions ainsi bien équipés.

— Une fois sur place, quelle organisation ?

— Nous nous sommes vraiment appuyés sur les gens du pays. Il faut dire qu'Ambre était un vrai sésame. Dès notre arrivée à Leh, alors que nous marchions en quête d'une chambre d'hôtes, Ambre endormie dans nos bras, cinq personnes nous ont successivement arrêtés pour nous demander gravement si elle allait bien... Jamais nous n'avons ressenti d'hostilité.

— Ni Ambre ni vous-mêmes n'avez eu de problème avec l'altitude ?

— Aucun.... Nous sommes restés 12 jours à Leh à 3 500 m, pour nous acclimater, avant de nous engager dans un premier trekking de 300 km dans le Zanskar, avec pour altitude maximale : 5 700 m. Puis, en camion, nous avons roulé 250 km (14 heures), en passant par exemple le 2^e plus haut col routier du monde. Nous avons fait un second trek, dans la région du Rupshu au lac Tso Moriri, une zone de nomades. La plupart du temps nous avons voyagé avec 5 équidés (ânes ou chevaux) et 2 muletiers que nous engageions sur place au fil de nos étapes. Nous avons dormi chez l'habitant ou sous tente, dans les villages quand il y en avait, avec plusieurs nuits à 5 000 mètres.

— Tu as eu froid, Ambre ?

— (Elle éclate de rire.) Pas trop froid, non. Là-bas, j'ai joué avec les enfants, par exemple à construire plein de choses avec les cailloux ; il y en avait de toutes sortes, de toutes formes, de toutes couleurs...

— Vous avez eu le sentiment d'être vraiment immersés dans le pays... »

— Oui. Nous avons participé à une fête religieuse, partagé les repas, porté les costumes traditionnels, voyagé dans un train bondé, sans vitre et sans porte fermée. Nous avons rencontré de nombreuses cultures différentes : bouddhiste, sikh, hindoue, musulmane, catholique. Partout il y a eu des gens pour nous comprendre et nous aider.

— Il y a quand même bien eu quelques mésaventures ?

— Oui ! Une première péripétie : nos bagages manquants, qui sont arrivés 3 jours plus tard. Une deuxième... gastrique ! Deux éventuelles mésaventures (une rivière trop haute et un col dangereux à ce moment de la saison) qu'on a contournés sur les conseils de guides locaux en changeant notre itinéraire. Quelques difficultés aussi à Delhi, avant de revenir en France, pour sortir des pièges tendus par des agences de voyage sans scrupule, qui se faisaient passer pour des offices de tourisme officiels...

— Vous allez nous faire profiter de ce voyage ?

— C'est sûr ! Nous sommes revenus avec plus de 3 000 photos. Nous les trions pour mettre en forme un diaporama et pour alimenter notre blog. Nous ferons une conférence aux Villards en février. Nous voudrions toucher à la fois des touristes et des Villarins. Nous aimerions vraiment réunir ces deux publics ! Nous verrons avec l'office de tourisme quelle date serait la plus adaptée. Nous irons aussi dans quelques autres stations et communes de Maurienne, et peut-être plus loin...»

Propos recueillis par Jacqueline Dupenloup

FAUNE SAUVAGE

Des vautours aux Balmettes

Le 22 octobre 2009, je travaillais un après-midi au chalet des Esserts (situé sur le plateau situé au dessus de Lachenal). J'admirais le paysage quand mon attention fut attirée par d'étranges oiseaux volant en groupe dans le creux du vallon des Balmettes, au-dessus du pont des Drets, sur le chemin balcon. C'étaient des vautours fauves. Une fois posés, ils dépecèrent une carcasse d'agneau mort.

Cet oiseau fait pratiquement un mètre de haut, et son long cou et ses ailes de 2,5 à 3 mètres d'envergure sont ses principales caractéristiques. Comme plusieurs Villarins ont pu le constater, ces vautours sont facilement observables. Je me suis alors posé les questions suivantes : quel est cet animal ? d'où vient-il ? et que fait-il dans la vallée des Balmettes ?

Au XIX^e siècle, le vautour fauve nichait dans toutes les régions bordant la Méditerranée et, en particulier, dans les moyennes montagnes du sud de la France. Absent de ces territoires pendant près d'un siècle, il s'y reproduit de nouveau suite à sa réintroduction (en partenariat avec l'Office national des forêts) dans les années 90.

Arrivant du Sud, comme par exemple du parc naturel régional du Verdon, ils se laissent porter sans grands efforts par les masses d'air en mouvement pour s'élancer en spirale et parcourir de grandes

distances à la recherche de nourriture, parfois très loin de leur colonie d'origine, comme nous avons pu le voir en Savoie. Bien que leurs absences puissent être très longues, la plupart reviennent dans leur colonie d'origine.

La présence des vautours aux Villards, aujourd'hui, est liée à l'homme et à son activité pastorale. Ils suivent les transhumants et le déplacement des troupeaux d'ovins. Malgré sa mauvaise réputation d'oiseau « terroriste » et sa taille imposante, le vautour est incapable de capturer une proie vivante. Son poids de 8 à 10 kg ne lui permet pas de se déplacer en vol battu très longtemps. Ces oiseaux nécrophages se nourrissent en grande partie des cadavres ovins et caprins qui sont présents dans notre vallée. Les vautours permettent l'élimination de ces cadavres, ce qui limite la propagation des maladies et les sources de pollution.

Sans vraiment vouloir être envahis par des moutons, ce jour-là aux Esserts, mon père et moi avons été témoins d'un ballet volant de sept vautours qui prirent leur envol tous ensemble. Quelle que soit l'opinion des Villarins, pour nous ce fut fascinant ! Et si nous en parlons autour de nous, c'est aussi pour que, peut-être, à terme, ces vautours villarins soient un atout de plus pour la vallée qui pourrait alors proposer un écotourisme villarin. Qui sait ?

Arnaud Frasse



A. FRASSE

■ BRÈVES

► **APICULTURE.** Le Rucher des Allobroges et le syndicat d'apiculture de Haute-Savoie ont organisé le 10^e concours des miels de Savoie à Saint-Pierre en Faucigny (Haute-Savoie). Des apiculteurs villarins participent chaque année et leurs miels sont régulièrement primés. Après Claude Darves-Blanc primé en 2008 avec une médaille d'argent, Gilbert Emieux dans la catégorie « miel de montagne foncé » et Yves Bonnivard dans la catégorie « miel de plaine foncé » ont obtenu pour leur récolte 2009 une médaille de bronze. Les organisateurs ont souligné la qualité exceptionnelle des 160 échantillons présentés, peut-être en raison des conditions météorologiques très favorables au travail des abeilles cet été. Les apiculteurs savoyards ont obtenu 33 médailles sur les 59 attribuées.

► **Loup.** Le 21 novembre dernier, sur les pentes hautes du mont Cuchet, dans la combe du Bacheux, plus exactement sur le plateau du Bacheux, près des chalets d'alpage, à quelque 1 900 mètres d'altitude, un chasseur de Saint-Etienne-de-Cuines, Gilbert Verollet, s'est trouvé en vue de ce qui semble bien être un loup solitaire. Le loup évitant les hommes, cette « rencontre » est donc rare. Et témoignerait de la présence du loup sur la commune de Saint-Alban. — (La Maurienne, 17 décembre 2009)

CHAUFFAGE
SANITAIRE
SERRURERIE
INSTALLATION ET ENTRETIEN



CHIANALE

FILS

Butane - Propane - Camping-gaz
655, avenue de la Gare
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

GERLAND
Routes

St-Jean-de-Maurienne
Tél. 04 79 59 81 03
Albertville - Tél. 04 79 32 12 64

- Travaux communaux
- Accès et abords villes
- Devis gratuit sur demande

PEINTURE - PAPIERS - PEINTS
REVETEMENTS DE SOLS

MORINI Alain
R.M. 19274 73

73130 LA CHAMBRE Tél. 04 79 56 22 56

PARET-GRIS
Olivier & Marie-Pierre

USINAGE DE PRÉCISION
CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
34130 VALERGUES
Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
sarlparetgris@wanadoo.fr

Les biens communaux à jouissance héréditaire en Savoie

Il existe encore dans le département de la Savoie des biens communaux sur lesquels certains habitants disposent d'un droit de jouissance héréditaire.

Dans cet article paru en 1983 dans la Revue de géographie alpine (*), l'auteur, Robert Mériadeau présente une première approche

Les « portions ménagères » ou « parts de marais » des anciennes provinces de la Flandre et de l'Artois, de la Bourgogne et des Trois-Évêchés (NDLR : Metz, Toul, Verdun), attirent depuis longtemps la curiosité des chercheurs juristes ou historiens, sociologues ou géographes. Il existe, dans le département de la Savoie, un mode d'usage du communal, peut-être plus ancien et assurément tout aussi singulier, celui des biens communaux à jouissance héréditaire, que les chercheurs ignorent superbement.

Cette courte note (1) vise donc simplement à dessiner les contours de la question, à inciter les historiens à entreprendre des recherches plus poussées sur un mode de jouissance du communal qu'une loi méconnue, promulguée en 1967, et plus encore l'évolution socio-économique, condamné à terme.

PARTIE I : UN ANCIEN ET SINGULIER MODE DE JOUSSANCE DU COMMUNAL

A – L'origine : sans doute fort ancienne

Les « biens communaux dont je suis propriétaire » : cette surprenante formule figure dans une lettre, écrite en 1961, par un vieux Savoyard habitant dans le VIII^e arrondissement de Paris. Titulaire d'un droit de jouissance héréditaire sur une ou deux parcelles de communaux, celui-ci demande au maire de Saint-Jean-d'Arvey (Cluse de Chambéry) de lui conserver ce droit. Inscrits au cadastre, au nom de la commune, sous l'appellation « d'albergements » à Rochefort (Bugey savoyard), de « Commune et albergataires » à Fréterive (Combe de Savoie), de « Commune par... », avec un compte foncier pour chaque emphytote, à Saint-Jean-de-la-Porte (Combe de Savoie) ou, enfin, de « biens communaux à jouissance héréditaire » dans le reste du département de la Savoie, les biens de ce type n'existent pas – du moins sous la forme d'une côte matricielle particulière – en Haute-Savoie (2). Dans le Nord de la France ces terrains s'appellent « portions ménagères » ou « parts de marais ». La tradition populaire savoyarde les désigne communément par l'expression « communaux cultifs », bien que ces terrains ne soient pas toujours cultivables.

Cette expression s'appliquait, lors de

de la question : origine historique de ce singulier mode d'usage du communal, us et coutumes, répartition géographique de ces biens, tendances actuelles de l'évolution.

Nous remercions la direction de la Revue de géographie alpine et l'auteur, aujourd'hui maire de Brégnier Cordon (Ain), de nous avoir

permis de publier cet article dont la seconde partie paraîtra dans le prochain numéro du *Petit Villarin*.

(*) ROBERT MERIADEAU, Les biens communaux à jouissance héréditaire dans le département de la Savoie, Revue de géographie alpine, tome LXXI, 1983, pp 233-252.

Cette étude repose essentiellement sur le dépouillement systématique des matrices cadastrales des années 1914 et 1974, voire sur l'examen détaillé des premières matrices françaises pour les communes dotées des documents fonciers français avant 1914. Pour 43 collectivités territoriales du département de la Savoie ne disposant pas encore de ces documents en 1914, le dépouillement s'applique à l'année de passage du cadastre sarde au cadastre français. Dans les communes où l'enquête cadastrale révèle l'existence de biens communaux à jouissance héréditaire, c'est-à-dire principalement dans les vallées de Maurienne et de Tarentaise, dans les Bauges, dans la Cluse de Chambéry et dans la Combe de Savoie, une consultation sommaire des élus municipaux complète la recherche.

« Cultifs », ces terrains l'étaient probablement à l'origine, c'est-à-dire, pour certains, dès le milieu du XVIII^e siècle, au moment de la confection du cadastre sarde, ou au XIX^e siècle, pour d'autres, comme dans la Combe de Savoie où nombre de collectivités locales, pour faire face aux frais du déguement de l'Isère, ont systématiquement acensé (NDLR : loué) les basses terres alluviales communales (Gex, 1940 ; Miège, 1961). L'examen attentif des matrices cadastrales du début du XX^e siècle révèle que les terres labourables, les prés de fauche, les vignes, les châtaigneraies, les marais (pour la littoral), les bois taillis, occupent l'essentiel de ces biens communaux à usage héréditaire. Aujourd'hui, la friche, le pâturage extensif, le taillis et la futaie en couvrent une proportion sans cesse croissante. Par exemple, sur les 60 hectares de communaux de ce type, au Verneil (Combe de Savoie, haut Gelon), 54 sont boisés (25 en futaie mixte, 29 en taillis) contre 10 en 1913. Dans quelques communes, comme Coise – Saint-Jean-Pied-Gauthier (Combe de Savoie), l'affection initiale de terre labourable persiste.

Mais, quelle que soit la nature de l'occupation actuelle, la pulvérisation parcellaire est souvent extrême : la parcelle moyenne mesure 1,2 are à Granier (moyenne Tarentaise), 4,4 ares à Bramans et 5,2 ares à Saint-Colomban-des-Villards, et n'atteint jamais le journal (30 ares). Preuve, s'il en fallait, d'une attribution initiale à un très grand nombre d'ayants droit, nombre multiplié ensuite par le jeu des successions. Les ayants droits se comptent par centaines au début de la confection du cadastre français, vers les années 1870, dans les communes abondamment pourvues de biens communaux à usage héréditaire (voir tableau ci-dessous). La taille moyenne des lots pour les communes du tableau varie entre 66 ares aux Déserts et 25 ares à La Bâthie. Elle s'abaisse, à la même époque, à 8 ares à Jarsy (Bauges) où 9 attributaires se partagent 72 ares, à 6 ares à Doucy en Tarentaise où 147 titulaires disposent de 8,52 hectares, à 3 ares à Granier ! Cette pulvérisation foncière révèle une étroite adaptation du système des communaux cultifs aux conditions économiques d'une période de histoire à fortes densités humaines.

La finalité du système des communaux à jouissance héréditaire est vraisemblablement la même, dans la plupart des cas, que celle du système des « portions ménagères » : satisfaire les besoins alimentaires d'une population en voie de croissance rapide (Dion, 1982).

La mise en culture de ces terres semble s'être opérée sous le poids d'évidentes nécessités vitales (surpopulation) ou financières (besoins d'argent des communes), sans doute déjà à des époques antérieures à l'élaboration du cadastre sarde. Faut-il y voir une trace du dernier assaut des défricheurs à la fin du Moyen-Age ? [Pierre Bozon,

parfait connaisseur de la vallée des Villards, penche en faveur de cette hypothèse. Dans cette vallée les communaux à jouissance héréditaire se rencontrent là où abondent les toponymes Essarts, Echets, Echauds, etc. (NDLR : lire page 10)].

A vrai, le système des communaux à jouissance héréditaire garde, aujourd'hui encore, une allure toute féodale, en dépit de l'abolition des droits féodaux, avec la distinction entre le domaine direct, détenue par la commune, et le domaine utile aux mains des concessionnaires du droit de jouissance. Quoi qu'il en soit, cette mise en culture continue durant la seconde moitié du XVIII^e siècle et au XIX^e siècle, à la faveur du courant de pensée qui poussait à l'aliénation ou, à défaut, à l'acensement des communaux. Leur vente risquait de soulever de violentes oppositions que le système de la jouissance héréditaire permettait d'éviter... Il faudrait alors voir dans ce mode d'usage une marque de l'affaiblissement des communautés villageoises. D'ailleurs le mouvement se poursuit au cours du XX^e siècle, avec de nouvelles « locations » de communaux cultifs, dans un nombre restreint de collectivités locales, comme Saint-Colomban-des-Villards où leur superficie passe de 126 hectares en 1867 à 131 en 1913, puis à 154 hectares en 1955, pour retomber à 152 en 1967, et dans quelques autres communes où les biens d'église attribués aux bureaux de bienfaisance, au début de ce siècle, relèvent de ce type de statut. Celui-ci s'est même appliqué dans les Bauges, à 0,7 ha des biens sectionnaux de Carlet et de Très Roche (commune de Jarsy) jusqu'en 1974, et s'applique apparemment (3) aujourd'hui encore à une douzaine d'hectares appartenant aux sections de Pau et Cornet (commune de Saint-Pierre-d'Albigny, Combe de Savoie).

L'exploitation initiale résulte de mise aux enchères, d'attribution d'un lot à chaque « faisant feu », ou plus prosaïquement, d'usurpations individuelles et de partages collectifs illégaux réalisés notamment pendant la Révolution française et ultérieurement « légalisés » par le versement d'une redevance annuelle. Ces hypothèses, quant à l'origine des biens à jouissance héréditaire, demanderaient à être établies par une solide étude historique de la question. Les quelques exemples ci-après s'efforcent de les accréditer. Le doute subsiste souvent quant à la date d'origine des partages de jouissance antérieurs aux années 1780, bien que l'acensement d'une partie des communaux se pratique dès le XV^e siècle (Pérouse, 1911) (4). Les archives municipales de Coise – Saint-Jean-Pied-Gauthier datent très précisément de 1853 les lots dits de la « seconde ou nouvelle division » ; par contre aucune pièce officielle ne fixe la naissance de la « première division », naissance que la tradition locale rapporte au début du XIX^e siècle. Aux Marches (Cluse de Chambéry) le partage des propriétés communales s'ef-

■ Surface des lots de communaux cultifs, vers 1870, dans 4 communes du département de la Savoie [NDLR : A Saint-Alban, il y avait 109 hectares de communaux cultifs (sur 3 176 parcelles). En 2006, et en absence d'usurfruitiers identifiés, la commune a repris 92 hectares.]

Communes	Date (année de réalisation du cadastre français)	Superficie totale des lots en ha	Nombre de lots	Nombre de lots, d'après leur superficie			
				— 50 ares	50 à 99 ares	1 à 1,99 ha	2 ha et +
Les Déserts (Bauges)	1867	184	280	157	71	42	10
La Bâthie (Basse Tarentaise)	1875	59	234	200	28	6	0
St-Colomban-des-Villards (Maurienne)	1869	133	412	321	64	22	5
Les Marches (Cluse de Chambéry) ..	1869	339	716	513	126	55	22

Les biens communaux à jouissance héréditaire

Suite de la page 8

fectue vers 1795, au prorata « *du nombre d'individus composant chaque famille* ». La commune impose une taxe sur chaque lot et se réserve « *la faculté de l'augmenter ou de la diminuer* » (*Gouvernement, 1835*). En 1851 le conseil municipal de Saint-Jean-de-la-Porte décide le partage de jouissance des terres alluviales collectives et d'une petite partie des terrains communaux du rebord des Bauges, en grands lots de 25 ares et en petits lots de 13,20 ares. Enfin, dans la vallée des Villards la tradition orale conserve encore le souvenir de retournements nocturnes, à la bêche, de parcelles communales, usurpations « *légalisées* » par le paiement d'une taxe annuelle.

B – L'évolution du régime juridique.

L'origine des biens communaux à usage héréditaire, dans le département de la Savoie, n'a rien de la belle simplicité d'apparition des « portions ménagères » et des « parts de marais » dans le Nord et l'Est de la France (*Dallongeville, 1896*). L'Édit du Roy de 1769 pour les Trois-Évêchés et de 1774 pour la Bourgogne, les Royales Lettres Patentées de 1777 pour la Flandre, l'Arrêt du conseil du Roy de 1779 pour l'Artois fixent cependant des règles assez semblables à celles que les coutumes savoyardes établissent. Seuls les « feux faisant », c'est-à-dire les résidents permanents, bénéficient du partage de jouissance, encore qu'à Gilly-sur-Isère (Combe de Savoie), en 1831, les gros propriétaires forains réussissent à se faire attribuer des lots (*Miège, 1961*). Une domiciliation hors de la commune prive, en principe, l'attributaire de son lot. En cas de décès du titulaire, sa veuve non remariée, puis ses enfants et des petits-enfants lui succèdent. Les lots des défunts, en cas de décès sans postérité, reviennent à la communauté et échoient, par ordre d'ancienneté d'aspiration, aux chefs de famille non encore pourvus. Ce sont les principales règles qui semblent avoir prévalu à l'origine et qui prévalent encore dans les cellules administratives telles, par exemple, Coise, Rochefort, Les Déserts, Bramans (haute

Maurienne), où l'intérêt public résiste efficacement aux sollicitations des intérêts privés.

Dans d'autres communes, dès le XIX^e siècle, s'est installée l'habitude de laisser leurs lots aux attributaires quittant la localité. Ainsi, en 1876, à Doucy en Tarentaise, 23 des 147 ayants droit résident dans une commune voisine, mais aussi à Moûtiers, Annecy, Paris, et l'un d'entre eux est déporté à Nouméa. Cette coutume s'applique, à la même époque, aux Marches, à Saint-Colomban-des-Villards, à Saint-Étienne-de-Cuines (moyenne Maurienne), entre autres. Enfin certaines communes autorisent, depuis le XIX^e siècle au moins, la transmission du droit de jouissance par cession onéreuse. Même là, où à l'origine le principe du partage égalitaire a triomphé, le jeu des héritages et des cessions engendre une distribution relativement inégalitaire des lots à jouissance héréditaire (*tableau page 8*).

Les ambiguïtés du statut actuel des biens communaux à jouissance héréditaire proviennent à la fois de la vieille pratique de l'albergement perpétuel, de la confusion assez naturelle qui s'établissait en Savoie entre un bail renouvelable de longue durée et un albergement perpétuel, et du laxisme ancien de certains édiles municipaux.

L'étude de Ch. Despine « *Essai sur les biens communaux du duché de Savoie* », publiée en 1837, prouve qu'à cette époque la jouissance héréditaire est déjà bien établie : si la location des terrains cultifs ou des taillis se fait dans certaines communautés « *pour le terme de 15, 18, 20 années* », dans d'autres communes, faute d'avoir fixé le terme du bail « *les familles continuent l'exploitation du lot qu'elles ont obtenu jusqu'à ce que, venant à s'éteindre, une délibération consulaire en transmette la jouissance à une autre famille* ». Dans ce cas, comme dans celui de réattribution régulière tous les 15 à 20 ans des mêmes lots aux mêmes familles, les attributaires ont tenté – et parfois obtenu ! – de se faire considérer comme propriétaires. Tentation justifiée par le paiement, jusqu'en 1914, des taxes foncières par les locataires.

Le dernier assaut des défricheurs

Un autre facteur déterminant, c'est la place considérable tenue par les biens collectifs. En 1867, les biens communaux couvraient 5 179,45 ha à Saint-Colomban, soit 63,8 % de la superficie totale, et 1 699,84 ha à Saint-Alban, soit 71,6 % (La surface n'a sans doute pas varié depuis 1731, la mappe de Saint-Alban donnant, à cette date, à peu près le même pourcentage). C'était là une proportion considérable, mais on sait que la propriété collective est une des originalités des montagnes et notamment de la Maurienne. Ces communaux englobaient quelques forêts, comme la forêt du Nant à St-Alban, les bois de la Pierre, de Lachal, du Courty à St-Colomban, et surtout d'immenses pâturages au-dessus de chaque village et dans toutes les montagnes.

Il s'y ajoutait les communaux en jouissance héréditaire, sorte de survivance du droit de propriété médiéval. Ils ne couvraient qu'une faible étendue : 125,92 ha à Saint-Colomban, 114,99 ha à Saint-Alban, et ils étaient morcelés en une infinité de cotes : 400 dans la première commune, 285 dans l'autre, chaque propriétaire ajoutant ainsi en moyenne un demi-hectare à son bien. Ces communaux fonciers formaient une frange entre propriétés privées et communales au-dessus de tous les hameaux ; ils s'étendaient également sur les mauvais sols tels le cône de Barral ou l'entaille d'érosion du Glandon au pied des Voûtes ; ils garnissaient aussi l'aval adret de la combe du Glandon, de Lachal au Sapey. Beaucoup de chalets étaient construits sur ces lots, comme ceux de la combe du Merlet, du Raclet, de Ressoutan, etc., quelques-uns en Montrond, au Sapey, en Rieuclaret... et jusqu'à des maisons permanentes en Bon-Mollard. Dans la combe du Merlet, les prés de fauche étaient des communaux à jouissance héréditaire : leurs petites parcelles s'assemblent en polygones, qui forment des îlots au milieu de l'immense communal de pâtures et de rochers. Ce type d'appropriation semble donc correspondre au dernier assaut des défricheurs à la fin du Moyen Age, ce que confirme l'existence fréquente du toponyme « *essart* ».

Pierre Bozon (*)

(*) PIERRE BOZON, Le pays des Villards en Maurienne, Editions des cahiers de l'Alpe, La Tronche-Montfleury, 1970, 289 p.

Tentation d'autant plus compréhensible que nombre de communes se contentaient – et se contentent encore – en l'absence de bail, d'établir un simple rôle annuel des redevables. A Coise, un arrêt de la cour d'appel de Chambéry, rendu le 13 mars 1893, note que c'est en 1867 seulement, en présence du préfet !, que le conseil municipal s'engage à « *faire établir un bail régulier et définitif de tous les terrains communaux* ». Pratiquement contraint et forcé de prendre cet engagement le conseil attend, pour le tenir, le 19 novembre 1893, soit plus d'un quart de siècle !

Entre temps, il est vrai, la cour d'appel déboute la veuve V. qui prétendait bénéficier comme « *chaque attributaire d'un albergement perpétuel* » pour son lot de communaux à jouissance héréditaire. Parmi les pièces produites figurent « *des délibérations du conseil communal reconnaissant la qualité d'albergataires aux détenteurs* » de lots cultifs ou boisés. La cour souligne, incidemment, à propos de ces délibérations, qu'il « *n'y a pas à s'étonner beaucoup de la mollesse mise à défendre les droits de la commune par des personnes souvent intéressées à leur abandon* » et rappelle, quant au fond, que sous les lois sardes « *l'albergement ou emphytéose à titre perpétuel [...] ne pouvait être établie que par un acte authentique* » et que « *d'ailleurs, à partir de 1838, il n'a plus été possible d'acquérir par prescription une emphytéose perpétuelle puisque la législation sarde, comme la législation française* » appliquée en Savoie de 1792 à 1815 et depuis 1860, « *ne reconnaissaient plus cette espèce de contrat* » (5).

Pourtant, l'expression « *albergement* » utilisée à Rochefort ou Fréterive, tout comme la formule du vieux Savoyard exilé à Paris, laissent à penser, qu'aujourd'hui encore, certains attributaires se considèrent à tort comme propriétaires, ignorant sans doute que la loi n° 67-6 du 3 janvier 1967, publiée au *Journal officiel* du 4 janvier (pages 109 à 111), permet la suppression « *du régime juridique auquel sont soumis certains terrains communaux sur lesquels certains habitants sont titulaires de droits de jouissance exclusifs dérogatoires au droit commun* ». Les droits à caractère purement viager ont disparu avec la publication de la loi. Il appartient aux conseils municipaux de mettre fin, par délibération, aux droits transmissibles par voie héréditaire ou par voie de cession. Même en l'absence de délibération, depuis le 4 janvier 1967, en application de l'article 11 de la loi, les droits de jouissance qui deviennent vacants « *dans les conditions prévues par les textes et usages actuellement en vigueur* » feront « *de plein droit, retour au domaine privé de la commune, qui ne pourra plus les attribuer conformément à ces textes et usages* ».

C – Les textes et usages actuels

De ce point de vue les collectivités locales savoyardes se classent sommairement en 4 catégories.

- Dans la première, l'exploitation des communaux à usage héréditaire – répertoriés comme tels à la matrice cadastrale – a été abandonnée depuis longtemps et ces biens sont, de fait, revenus au domaine privé de la collectivité locale. En effet, conformément au droit commun le droit de l'attributaire s'éteint par le non-usage pendant trente ans. Ce mode d'extinction exige une absence de jouissance complète pendant une durée trentenaire ininterrompue. Parfois, seul le cadastre perpétue le souvenir de cet ancien et singulier mode de jouissance du communal. Tel édile lie l'existence de la côte matri-

cielle à la loi de séparation de l'Église et de l'État, alors qu'on la trouve dans le premier cadastre français réalisé dans les années 1880...

- Dans la seconde catégorie n'existent ni règlement écrit, ni rôle annuel des redevables, contrairement aux dispositions réglementaires applicables au domaine privé des communes. L'absence de versement de la redevance constitue vraisemblablement un argument en faveur de la déchéance. Quoi qu'il en soit, les communes acquittent aujourd'hui la taxe foncière non bâtie pour des terrains dont les attributaires tirent seuls profit. Telle fut la situation de Saint-Baldoph (Cluse de Chambéry) entre 1913 et les années 1934 à 1938 pendant lesquelles s'effectua l'alléiation des communaux à jouissance héréditaire, et de Villargondran (Maurienne) au moins au cours des vingt années qui précédèrent la reprise de ces biens par la commune en 1969. Tel est le cas de Fréterive, depuis le remembrement de 1972, et d'Apremont (Cluse de Chambéry) depuis une bonne trentaine d'années.

- Les communes de la troisième catégorie se distinguent des précédentes par l'émission annuelle d'un état des cotisations à percevoir. La perception de cette redevance rapproche fortement la jouissance héréditaire de l'emphytéose et différencie le système savoyard de celui de la France du Nord et de l'Est : la jurisprudence constante du Conseil d'État défend en effet aux communes d'imposer une redevance aux détenteurs de « parts de marais » (*Dallongeville, 1896*).

Dans le département de la Savoie la tenue régulière du rôle des cotisations laisse parfois beaucoup à désirer. Leur montant, souvent dérisoire, toujours largement inférieur à celui des baux ruraux, pousse même, pour des raisons d'évidence bon sens gestionnaire à éliminer du rôle les titulaires de lots trop petits ou trop peu productifs. Au demeurant, la mise à jour régulière de ce rôle et le relèvement vigoureux des redevances n'auraient pas, dans la plupart des communes, d'incidences budgétaires très sensibles, et cela détourne les élus de la difficile réforme de cet ancien mode de jouissance du communal.

En l'absence de règlement écrit, les us et coutumes autorisent la transmission de l'usage du bien par héritage et par cession onéreuse. Le jeu des achats de droits et des héritages conduit certains locataires à jouir de vastes superficies : un éleveur du bassin de l'Arvan (Maurienne) exploite aujourd'hui de la sorte quelque 110 hectares d'alpage. Généralement la cession à titre onéreux doit recevoir l'aval du conseil municipal et fait l'objet d'un acte notarié ou d'un acte sous seing privé. Ce type de cession, pratiqué surtout en Maurienne et dans le haut Gelon, apparaît le droit d'usage à un usufruit.

- La quatrième catégorie – la moins nombreuse – regroupe les collectivités locales qui disposent d'un règlement écrit et perçoivent régulièrement les loyers. L'évolution tend à aligner le contrat de location sur le statut du fermage et à réserver les communaux cultifs aux seuls agriculteurs. Les biens à jouissance héréditaire retrouvent leur pleine fonction agricole au détriment de leur fonction sociale initiale. Dans les Bauges, la cellule territoriale des Déserts attribue depuis 1974 les lots vacants aux seuls « *habitants de la commune [...] dont la profession principale est celle de cultivateurs* ». Même tendance (6), bien que moins marquée, à Coise où, depuis 1973, les lots les plus vastes échoient « *en priorité aux exploitants* ».

Lire la suite page 11

Joseph Martin-Garin, mon aïeul du Frêne, colporteur...

C'est dans une caisse en bois enfouie au fin fond d'une chambre de bois que j'ai découvert par hasard, ce printemps, les livres de compte de mon arrière-arrière-grand-père Joseph Martin-Garin, cultivateur l'été et colporteur l'hiver.

La lecture de ces livres est très instructive. Elle m'a permis de mieux connaître cet aïeul que malheureusement je n'ai pas eu le plaisir de connaître. Le carnet le plus ancien date de 1856 alors qu'il n'avait que 20 ans. Ecrits au crayon de bois et en français, ces carnets ont su traverser les siècles pour me livrer, plus de 150 ans plus tard, la vie hivernale de cet homme instruit, doué pour le commerce. En effet, malgré quelques fautes d'orthographe, ces cahiers sont écrits dans un français parfait alors qu'à cette époque la Savoie n'était pas encore française.

Joseph Benoît Alexandre Martin-Garin, plus connu sous le nom de « Gros Benoît » naît en 1836 à Saint-Colomban. Mais dès l'âge de 27 ans, alors qu'il vient d'épouser Marie-Louise Quézel-Ambrunaz, il s'installe à Saint-Alban et y restera jusqu'à sa mort.

Il émigrait pendant la mauvaise saison comme de nombreux Villarins de l'époque. Certains étaient ramoneurs ou hommes de peine ; lui avait choisi d'être colporteur. Il partait six mois durant, de novembre à avril et parfois même jusqu'en mai, à pied sur les routes avec pour seule compagnie une mule. Laissant ainsi sa femme (souvent enceinte) et ses enfants en bas âge à la maison. Ces nombreux voyages l'empêchèrent bien souvent d'assister à la naissance de ces derniers. En effet, 5 de ses 11 enfants sont nés durant la période hivernale. Mais cela faisait une bouche de moins à nourrir pendant cette période creuse et, surtout, cela lui permettait de ramener un beau petit pécule qui permettait à la famille de vivre mieux.

Grâce à ses carnets, j'ai pu retracer sa route, toujours la même. Il se rendait chaque hiver en France (1) à la frontière entre l'Isère et le Rhône, dans la région de Crémieu, parcourant ainsi plus de 170 km à pied pour s'y rendre. Il passait par Cuines, Aiguebelle, La Rochette, Goncelin, Tencin, Grenoble, Voiron, Chabons et enfin Bourgoin, parcourant en moyenne 15,4 km par jour. Il profitait de ses escales pour rendre service à des proches. Ainsi le 10 novembre 1882, il rembourse les dettes de son cousin Tardy et, l'année suivante, celles de son frère cadet comme on peut le lire : « Le 14 novembre 1883 j'ai payé à Monsieur Barand pour le compte de mon frère Zacharie la somme de 230 fr. »

Une fois arrivé à destination, il sillonnait la région allant de ferme en ferme, de village en village affrontant le froid et la rigueur de l'hiver. Il vendait du tissu à l'heure (1,88 m) ou au mètre : de l'orléans, de la mousseline, de la « monestine », de la toile pour raccommoder, des coupons... Mais il vendait aussi des vêtements « tout fait », comme il l'écrivait. Pour les hommes : des pantalons, des gilets, des cravates et des mouchoirs de poches. Pour les femmes : des robes, des tabliers, des châles et des foulards. Sa clientèle était très variée : du simple valet au maître d'école en passant par le sabotier, le cabaretier, le tisserand, le charron, l'aubergiste, le jardinier, le menuier, le boulanger et même un moine !

Il faisait très souvent crédit à ses

clients mais ne faisait jamais signer aucune reconnaissance de dette. La confiance était de mise. Il notait simplement la ville, la date et le nom du débiteur ainsi que la liste des articles achetés. Par exemple, en 1893 : « A Trept, le 5 avril 93, Ugena Quaid le serpentier (2) doit pour 58 m de toile à 35 sous, 101 f 50 (3). »

Ainsi pendant sa tournée de 1866, il prête à 117 personnes pour une somme totale de 4 839,10 F. Pour nous cela ne représente pas grand-chose, mais à cette époque cela représentait une véritable fortune. Juste pour donner un ordre idée, 17 ans plus tard, en 1883, une vache pleine se négociait entre 215 et 265 francs à la foire de Saint-Colomban et un cochon 45 francs.

Parfois il précise le métier, le nom de l'époux ou le nom de l'employeur du débiteur : « A Cray le 16 décembre 1882 Roland le domestique de Mr Berlet doit pour six mouchoirs de poche en fil de couleur 5 f 50 ». Si la personne ne fait pas partie de sa clientèle habituelle, il demande un garant et le précise sur son carnet. Ainsi en

1863, il note :

« [...] répond pour une autre femme [...] ». Très souvent il

vend à des personnes qui n'ont pas encore soldé leur ancienne dette. Ainsi par exemple, le 8 décembre 1856, il vend à « la mère Buet » trois robes (18 francs), deux aunes de gros coton (3 francs), une blouse pour le père (3,10 F) et de la doublure (1,15 F), le tout pour 25,35 F alors qu'elle lui devait, des différents achats qu'elle avait effectués l'année d'avant, 32,35 F ! Mais lui aussi

contracte des dettes. Très souvent sur ses carnets on peut lire « Je dois un logé ». Mais il les rembourse rubis sur l'ongle, pas toujours avec de l'argent mais parfois en nature. Ainsi le 10 avril 1884 il note : « j'ai réglé mes logés avec de la soie cachet de Carisieux ». Avant de partir sur la route, comme toute personne prévoyante, il testait son matériel. Ainsi mi-novembre 1859, il essaye sa plume mais pas comme nous aujourd'hui, en gribouillant un bout de papier, ni en l'essayant sur la semelle de ses souliers. Non, lui préfère écrire ces quelques mots de circonstances : « Je veux voir si ma plume va bien » et il date et signe.

Ses carnets lui servent aussi à faire ses brouillons de lettre. Ainsi début décembre 1856, il écrit « C'est aujourd'hui ma chère et tendre épouse que je prends le petit moment pour te donner de mes nouvelles et un moment pour en savoir des tiennes ainsi que celle de nos parents. Je te dirais que je me porte tou-

jours bien grâce à dieu... ». Or à cette époque il n'était pas marié. J'en déduis donc qu'il aidait un de ses compagnons d'infortune, moins instruit que lui, à rédiger une missive. Je pense même que ce dernier n'était sans doute pas un Savoyard sinon le brouillon de lettre n'aurait pas été rédigé en français.

Dans ses carnets, il note aussi parfois ses pensées. Ainsi le 1^{er} janvier 1877, il écrit « Je suis pour la vie » et signe cette phrase de son nom complet : Joseph Benoit Alexandre Martin-Garin. En décembre 1865, alors qu'il est dans le Rhône, à Venissieux, loin des siens, il doit traverser une période douloureuse, être malade peut-être, et se confie à son carnet : « Adieu ma chère et tendre épouse. Mon dieu faites moi la grâce de vivre et de mourir à votre sainte volonté. Ma sainte bonne vierge priée pour moi. Obtenez de votre fils toute la grâce qui me soit nécessaire. Je me soumets sur votre sainte protection. Ne m'abandonnez jamais », et il signe « Martin Joseph Benoit Alexandre fils de Colombe de St Colombe - Savoie le 19 décembre 1865 ». Une autre année il

doit souffrir de quelques maux puisqu'une cliente lui donne le remède suivant : « La Crème, herbe pour tisane. La faire bouillir la veille et la prendre le lendemain, tous les matin ».

Mais la religion est là pour le soutenir. Ainsi le 20 mars 1860, il écrit « Je suis pour la vie. Votre dévoué fils ». Elle tenait d'ailleurs une place non négligeable dans sa vie, puisque lors d'un de ses voyages, il fait un détour par la Salette, lieu de pèlerinage de l'Isère, où il note

ra, outre ses frais d'étape, l'achat d'un chapelet pour 0,65 franc.

Durant l'été, il ne perdait pas le sens des affaires et prêtait de l'argent, avec intérêts s'il vous plaît, à ses voisins mais aussi à des gens de la vallée (Cuines, Saint-Jean, etc.). Il leur permettait ainsi d'acheter un cochon, une vache. Cela va même plus loin, avec l'aide de ses concitoyens vis-à-vis de l'administration ; par exemple le 4 juin 1878 quand il note dans son carnet : « J'ai donné 7 fr pour l'enregistrement de Joseph Girard à La Chambre » ou le 26 juin 1883 quand il écrit : « j'ai payé les impôts du Père Amboise, 13 f 20. »

Il prêtait de l'argent à tout le monde, à toutes les couches sociales (instituteur, facteur, fermier, domestique...), à sa famille et même au curé de Saint-Alban ! Certaines fois, cela atteint des sommes non négligeables, comme le 21 juin 1878 où il prête « à Pierre Martin la somme de 130 francs pour acheter sa bourrique », le tout « sans billet ». Si la confiance était

demande généralement caractéristique de notre colporteur, tant au niveau des dettes commerciales que des prêts, certaines fois, assez rares, il a à faire à de mauvais payeurs. Dans ces cas-là, c'est avec obstination qu'il cherche à recouvrir ses dettes, comme le 9 avril 1879, lorsqu'il écrit à un inspecteur académique : « Monsieur l'inspecteur d'académique de Grenoble. Je vous serais bien reconnaissant si vous aviez l'obligeance de me faire connaître le domicile actuel de Mr Moussin qui fut instituteur adjoint à Hières en 1872 ou 1873 et ensuite à Vif en la même qualité. Je vous prie d'agréer mes remerciements bien sincères ». La signature de la lettre, « Martin, marchand de draps », donne des indications sur la nature de la vente impayée. Il n'oublie pas d'indiquer la poste restante du lieu de séjour afin de recevoir la réponse.

Il vend aussi quelques étoffes, ramenées de ses tournées, aux Villarinchés. Ainsi par exemple le 1^{er} mai 1884 il vend à Jeannette Favre-Teylaz du Bessy 5 mètres un quart de velours à 4 francs et deux mètres de doublure à 1 franc. Soit un total de 23 francs. Notons que cette fois-ci, il fait une remise à sa cliente d'un quart de velours, ce qui était très très rare. Mais peut-être est-ce dû au fait qu'elle était Villarinché ! L'histoire ne nous le dit pas...

Grâce à tout cet argent amassé au fil des ans, il fit construire au Frêne une maison à chacun de ses fils. Ainsi trois maisons sortirent de terre les unes à côté des autres, dont « l'bon nouvé » (l'écurie neuve) (4), construite en 1877, première écurie de Saint-Alban pourvue de 4 voûtes et d'un pilier central. Ces habitations ont su, elles aussi, traverser les siècles et sont toujours habitées de nos jours par ses descendants. Il s'agit de la maison de la famille Bouilhol, de celle de la famille Fabbri et celle de ma famille.

Avant de mourir en 1931 à l'âge de 95 ans (comme quoi une dure vie de labeur conserve !), il a transmis à deux de ses fils le sens des affaires et du commerce puisque Joseph, plus connu sous le nom de « Bon Diou », fut boulanger au Frêne et Jean-Baptiste dit « Batistou » fut coronaire au Frêne également. Tous deux exerçant dans la maison actuellement habitée par Jean-Marc Fabbri, le four et la boulangerie étant situés au rez-de-chaussée, la cordonnerie était, au premier étage, juste au-dessus.

Quant à Zacharie, son troisième fils, il partit s'établir à Marseille et devint contremaître. Mais ceci est une autre histoire...

Stéphanie Chaboud-Crousaz

(1) Jusqu'en 1860 la Savoie appartenait à un royaume indépendant.

(2) Un serpentier était probablement un charpentier. Les recherches dans le dictionnaire savoyard confirment cette hypothèse de glissement étymologique de « serpentier » vers « charpentier ». Le terme « sarpenți » renvoie vers « ćarpenti » qui signifie « charpentier ».

(3) 1 franc = 20 sous.

(4) Bon : prononciation, à Saint-Alban, du mot du patois villarin désignant l'écurie (étable à bovins). A Saint-Colomban, on prononce plutôt bou.

Pendant ce temps-là, aux Villards...

Les jours raccourcissent. Les champs s'endorment. Le mauvais temps s'installe. Les *niél'és* (1) enveloppent les sommets. Marie-Louise, née Quézel-Ambrunaz, la première femme de Joseph, est restée seule, au Frêne, avec leur petit garçon qui est encore trop jeune pour partir ramoner. Elle ne veut d'ailleurs pas le voir partir. Elle en a déjà perdu deux, morts prématurément. Le premier à 20 mois, le second à 4 mois. Son mari étant parti en France pour gagner quelques sous, elle doit garder le foyer et s'occuper des bêtes.

Le froid arrivant, il est temps de penser à aller prendre ses quartiers d'hivers dans le « bou » et de partager l'écurie avec les animaux. En effet, la chaleur des vaches, des moutons et des chèvres lui permettra d'économiser le bois de chauffe qui, en ce milieu de XIX^e siècle, est rare. Seuls les vieux arbres sont abattus pour faire le feu, les autres permettront à Joseph de faire la feuille et ainsi de nourrir les bêtes ou alors de fabriquer des planches pour réparer la grange.

Elle meuble sommairement un angle du bâtiment avec une table, quelques chaises, un poêle qui lui servira à faire chauffer la soupe. Elle installe aussi deux lits, hauts sur pieds, qui permettent aux moutons et aux chèvres de vivre dessous et ainsi de répandre leurs douces chaleurs. Les jours s'égrènent, il faut veiller au soin des bêtes, elle monte au *solaret* (2) chercher le fourrage et garnit les râteliers de foin. Chaque matin, il faut aussi qu'elle sorte même si l'hiver est rigoureux. Elle doit affronter le froid afin d'aller au ruisseau le plus proche (les fontaines n'arrivant qu'au début du XX^e siècle) chercher l'eau qui lui permettra de faire cuire quelques pommes de terre.

Pendant ce temps, Zacharie, son fils, va à l'école. A Saint-Alban, il y a trois écoles mixtes : la sienne, située au village de l'Eglise, la seconde au Bessay et l'autre au Premier-Villard. En 1858, elles permettent à 115 élèves comme Zacharie d'apprendre les rudiments du français et du calcul. Il faut faire vite, le temps est compté. En effet dès le retour des beaux jours, les enfants retourneront travailler aux champs. Le maître n'a donc que 6 mois, de la Toussaint à Pâques pour leur apprendre un maximum de choses.

L'après-midi, lorsque le soleil daigne se montrer, Marie-Louise profite d'un rayon de soleil pour s'occuper de l'entretien des vêtements. Elle se rend au ruisseau et lave dans l'eau glacée les quelques vêtements qu'elle possède, elle et son fils. En ce temps-là, le trousseau était maigre. Les femmes ne possédaient que deux ou trois robes dont une était réservée aux grandes occasions.

La fin de journée arrive vite en cette période, il faut panser les bêtes, traire les vaches et faire la soupe. Le soir venu, et si le temps le permet, elle se rend tantôt chez l'une de ses voisines tantôt chez l'autre pour filer la laine ou le chanvre, tricoter des chandails ou des chaussettes. Le travail est ainsi plus agréable. Elle en profite pour échanger les nouvelles.

Les jeunes filles du village, quant à elles, éclairées à la lampe à huile, profitent de ces veillées pour confectionner leur trousseau. Et les anciens, trop âgés pour courir les chemins ou porter une balle, confectionnent des dents de râteau qui, le printemps venu, seront très utiles, ou tissent l'osier tout en racontant des histoires aux enfants.

Une fois par semaine, Marie-Louise

fabrique son pain et s'arrange avec ses voisines pour chauffer le four du village. Et deux à trois fois dans l'hiver, elle démonte son lit et celui de son fils afin de sortir le fumier à l'aide d'une civière. Ce travail est rude et pénible car les animaux l'ont tellement piétiné qu'il est dur comme de la pierre. Et encore, certaines années, elle attend un nouvel enfant qui naîtra avant le retour de son époux, comme ce fut le cas durant les hivers 1865, 1869, 1871 et 1873.

Les quelques hommes restés au village (commerçants, artisans, invalides...) se réunissent et, munis de pelles, déneigent les chemins qui mènent aux granges, aux maisons voisines et à l'église, lui permettant ainsi de sortir plus facilement de chez elle. Ils déchargeant aussi les toits qui, sous le poids de la neige, menacent de s'écrouler ou de déverser leur blanc manteau sur les passants.

Ainsi, jour après jour, veillée après veillée, s'écoulent lentement les mois d'hiver. Les journées sont courtes, le temps pas très clément, les sorties sont rares... seul son fils, ses corvées terminées, met le nez dehors pour se livrer à quelques batailles de boules de neige.

L'unique jour de sortie de la semaine est le dimanche, jour de la messe. Elle se pare de ses plus beaux habits et se rend à l'église... Parfois elle en profite pour se rendre aussi à l'épicerie et acheter une demi-livre de café. Cette sortie hebdomadaire lui permet de rencontrer les femmes des autres villages et de partager les nouvelles.

En décembre, aidée des voisins, elle tue le cochon. Après l'avoir découpé, elle le sale et le met à sécher dans la chambre de bois. Le sang, quant à lui, lui servira à confectionner du boudin.

Puis vient Noël, date importante mais qui n'a pas l'éclat des autres fêtes comme celle de Pâques puisque toute la famille n'est pas réunie. Marie-Louise et son fils Zacharie se rendent à la messe de minuit. L'église est glacée mais peu importe. Au retour il n'y aura pas de réveillon au programme, ils se contenteront d'une boisson chaude, et au lit ! Zacharie n'aura pas de cadeau non plus, les moyens ne le permettent pas.

L'hiver peu à peu s'écoule. En février, l'hiver est passé de moitié. Les jours sont plus longs et le soleil plus chaud. Déjà, dans les champs, on devine la belle saison qui va arriver. Bientôt ce sera Pâques et le retour de Joseph. La chaleur du printemps arrivera avec le mois d'avril. Le travail de la terre va pouvoir recommencer lorsque la famille sera de nouveau réunie.

Geneviève, née Darves-Bornoz, la seconde épouse de Joseph, connaîtra la même vie... enfin presque car elle aura plus d'enfants qui l'aideront à effectuer ces harassantes tâches.

Stéphanie Chaboud-Crousaz

(1) *Niél'és* ou *nielles* : mot du patois villarin désignant le brouillard.

(2) *Solaret* : au dernier étage de la grange, débordant sur les murs de la grange, le solaret est un fenil séparé de la grange par un assemblage de perches et accessible seulement par une longue échelle (vient de *soleiller* : sécher).

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Logis de France, Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 ST COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

Quand je serai grand, je serai colporteur

Je ne suis pas très grand,
Je n'ai que neuf ans.
Mais qu'importe les ans
Quand il faut survivre durablement ?
Aux Villards, j'aide mes parents
A faner sur les pentes des Roches,
Un morceau de pain en poche !
Par ce dur labeur harassé,
Mes pensées font mille projets !

Quand homme je serai
Colporteur je deviendrai
Pour que ma vie soit épargnée
De ces longues et dures corvées :
Monter, descendre, travailler
Pour peu de chose gagner.
Quand l'hiver arrivera,
Que la nature ici s'endormira,
Avec mon frère on partira
Vers d'autres terres à meilleur climat,
Croyant en notre bonne étoile.
Notre balle de grossière toile,
Contiendra tissu, boutonnieres,
Menus objets toujours nécessaires.
Point de grands frais nous ferons,
De toits de granges nous nous contenterons.
Courageusement nous sillonnurons
Les villages de l'Isère ou bien de l'Aveyron.
Au printemps, alors, nous rentrerons,

La balle plus légère, les souliers plus usés,
Mais heureux de pouvoir enfin retrouver
La famille aux Villards demeurée.
Combien serons-nous satisfaits
Que nos gains nous permettent d'acheter
Une terre plus facile à cultiver
Que celle où je me suis éreinté !

Maintenant que je suis grand,
Cela fait trois semaines maintenant
Que je traverse l'Oisans.
Mes galoches aux pieds,
Ma balle sur le dos,
Je grimpe les sommets
Et longe les cours d'eau.
De village en village,
De maison en maison,
Je vis de mes voyages,
Commencés en fin de fenaison.
Je vends dans les hameaux,
Du plus petit jusqu'au plus haut,
Sans jamais oublier ceux que j'ai laissés.
Ma famille attend de me voir rentrer.
Je suis Joseph le colporteur
Et chante mon métier avec bonheur,
Racontant, une fois arrivé,
Mes aventures et les paysages rencontrés.

S. Chaboud-Crousaz

Les biens communaux à jouissance héréditaire

Suite de la page 9

tants agricoles ». La réglementation s'efforce d'éviter et de contrôler les sous-locations de droit d'usage.

A Coise, le règlement de 1893 ne les tolère « qu'entre détenteurs faisant feu dans la section de Coise [...] et pour la durée de la jouissance du cédant » et, pour « éviter les abus [...], qu'après autorisation du conseil municipal ». Le nouveau règlement de 1949, plus restrictif encore, n'autorise les sous-locations de droit de jouissance qu'en « cas de maladie de l'attributaire ou de ses parents, de départ de l'attributaire ou d'un de ses enfants pour le service militaire, ou de mobilisation, d'absence prolongée de la

commune », mais les conseillers municipaux fixent le prix de la location de « façon qu'aucun bénéfice ne puisse être retiré, sous quelque forme que ce soit, par l'attributaire ». Cette volonté, manifeste à Coise, de conserver aux communaux à jouissance héréditaire leur fonction initiale et d'adapter la réglementation aux conditions économiques et sociales du temps présent, est loin d'être générale. Dans bien des communes l'institution souffre d'un profond déclin, voire sombre dans un irrémédiable oubli.

Robert Mériadeau
(à suivre)

(1) Ce texte, rédigé au mois d'avril 1983, a été enrichi avant sa publication grâce aux remarques de quelques spécialistes, et notamment de MM. les Professeurs Pierre Bozon (Saint-Étienne), J. David (Grenoble), R. Dion (Lille), Paul Guichonnet (Genève), André Palluel-Guillard (Chambéry).

(2) Cependant, à la matrice de Montmin (Préalpes des Bornes), en 1914, existent cinq cotes dont le libellé est fort semblable au libellé actuel des cotes de communaux à jouissance héréditaire de Saint-Jean-de-la-Porte. Ces cinq cotes disparaissent en 1954 à la rénovation cadastrale.

(3) Au moment de mettre sous presse, Paul Guichonnet nous communique l'étude de B. Coutin, citée ci-dessous dans la bibliographie sommaire. Cet auteur n'utilise pas la formule « communaux à jouissance héréditaire », mais le système qu'il décrit y ressemble fort.

(4) P. MOUGIN, Les forêts de Savoie (1919). L'auteur y traite longuement de l'acensement des communaux, notamment pp. 565-568 et pp. 681-687.

(5) Cet arrêt de la cour d'appel se trouve aux archives municipales de Coise.

(6) Tendance identique dans le Nord (Dion, 1982).

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- B. COUTIN, Pérennité d'un droit d'usage sur un bien communal dans la Combe de Savoie, Actes du congrès des sociétés savantes de Savoie (Samoëns, 1982), 1983, pp. 153-160.
- P. DALLONGEVILLE, Des biens communaux en général et spécialement des parts de marais et portions ménagères dans le Nord, le Pas-de-Calais et les départements formés dans les anciennes provinces de Bourgogne et des Trois-Evêchés. Thèse Droit, Paris, 1896, 298 p.
- CH. DESPINE, Essai sur les biens communaux du duché de Savoie. Mémoires de la société royale académique de Savoie, 1^{re} série, t. VIII, 1837, pp. 1-89.
- R. DION, L'évolution des « parts de marais » à Lallaing, Ed. Hommes et Terres du Nord, 1982.
- M. FOURDRIGNIER, Les portions ménagères de marais dans le Nord de la France, Actes du colloque national de l'Association des ruralistes français, Tours, 1982.
- F. GEX, Le diguemage de l'Isère dans la Combe de Savoie. RGA, 1940, pp. 1-71.
- DR GOUVERT, Notice sur les abîmes de Myans, Mémoires de la société royale académique de Savoie, tome VII, 1835, pp. 69-123.
- J. MIÈGE, La vie rurale du sillon alpin. Etude géographique, Editions M.-Th. Génin, Paris, 1961, 677 p.
- G. PÉROUSE, Inventaire sommaire des archives départementales de la Savoie antérieures à 1793. Tome 1^{er}. Archives communales. Arrondissement d'Albertville. Chambéry, Imprimerie nouvelle, 1911, 277 p.

Petits récits des désordres ordinaires

Paradoxe d'une rubrique qui n'en est pas tout à fait une, les faits divers sont par définition inclassables. Pour les uns : « Les faits divers [...] sont [...] [un] trésor pour les sociologues de demain ; ils mettent en lumière comme rien ni personne le quotidien insolite, les fulgurances du moment et les travers de leur époque. » (1) Pour les autres : « Les faits divers [...] sont aussi des faits qui font diversion. [...] En mettant l'accent sur les faits divers [...] on écarte les informations pertinentes que devrait posséder le citoyen pour exercer ses droits démocratiques. » (2)

Mais au-delà de ces « vérités élémentaires [...] , cruels ou délicieux, spectaculaires ou anodins, avec ou sans morale [...] , les faits divers sont bien un « genre en soi » [...] où toutes les questions sur la société et les groupes qui la composent se retrouvent, jour après jour, posées. » Et « si leur importance paraît souvent secondaire (il s'agit généralement d'événements tragiques, tels que les crimes, les accidents et les catastrophes) les faits divers peuvent parfois avoir une portée plus large » (1) et permettre de mieux cerner la société d'alors, en l'occurrence, ici, celle de la vallée des Villards de la Belle Époque qui apparaît empreinte d'une rare violence au quotidien.

Les faits divers publiés ici (*) sont extraits de *L'Indicateur de la Savoie*, un « Journal absolument indépendant, commercial, agricole, politique et littéraire paraissant le samedi » à Annecy. D'inspiration catholique (d'un catholicisme qu'on jugerait aujourd'hui proche des idées défendues naguère par Mgr Lefèvre, et quelquefois antisémite), cet hebdomadaire a paru de 1877 à 1914. Il comportait une rubrique intitulée « Un peu de tout, de tout un peu » dans laquelle on retrouve la plupart des brèves retranscrites ci-contre (on y trouvait aussi des brèves de portée plus générale relatives à des faits ayant eu lieu dans d'autres départements, voire d'autres pays). Des faits divers (ou peut-être, plus justement, des faits de société) qu'on laisse à la réflexion de chacun... Comme ces deux extraits qui font étrangement écho à des brèves qu'on pourrait lire aujourd'hui :

• « La recrudescence de curieux qui a été signalée sur nos frontières des Alpes vient d'avoir pour résultat l'ordre donné à tous les commissaires spéciaux des villes frontières d'avoir l'œil ouvert sur les touristes transalpins. C'est bien. Il eût été mieux de le faire et ne pas le dire. » (11 mai 1895).

• « Un instituteur condamné. Nevers, 15 février. La Cour d'assises de la Nièvre, siégeant à huis clos, a condamné à 2 ans de prison avec sursis, Pioche, âgé de 48 ans, instituteur public à Marcy, pour attentats à la pudeur et faits immoraux commis par lui sur des petits garçons élèves de cette école. Pioche est veuf et père de deux enfants. » (17 février 1912).

(1) THIERRY WATINE, Faits divers. Les Cahiers du journalisme. Printemps-Eté 2005, n° 14.
(2) PIERRE BOURDIEU, Sur la télévision, Libé-Raisons d'agir, 1996.

(*) Le titre de l'article est celui d'un livre de ANNE-CLAUDE AMBROISE-RENDU, Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la Troisième République à la Grande Guerre, Paris, Éditions Seli Arslan, 2004, 332 p.

INCENDIES

► 12 MARS 1881

Le 2 mars, à 7 heures et demie du soir, un incendie a éclaté dans la commune de Saint-Alban-des-Villard. Onze corps de bâtiments couverts en chaume, appartenant à six propriétaires de cette commune, ont été détruits ainsi qu'une partie du mobilier qu'ils contenaient. Les pertes sont évaluées à 50 000 francs.

► 22 MAI 1886

Le 10 du courant, vers neuf heures et demie du soir, un incendie s'est déclaré au hameau de Valmaure, commune de Saint-Colomban-des-Villards, et y a

consommé 10 corps de bâtiments habitées par 15 propriétaires. La cause de ce sinistre est inconnue. Il ne doit pas être attribué à la malveillance. Aucun accident de personnes n'est à déplorer. Les pertes approximatives sont de 36 000 francs. Elles ne sont couvertes par aucune assurance.

► 7 AOÛT 1897

La Chambre, 4 août. L'avant-dernière nuit, un incendie dont on ignore la cause, mais qui pourrait bien être attribué à l'imprudence, s'est déclaré au village des Roches, commune de Saint-Colomban-des-Villards. Vingt cinq maisons ont été détruites. Les dégâts dépassent 100 000 francs et ne sont pas assurés. La misère

des sinistrés est grande. Les détails manquent encore (voir la photographie de la première page).

► 30 DÉCEMBRE 1899

La Chambre. Un immense incendie a détruit presque en entier le village de Saint-Alban-des-Villards canton de La Chambre. Malgré les secours organisés assez rapidement, 37 bâtiments ont été dévorés par les flammes. La mairie de Saint-Alban-des-Villards est réduite en cendres, mais les archives municipales ont pu être sauvées. Un vieillard de 66 ans, nommé Quézel, est mort subitement de frayeur. On assure que les pertes s'élèvent approximativement à 100 000 francs. Les détails manquent.

RETOUR DE FOIRE

► 28 SEPTEMBRE 1884

Les personnes qui revenaient, jeudi 18 septembre, de la foire de Saint-Colomban-des-Villards ont été péïblement impressionnées par un terrible accident qui s'est produit sur la route conduisant de cette localité à La Chambre, route taillée, sur une longueur d'environ 8 kilomètres, au-dessus d'un précipice au bas duquel roule le torrent du Glandon. Le nommé Serraz Antoine, de Saint-Avre, après avoir fait son marché, regagnait son domicile avec sa charrette traînée par un mulet. Une femme Belon et son fils, et une jeune fille de Sainte-Marie-de-Cuines, avaient pris place dans cette charrette en même temps que Serraz. Ce conducteur, à peine sorti du bourg de Saint-Colomban, laissa imprudemment prendre le trot à sa bête ; la voiture n'ayant pas de frein et portant un certain poids, se trouva emportée d'elle-même sur la pente très raide de la route, si bien que le mulet, poussé par le véhicule, ne put faire un des brusques contours qui sillonnaient cette route et fut précipité dans un abîme d'une hauteur de 300 mètres environ. Serraz fut tué sur le coup. La femme Belon et son fils ont reçu des contusions graves qui mettent leur vie en danger. La jeune fille de Sainte-Marie a pu regagner son domicile, soutenue par quelques personnes. Seul le mulet est sorti de cet abîme sain et sauf. La femme Belon et son fils ont été transportés à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne où ils ont reçu les premiers soins. Il faut espérer que cet accident ouvrira enfin les yeux de la voirie sur l'utilité d'un garde-fou qui puisse isoler le voyageur de l'abîme qu'il côtoie. Celui qui a parcouru cette route se demande même comment les accidents n'y sont pas plus fréquents.

ACCIDENTS

► 4 OCTOBRE 1884

Les accidents se multiplient à Saint-Alban-les-Villards. Nous avons relaté la chute d'une voiture ayant entraîné la mort d'un homme ; la femme qui avait eu un bras cassé est morte des suites des blessures qu'elle avait reçues. La semaine dernière, un nommé Gottafrey, âgé de 67 ans, travaillait au pied de la montagne, lorsqu'une pierre détachée de la montagne vint le frapper à la tête et le tua net.

► 22 OCTOBRE 1898

La Chambre. Un enfant de sept ans et demi, Gauthier Arthur, dont les parents habitent à Saint-Alban-des-Villards, est



P. DAVID-NOUINAZ

tombé accidentellement dans le torrent le Glandon. Le lendemain seulement on retrouva le cadavre du pauvre petit à 500 mètres environ du lieu de l'accident.

► 23 SEPTEMBRE 1899

La Chambre. Le nommé Marlin-Culet, âgé de 64 ans, meunier à Saint-Colomban-des-Villards, est tombé accidentellement dans le ruisseau de Comberousse en voulant mettre l'eau à son moulin. Le malheureux a fait une chute de trois mètres et s'est fendu la tête contre un roc. Retiré de l'eau presque aussitôt, ce n'était plus qu'un cadavre.

► 3 AOÛT 1901

La Chambre. La jeune Frasse-Mathon Rose, 14 ans, dont les parents sont cultivateurs à Saint-Alban-des-Villards, en revenant des champs, fut obligée de passer sur une petite passerelle longue de 15 mètres, large de 30 centimètres ; cette passerelle est dépourvue de garde-fous. Au-dessous coule le torrent du Glandon, très rapide et très gros en cet endroit ; on ne sait si elle a été prise par le vertige ou si elle a fait un faux pas, toujours est-il qu'elle est tombée dans le ruisseau et s'est noyée. Son cadavre a été retiré à environ 400 mètres plus bas par des personnes accourues à ses cris ; elle est restée environ un quart d'heure dans l'eau. Les parents sont au désespoir.

► 30 JUILLET 1904

A Saint-Colomban-des-Villards, deux femmes et un jeune enfant faisaient paître leur troupeau lorsqu'une des vaches s'éloigna dans la direction du Glandon (NDLR : en réalité dans la combe du Golet) ; mais le torrent, grossi tout à coup, emporta les trois malheu-

reuses, qui furent noyées. On n'a retrouvé que deux cadavres.

► 6 AOÛT 1904

Saint-Colomban-des-Villards. Le cadavre de la dame Tronel-Peyroz, morte dans la catastrophe du torrent du Glandon, a été découvert à Chamouset à quarante-cinq kilomètres du lieu de l'accident. Ses funérailles ont eu lieu à Chamouset. Outre le jeune enfant de neuf ans emporté avec elle, la victime laisse quatre autres enfants en bas âge. Les deux autres cadavres retrouvés dans le Glandon ont été enterrés à Saint-Colomban. La commune tout entière était dans la consternation.

► 2 DÉCEMBRE 1905

Pendant que Mme Martin-Rosset, du village de Bessay, vaquait aux occupations du ménage, la petite Marie, âgée de quatre ans, alla s'asseoir sur la platine antérieure du poêle dont la porte avait été malheureusement laissée ouverte. Le feu prit bien vite aux habits de la pauvre fillette. Les secours arrivèrent trop tard pour être efficaces. L'enfant mourait bientôt après des suites de ses brûlures.

► 4 JUILLET 1908

Saint-Colomban. Mort tragique d'un jeune berger. Le jeune Léon Martin-Cocher, âgé de 11 ans, fils de Jean-Baptiste, gardait seul les vaches de la famille dans l'une des montagnes pastorales les plus sauvages de Saint-Colomban-des-Villards, celle de Bellard, qui se prolonge sur la « Combe » de Saint-Sorlin-d'Arves, à deux heures environ du chef-lieu de la commune. Avant

Petits récits des désordres ordinaires

Suite de la page 12

hier soir, les vaches du jeune Martin-Cocher revinrent seules au chalet à la nuit tombante. Qu'était devenu le berger ? On eut beau l'appeler pendant toute la nuit, l'écho lugubre seul répondait. Au matin on se mit à explorer le fond des précipices ; on finit par découvrir le corps du pauvre enfant ramassé sur lui-même, tenant dans ses petites mains sa tête ensanglantée et percée d'un large trou au sommet du front. Cette position laisse supposer que le jeune Martin-Cocher n'a pas été tué sur le coup et qu'il a dû, lui aussi, appeler au secours et réclamer sa mère. Les funérailles de la petite victime ont eu lieu hier à Saint-Colomban, au milieu d'un grand concours de population.

RIXE

► 30 SEPTEMBRE 1899

La Chambre. Rixe sanglante. A la suite d'une violente rixe survenue au café Quézel, à Saint-Colomban-des-Villard, le nommé Frasson-Gorret, qui avait été fort maltraité et avait reçu de nombreux coups de poing et de pied, notamment dans le ventre, a été trouvé mort, sur la route, à quelques pas du café. Son antagoniste, le nommé Vachet-Vallaz, a été transporté à son domicile dans un état lamentable. Il a reçu deux coups de couteau, l'un sur le crâne, l'autre à l'épaule droite, et n'a pu donner aucun renseignement sur cette rixe sanglante, étant donné l'impossibilité de prononcer une parole. Son état est désespéré. Une enquête est ouverte.

MALTRAITANCE

► 14 SEPTEMBRE 1907

La Chambre. Les enfants martyrs. Une enquête est ouverte au sujet des mauvais traitements exercés à Saint-Colomban-des-Villards, par les époux M..., cultivateurs, sur leur fillette âgée de 6 ans. Il est de notoriété publique que cette dernière est brutalisée par ses parents, surtout par sa mère. Les habitants du hameau sont indignés de ces mauvais traitements.

► 6 DÉCEMBRE 1913

A Saint-Alban-des-Villards une jeune fille, aujourd'hui âgée de 26 ans, aurait été séquestrée depuis quatre ans par sa famille. Elle vivait dans une cave et présentait l'aspect le plus repoussant. Une dénonciation a mis en mouvement le parquet de Saint-Jean-de-Maurienne qui s'est rendu sur les lieux.

ARDOISIÈRES

► 15 NOVEMBRE 1884

Le 4 novembre, le nommé Girard Charles, domicilié à Saint-Colomban-des-Villards, conduisait avec son domestique trois charrettes d'ardoises lorsque le nommé Beneiton, d'origine italienne, arrêta la première voiture et, montant sur celle qu'occupait Girard, il le prit, le jeta à terre, le frappa et cherchait à tirer son couteau pour lui faire un mauvais parti, quand le domestique de Girard vint à son secours et lui permit de se sauver dans une maison voisine pour appeler au secours, pendant que le malfaiteur l'accompagnait à coups de pierre jusqu'à la porte. Arrêté, le nommé Beneiton a avoué la plupart des faits qui lui sont reprochés.

► 14 MARS 1891

M. Tardy Zacharie, seul propriétaire exploitant les carrières d'ardoises de Saint-Colomban-des-Villards, a l'honneur

d'informer sa nombreuse clientèle de ne pas confondre les ardoises de Saint-Colomban-des-Villards avec les ardoises d'autres provenances, car les carrières de Saint-Colomban-des-Villards exploitées par M. Tardy, sont les seules qui fournissent après Cevins, la meilleure qualité d'ardoises pour la durée et la nuance. Peut servir promptement toutes commandes de ces ardoises. Bureau à Saint-Julien en Maurienne.

► 17 OCTOBRE 1896

Saint-Colomban-des-Villards. Le 2 octobre, trois ouvriers ardoisiers, travaillant pour le compte de MM. Tomasi et Favre-Descotes, ont été pris sous un éboulement de terrain qui a renversé l'abri sous lequel ils travaillaient. Tous ont reçu des blessures plus ou moins graves ; le plus grièvement atteint est M. Bernard, de Saint-Avre, qui a eu une jambe cassée. Cet éboulement, que rien ne pouvait faire prévoir, est attribué aux grandes pluies que nous avons eues ces derniers temps.

M. TARDY Zacharie

Etant le seul Propriétaire-Exploitant des véritables Carrières de Saint-Colomban-des-Villards et par conséquent le seul Vendeur de ces Ardoises, je vous prierai d'observer que tout offre de ces Ardoises, en dehors de ma Maison, qui vous serait faites pour des Ardoises de Saint-Colomban-des-Villards, vous seriez trompé, car il s'est réouverte les carrières de l'ancienne Société de la Chambre, situées en aval de Saint-Colomban-des-Villards, dont les Ardoises sont tellement inférieures aux miennes sous tous les rapports, surtout sur celui de la durée, que je vous prie de vous mettre en garde et d'exiger les Ardoises de Saint-Colomban - les Villards provenant de mes Carrières, en un mot, Carrières Tardy.

Bureau à Saint-Julien-de-Maurienne (Savoie).

► 5 DÉCEMBRE 1896

Un ouvrier de M. Tardy, le sieur Jean Andreys, 65 ans, a disparu dans une forêt située sur la commune de Saint-Colomban-des-Villards où il était allé ramasser du bois. On croit qu'il a été victime d'un accident.

LA POSTE

► 13 JUIN 1896

Récompense au dévouement. Par décision de M. le ministre de l'intérieur, une mention honorable a été accordée à notre compatriote, M. Darves-Blanc, facteur des postes à Saint-Alban-des-Villards, pour sauvetage d'un enfant sur le point de se noyer. Toutes nos félicitations à ce modeste mais vaillant fonctionnaire, qui s'était déjà signalé précédemment dans une circonstance analogue.

► 7 JUILLET 1900

Saint-Colomban-des-Villards. M. Darves, facteur de Saint-Colomban, ayant trouvé sur sa route un porte-monnaie contenant une certaine somme, s'est empressé de le déposer à la mairie où le propriétaire a pu venir le réclamer.

► 12 JUILLET 1902

Un établissement de facteur-receveur est mis en activité à Saint-Colomban-des-Villards à partir du 1^{er} juillet courant. Le nouveau bureau desservira les communes de Saint-Colomban-des-Villards et de Saint-Alban-des-Villards, précédemment attachées au bureau de La Chambre. Il y a un intérêt, au point de vue du prompt acheminement des correspondances, à ce que les adresses des lettres destinées à être distribuées par le nou-

veau bureau ne portent plus la mention : « par La Chambre ».

ARTISANAT

► 13 DÉCEMBRE 1913

Saint-Alban-des-Villards. On sait qu'un arrêté ministériel prescrit l'enseignement de la dentelle dans huit écoles de France. En Savoie, dans la petite commune de Saint-Alban-des-Villards, trente jeunes filles font de la dentelle au point de Venise d'une rare perfection. Sans s'ex-patrier, ces jeunes filles peuvent ainsi, sous les yeux de leurs parents, gagner convenablement leur vie. Déjà des collectionneurs ont tenu à s'assurer les premières de ce renouveau savoyard. On doit la renaissance de cet art au curé de Saint-Alban-des-Villards qui, de toutes pièces, a créé l'industrie dentellière dans sa paroisse. C'est lui qui cherche ou crée les modèles, achète les fournitures, tient la comptabilité, assure la vente et surveille les apprentissages.

CHASSE

► 18 FÉVRIER 1911

Saint-Jean-de-Maurienne. Chasse à l'ours. M. Favre, tailleur à Saint-Colomban-des-Villards, ayant aperçu un ours du poids de 150 kg à 500 mètres de sa localité, alla courageusement l'attaquer à coups de fusil, mais il ne fit que le blesser. L'ours rendu furieux allait se jeter sur lui, lorsque M. Favre, forgeron, lui tira un coup de carabine et atteignit la bête fauve en plein cœur. Elle s'écroula et resta sur place. L'ours, traîné au village, fut partagé entre tous les habitants.

SKI

► 19 JANVIER 1907

Au col du Glandon en skis. Trois officiers du 97^e régiment d'infanterie de Chambéry ont fait, dimanche dernier, la descente en skis du col du Glandon. Partis à 7 heures du matin de Saint-Colomban-des-Villards, ils arrivèrent au col du Glandon vers une heure de l'après-midi. Après avoir déjeuné au chalet tenu par M. Lavigne, ils reprirent la direction de Saint-Colomban-des-Villards, montés sur leurs skis. Après une course très mouvementée, ils arrivèrent dans notre commune vers les trois heures de l'après-midi.

► 30 JANVIER 1909

Saint-Jean-de-Maurienne. Un raid en skis. Mercredi, 21 janvier, M. l'abbé Burdin, curé de Saint-Colomban-des-Villards, et son vicaire, M. l'abbé Roche, ont effectué, en skis, un raid qu'enverraient les plus habiles amateurs de ce genre de sport. Partis de Saint-

Colomban-des-Villards à 4 heures du matin, ils sont arrivés à 9 heures et demie à Saint-Jean-d'Arves après avoir traversé les cols du Glandon et de la Croix-de-Fer. Après avoir séjourné quelques heures dans cette dernière commune, ils ont passé le col d'Arves et sont rentrés à Saint-Colomban-des-Villards par Saint-Jean-de-Maurienne et La Chambre. Ajoutons que M. l'abbé Burdin fabrique lui-même les skis dont il se sert.

► 27 FÉVRIER 1909

Ces jours derniers, deux touristes, accompagnés du guide Pierre Favre, firent en skis l'ascension du col du Glandon. Ils trouvèrent, en arrivant sur les lieux, le chalet-refuge, édifié depuis peu par le syndicat d'initiative de la Savoie, ouvert et l'intérieur tout bouleversé. La maison servant de logement au cantonnier pendant la belle saison, et située à quelques mètres quoique solidement construite, avait eu le même sort. Les barreaux des fenêtres avaient été forcés et les malfaiteurs avaient pu fouiller à leur aise. D'après le rapport des touristes, les cambrioleurs avaient pénétré dans le chalet-refuge, qui est construit en bois, en arrachant quelques planches de la façade nord et en forçant ensuite les légères cloisons qui séparaient les différentes pièces. Ne trouvant probablement pas ce qu'ils cherchaient, parce que les provisions et les objets mobiliers de valeur avaient été transportés dans la maison cantonnière avant l'hiver, ils allèrent, après effraction, perquisitionner dans cette dernière, de la cave au grenier, sans crainte d'être dérangés.



■ *Faire-part du décès de l'abbé Burdin qui exerça son ministère aux Villards de 1894 à 1925 (Coll. F. Martin-Fardon).*

BRÈVE

► INCENDIE. Mardi 10 novembre 2009, entre 2 heures et 2 h 15 du matin, un incendie (dont l'origine n'est pas déterminée) s'est déclaré au Martinan dans une maison (ancienne demeure de Benoît et Louise Favre-Bonté) que se partagent actuellement, suite à une succession, quatre propriétaires. Un des logements qui le composent avait été vendu récemment et sa rénovation était en cours. Des pompiers détachés des centres de secours de Saint-Jean-de-Maurienne, d'Aiguebelle et même de Saint-Michel-de-Maurienne sont arrivés 35 à 40 minutes après que plusieurs témoins aient alerté le « 18 », mais le bâtiment, inoccupé au moment du sinistre, était déjà très embrasé et, fortement arrosé par les portes et les fenêtres, sera probablement irrécupérable. Vers 4 heures, 4 h 30 du matin l'incendie était maîtrisé, et le feu définitivement éteint deux heures plus tard. Les dégâts – déjà importants – auraient pu être d'une ampleur considérable si Pascal Bozon, employé communal, qui habite le Martinan – par sa formation de pompier, sa connaissance du réseau et du matériel – et de nombreuses personnes du hameau n'avaient aussitôt mis en place une lance pour protéger les habitations voisines qui menaçaient de s'enflammer. Ce qui a permis d'attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers (une trentaine de soldats du feu avec 5 véhicules) dont ce fut l'objectif principal. Finalement la propagation de l'incendie a été évitée. Mme Renée Favre-Bonté et sa famille, les plus proches voisins du sinistre, tiennent d'ailleurs « à remercier les personnes qui se sont dévouées pour protéger leur habitation lors de l'incendie. Leur rapide intervention a permis de limiter les dégâts ».

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE

L'AFPI adopte de nouveaux statuts

A la suite de la parution, en mai 2006, d'un décret réformant les associations syndicales de propriétaires, il fallait mettre en conformité les statuts de l'association foncière pastorale intercommunale (AFPI). Ce travail, qui nécessite la mise à jour de l'état parcellaire et la rédaction de nouveaux statuts conformes au décret, a été confié au service d'économie alpestre (SEA) de la chambre d'agriculture et a été mené par Sébastien Maillard-Rosset, responsable des AFP et bien connu dans notre vallée, où il a déjà travaillé plusieurs fois.

Ces nouveaux statuts ont été envoyés par courrier recommandé à tous les propriétaires avec la convocation à l'assemblée générale extraordinaire qui les a adoptés à l'unanimité le 31 octobre 2009. Ils se caractérisent par la mise en place d'un mode de fonctionnement se rapprochant de celui d'un conseil municipal, l'organe délibératif étant le conseil syndical, le président l'exécutif et l'assemblée générale contrôlant le fonctionnement. Certaines dispositions ont été simplifiées : les deux assemblées auront lieu à la suite l'une de l'autre, la première nécessitant un quorum de la moitié des membres, la deuxième fonctionnant sans quorum ; les mandats pourront être donnés à n'importe quel mandataire, le nombre de voix détenues par chaque présent restant limité à 6. Les droits des nus-propriétaires, des usufructuaires et des indivisaires ont été mis en conformité avec les nouvelles lois (par exemple, la majorité des 2/3 nécessaire pour les décisions de gestion des biens indivis).

Après l'adoption par l'assemblée générale, les statuts doivent maintenant être soumis au préfet qui prendra, dans les deux mois, un arrêté de création, puis envoyés de nouveau à tous les propriétaires avec la liste des parcelles continues dans l'AFPI. Tout ceci a demandé un gros travail, de la SEA et du conseil syndical, et a entraîné un coût important, heureusement couvert en partie par une

subvention du conseil général, qui encourage beaucoup les AFP.

Par ailleurs, à la suite de la mise en place du plan pastoral territorial de Maurienne piloté par le Syndicat du pays de Maurienne, nous avons pu engager les travaux prévus pour les deux années 2008 et 2009. Après appel d'offres, c'est l'entreprise Aménagement et environnement en montagne Villibord (AEMV) de Peisey-Nancroix qui a été retenue.

Les travaux ont débuté le 20 octobre et ont été menés à bien en un mois avec une équipe comportant jusqu'à six personnes et un important matériel. La réception des travaux a eu lieu le 26 novembre, en présence de représentants de la DDA et de la chambre d'agriculture de Savoie (*lire ci-dessous*).

Conformément à la décision de l'assemblée générale 2008, nous avions demandé aux propriétaires l'autorisation de couper tous les arbres dans les zones mécanisables, le bois, tronçonné en longueurs de un mètre, restant à leur disposition pendant une année sur le terrain. La plupart ont répondu positivement, et nous les en remercions. De nouveaux espaces sont ainsi remis en valeur, et chacun, se promenant entre Le Bessay, Lachenal et Le Planchamp, peut se rendre compte du résultat obtenu.

En 2006, l'assemblée générale avait voté une proposition d'extension de l'AFPI dans deux secteurs : au bord de la route du Planchamp, sous le Frêne et sous l'église de Saint-Alban, au lieu dit le Banchet. Nous allons engager la procédure, qui sera soumise à enquête publique, au début de 2010. Ces extensions seront les bienvenues car plusieurs jeunes exploitants en cours d'installation ont présenté des demandes de terrains à l'AFPI.

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Georges Quézel-Ambrunaz est président de l'association foncière pastorale intercommunale.

La réception des travaux a eu lieu le 27 novembre en présence de l'entreprise Aménagement et environnement en montagne Villibord (AEMV), de Norbert Combet (président de la communauté de communes), de membres du conseil syndical de l'AFPI, de Patricia Berthomier (responsable du pastoralisme à la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture) et de Sébastien Maillard-Rosset, responsable des AFP à la Société d'économie alpestre.

Une première visite des travaux a eu lieu le matin avec AEMV par Georges Quézel-Ambrunaz et Joanny Darves. Le procès-verbal de réception indique que le cahier des charges a été respecté et que les travaux ont été effectués avec soin. Il a été relevé que le bois avait été tronçonné en billes de 1 mètre et laissé sur les parcelles d'origine ; dans les zones mécanisables, les souches ont été broyées (largeur de 1 mètre, profondeur une vingtaine de cm), avec réensemencement.

Après un repas en commun au *Triandou*, une deuxième visite a eu lieu en présence de Patricia Berthomier, Sébastien Maillard-Rosset, Norbert Combet, Georges Quézel-Ambrunaz, Joanny Darves et Ulysse Darves-Blanc (Gilbert Quézel-Ambrunaz n'ayant pu y participer). La plus grande partie de l'AFPI a été visitée, et il a été constaté le bon état général des parcelles et la bonne exécution des travaux de l'automne 2009. Parmi les remarques, à noter la nécessité d'entretenir soigneusement les portions pentues (manuellement ou traitement chimique des rejets), de faire un passage mécanique (herse) au printemps et de faire un avenant aux contrats d'entretien pour les parties traitées cette année.

Il était prévu, après les trois visites de terrain faites par le conseil syndical (automne 2008, printemps et automne 2009) et conformément à la délibération du conseil syndical du 22 mai 2009, de faire exécuter par l'entreprise les travaux d'entretien non effectués et de les facturer aux exploitants (qui en avaient été prévenus par courriers) : l'entreprise AEMV n'a pas été en mesure de les faire (incident mécanique sur le tracteur) ; ils sont reportés au printemps 2010, sauf si l'entretien est fait d'ici là par les exploitants (deux promesses d'exécution ont été reçues).

Le bois laissé sur les parcelles est à la disposition des propriétaires pendant une durée de un an ; il sera ensuite enlevé par les services de la communauté de communes (de façon à laisser les terrains en bon état) et proposé à la vente. L'AFPI a mandaté un géomètre qui a inscrit sur les bois les numéros de parcelle.

[Source : document de l'AFPI (6 décembre 2009)]

POINT DE VUE

Le parc régional et le gîte d'alpage

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le très bon article de Paul Paret dans *Le Petit Villarin* de septembre 2009 ; beaucoup d'intérêt, car il reprend une problématique que nous avons portée tout au long de notre mandat (2001-2008). Les premiers contacts avec l'association Espace Belledonne ont été effectivement noués par Saint-Alban, et nous ne les avons pas abandonnés : nous avons convaincu la communauté de communes d'adhérer, Michel Donda ayant été désigné comme représentant de la vallée auprès de l'association.

Le projet que nous portions est bien décrit dans l'article de Paul Paret : il s'agissait de mettre en place un réseau de sentiers et d'hébergements permettant de boucler le massif de Belledonne, en utilisant les passages présents dans notre vallée, par exemple en ce qui nous concerne le passage historique du col du Merlet, et en créant les refuges ou gîtes correspondant à une possibilité de « Tour de Belledonne ».

Dans cet esprit, nous avons travaillé pendant de nombreuses années à l'implantation d'un gîte d'alpage aux Granges, dans la combe du Merlet. Ce fut un travail difficile : choisir le site, mener toutes les études de sécurité – avalanches, chutes de blocs –, résoudre les problèmes d'assainissement – domestiques et agricoles – d'alimentation en eau potable, de fourniture d'énergie, d'accès..., tout ceci a pris environ cinq ans avant que nous obtenions, en décembre 2007, le permis de construire. Le bâtiment, dessiné pour résister à une coulée de neige et à des chutes de rochers, comportait une quinzaine de lits, un appartement pour le gardien, un laboratoire de fabrication laitière et un lieu d'affinage et de stockage. Une première subvention (100 000

euros) avait été obtenue au titre du tourisme, une autre avait été promise au titre du pastoralisme.

Durant cette période, la communauté de communes, qui avait décidé de financer le projet, réalisait les deux tronçons d'une piste d'accès moderne, accessible à des véhicules ordinaires, cette piste permettant en outre une mise en valeur de la forêt du Nant.

C'est pourquoi j'ai découvert avec intérêt, plaisir... mais également stupéfaction, que ce projet, rejeté par la municipalité actuelle (le conseil municipal en a décidé l'abandon par délibération du 20 février 2009), retrouvait tout à coup des couleurs, avec semble-t-il l'assentiment de la commune de Saint-Alban !

Citons Paul Paret : « [...] *Création d'un refuge d'altitude dont l'implantation reste à définir entre les Granges, la Kla, la Loze ou la Vieille Route* » et, plus loin : « *Les refuges pourraient fonctionner en partenariat avec des alpagistes exploitants* ». On reconnaît bien là un gîte d'alpage qui est, à l'heure actuelle, la seule structure nouvelle dont la réalisation est encouragée, les massifs alpins étant déjà largement pourvus en refuges.

Le permis de construire accordé en décembre 2007 est échu à la fin décembre 2009. Pourra-t-il être réactivé, éventuellement avec des modifications ? Si ce n'est pas le cas, ou si l'emplacement est modifié, toute l'étude est à recommencer, avec les difficultés énoncées plus haut et le temps nécessaire pour les nombreuses études indispensables. Et que dire de l'argent de la collectivité dépensé une deuxième fois...

Georges Quézel-Ambrunaz(*)

(*) Conseiller municipal de Saint-Alban et ancien maire de Saint-Alban (2001-2008).

■ BRÈVES

► ENVIRONNEMENT. La station de Saint-Colomban ayant répondu à un questionnaire permettant une évaluation de son engagement en faveur du développement durable, la vallée du Glandon est recensée dans l'édition (la 4^e) 2009-2010 de l'Eco-Guide des stations de montagne édité par l'association Mountain Riders avec, comme partenaires, la Fondation Nicolas Hulot, la marque Snö Bioflowers, l'Association nationale des maires des stations de montagne, et les régions Rhône-Alpes et PACA. Pour le rédacteur du blog « Informations municipales de Saint-Colomban-des-Villards » (<http://info-st-col.skyrock.com/>), c'est désormais « à nous de prendre exemple et de passer à l'action ! Nous sommes tous concernés : individuels, élus, entreprises, et tous responsables : c'est aujourd'hui que l'on peut agir et devenir les porteurs du changement : en participant à son conseil municipal, en s'impliquant dans les associations, en proposant des alternatives et en changeant nos modes de consommation. Penser global, agir local ! »

► AFPI. L'assemblée générale de l'Association foncière pastorale intercommunale (AFPI) a réuni 16 propriétaires représentant 66 voix avec les procurations. Trois syndics étaient à renouveler (Joanny Darves, Ulysse Darves-Blanc, René Emieux). Ils ont été réélus à l'unanimité, de même que les deux suppléants Chantal Frasse-Sombet et Gilbert Quézel-Ambrunaz. Le compte administratif provisoire, ne prenant pas en compte les actions engagées à ce jour (statuts, marquage des arbres, participation aux travaux de remise en état des terrains...), enregistre 8 791 euros de recettes et 684 euros de dépenses. Il a été adopté. Le projet de budget 2010 prévoit le marquage des bois (1 500 euros), la remise en état des terrains (4 771 euros), les statuts (2 515 euros), les affranchissements (2 000 euros). Avec une prévision de 7 500 euros d'excédent 2009, une subvention de la communauté de communes de 2 000 euros et une autre de 1 680 euros du conseil général de la Savoie pour les statuts, les recettes et les dépenses seront équilibrées à 11 736 euros. Les devis des travaux 2010 ont été établis pour la reconquête d'espaces dans le secteur de Champ Martin (extension prévue de l'AFPI, 34 000 euros), pour l'élagage au Tremblay (5 000 euros), pour la création d'un point d'eau (14 500 euros) et d'une plate-forme de traite au Planchamp (4 500 euros). Les comptes rendus des travaux du conseil syndical sont affichés sur les panneaux d'information des communes et envoyés par courrier électronique à ceux qui transmettront leur adresse électronique au président de l'AFPI (courriel : georges.quezel@wanadoo.fr).

► AFPI (SUITE). Un dépôt de fumier sauvage a été effectué à Pré Mollet sur un terrain donné à bail par l'AFPI à un exploitant ; des branches sont régulièrement coupées à 1 mètre du sol et souvent laissées sur place, des entretiens sont insuffisants (invasion d'orties), des animaux errent hors des périmètres des terrains donnés à baux... Compte tenu des sommes engagées par les différentes collectivités pour la remise en état des terrains, l'assemblée des propriétaires de l'AFPI a vivement souhaité que les intéressés prennent en compte ces remarques.

SAINT-COLOMBAN

● SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2009

Absents : Anne-Karine Favre-Bonté, Catherine Girard, Stéphan Pezzani et, en cours de séance, Georges Favre-Bonté, qui ont donné procuration à, respectivement, Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Bozon, Evelyne Rostaing-Troux et Hervé Tardy.

Le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 11 septembre 2009 avec les précisions suivantes :

- de Patrick Martin-Fardon, qui fait remarquer qu'il n'avait pas été question de ferme communale, mais simplement du fait que la commune devait trouver une solution (un bâtiment communal) pour réinstaller Thierry Martin-Cocher si l'ancien garage à dameuses ne lui était pas donné ;
- de Pierre-Yves Bonnivard, au sujet du montant de la construction d'une ferme communale : entre 150 000 à 200 000 euros pour 170 à 180 bêtes ;
- de Patrick Martin-Fardon, concernant la proposition d'assistance aux dossiers d'assurance (cabinet ACEA – M. Yvroud) : transmettre le dossier à la communauté de communes (CCVG) pour essayer de « regrouper » les assistances de la commune et de la CCGV, et éviter que chaque collectivité en paie une de son côté.

1 – Personnel

Le conseil est informé des tra-

vaux à réaliser par les employés en contrat aidé par l'Etat (CAE) dans les gîtes communaux. Dans ces conditions le conseil municipal décide de prolonger les deux contrats CAE en cours (Pierre Campardon et Philippe Gobin) pour une durée maximale de 2 ans (juin 2009 à juin 2011).

2 – Réseaux secs

L'entreprise Gramari propose de maintenir les prix du marché initial (environ 715 000 euros TTC en septembre 2008) pour l'enfouissement des réseaux secs des secteurs de La Pierre, Nantchenet et des Ponts, à condition que le conseil se décide rapidement. Ces travaux ne pénaliseront pas la commune pour en réaliser d'autres car la commune n'a pas les moyens financiers pour réaliser d'autres projets (pistes des Ecolors par exemple). Le conseil décide donc de programmer une partie de ces travaux d'enfouissement pour 2010.

3 – Divers

• Satvac. En réponse à une lettre de la commune adressée à M. Maulin (22 mai dernier) pour rappeler les engagements de la Satvac inscrits dans la convention de délégation de service public, et les différentes choses qui devaient être effectuées, M. Maulin précise (lettre du 14 septembre 2009) que la Satvac se chargera de la visite d'entretien du télésiège de l'Ormet, prêtera une motoneige pour le dégagement des pistes de fond, nettoiera les abords de l'ancien garage à dameuses, ouvrira cet été, 4 demi-journées, le télésiège de l'Ormet aux piétons et aux vététistes,

etc. Cette réponse rappelle également la possibilité que se réserve la Satvac de demander de nouvelles pénalités pour lits non construits. A la lecture de cette lettre le conseil souhaite vérifier le montant de l'indemnité que la Satvac doit verser à l'office de tourisme (15 000 euros et non 5 000 euros comme indiqué dans la réponse de M. Maulin).

• Plan d'eau. Le conseil est informé que si la communauté de communes arrive à vendre les appartements (au nombre de 4) du bâtiment C de La Perrière, les travaux de revêtement du plan d'eau pourront être réalisés.

• Chemin du Coin. Le conseil municipal donne son accord pour réaliser les travaux nécessaires à la remise en état du chemin du Coin (suite aux travaux de téléphonie mobile). Ces travaux, ainsi que l'évacuation des eaux, sont entièrement à la charge du conseil général.

• Expert foncier. Le conseil municipal accepte de transférer les conventions en cours avec le cabinet Albert au cabinet Foncier conseil aménagement (FCA) suite à un changement de dénomination.

• Avalanches. Le conseil municipal accepte le devis du service RTM pour l'assistance technique des travaux de remise en état des filets paravalanche de Fremezan (825 euros HT).

• Eau. Le conseil municipal accepte la demande de raccordement au réseau communal de M. et Mme Martin (Sous-Valmaure).

En fin de réunion, Richard Maldéra demande si les travaux du Mollaret (immobilier) sont bien arrêtés. Maurice Bozon lui répond que les travaux sont arrêtés pour l'instant mais qu'ils reprendront. Francis Martin-Fardon demande ce qu'il advient du bois récemment coupé au plan d'eau par les employés de la CCGV. Maurice Bozon répond que ce bois sera proposé aux propriétaires des parcelles concernées.

Concernant les dossiers d'assurance, Martine Ferroud intervient pour dire que l'association Patrimoine et culture paie une assurance pour la Maison du patrimoine mais que le bâtiment est communal : rechercher si une assurance de la commune engloberait pas ce bâtiment. Un intervenant dénonce le manque de propreté des containers pour les ordures ménagères, et le fait que, parfois, du verre est laissé dans les chalets à même le sol. Enfin, la marche d'entrée du vieux cimetière (accès du haut) sera réparée et les opérateurs Bouygues et SFR ont réalisé les travaux. Orange a commencé les travaux en septembre.

Jacqueline Dupenloup(*)

(*) Conseillère municipale de Saint-Alban.

● SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2009

Absents : Séolène Coin (procuration à Norbert Combet), Evelyne Rostaing-Troux (procuration à Stéphan Pezzani) et Catherine Girard.

Le conseil approuve le compte rendu de la réunion du 3 octobre 2009 après que Stéphan Pezzani intervienne au sujet des propositions de la Satvac (parcours raquettes) : itinéraire à tracer par la mairie, mais non balisé (c'est à la mairie d'organiser et de prévoir à l'avance ce parcours ; M. Bozon peut s'en charger) ; et au sujet du boarder-cross en Bellard. Quant à la subvention que la Satvac doit verser à la Maison du tourisme (15 000 euros), M. Bozon indique que le chèque a été transmis à la Maison du tourisme en août 2009. Comme la Satvac a annulé les pénalités de 2004 à 2006, il ne leur reste maintenant plus qu'une annuité de retard (celle de 2007).

1 – Boulangerie

Le conseil municipal est informé que les gérants souhaitent investir et se développer et, pour ces raisons, demandent à acheter le fonds de commerce de la boulangerie. Les murs de la boulangerie appartenant à la commune, en vendant le fonds de commerce la mairie pourrait imposer la nature de l'activité (clause à intégrer dans la vente). Cette vente pourrait avoir des avantages. Par exemple la mairie ne serait plus responsable du matériel ; elle permettrait aussi de « retenir » les boulangers actuels, etc. Mais il faut tout de même mesurer les risques. En effet, des inconvénients pourraient se présenter le jour où les gérants actuels décideraient de vendre et de partir, la commune risquerait alors de rester sans boulangerie et sans pain pendant quelques temps. Finalement, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord sur le principe de la vente du fonds de commerce de la boulangerie et décide de lancer une étude pour en fixer le montant. La commission des finances pourrait travailler sur cette étude en collaboration avec l'Asadac et la chambre des métiers.

2 – Station d'épuration.

• Le conseil accepte la convention avec le cabinet SCERCL pour une mission d'aide et d'assistance pour la passation d'un contrat de gestion de la station d'épuration (3 588 euros TTC). • Un appel d'offres doit être lancé pour trouver un gestionnaire à la station d'épuration. La gestion et la maintenance de la station d'épuration sont des missions trop complexes pour être à la charge de la commu-

ne. Quelques travaux resteraient quand même à la charge de la commune tels que le déneigement, l'entretien des espaces verts, quelques opérations quotidiennes de nettoyage. Ce qui représenterait l'équivalent d'un emploi à mi-temps. Le cabinet SCERCL a préparé un projet de contrat à analyser et à revoir si nécessaire. L'appel d'offres sera lancé après validation de ce contrat qui devra débuter le 1^{er} janvier 2010. Cette gestion coûterait environ 60 000 euros à l'année. L'Agence de l'eau devra verser une subvention de 15 000 euros par an à la commune. La Police de l'eau conseille de conserver cette subvention et de ne pas la reverser à la future société gestionnaire. La durée du contrat est également à définir. Le conseil accepte à l'unanimité de lancer l'appel d'offres pour trouver un gestionnaire à la station d'épuration.

• Patrick Martin-Fardon indique que les dépenses engagées pour la construction de la station d'épuration s'élèvent à quelque 2,06 millions d'euros TTC.

3 – Immobilier

La société PISE souhaite acquérir l'assiette des terrains du bâtiment G de La Perrière (493 m²). Le prix total de vente de l'ensemble des terrains avait été fixé à 100 000 euros. Le conseil accepte de fixer le prix des terrains de l'assiette du bâtiment G à 10 000 euros HT. Concernant les travaux, ils doivent être terminés pour Noël. Une réunion est à prévoir avec la société PISE et l'architecte pour connaître leur intention concernant les terrains non compris dans cette vente.

4 – Divers

• Le plan de prévention des risques naturels a été approuvé par arrêté préfectoral (23 septembre 2009) avec les modifications demandées par le conseil municipal, notamment au niveau du Martinan.

• Georges Favre-Bonté fait le point sur les dossiers en cours concernant les épaves à évacuer : 14 véhicules au total, 11 dossiers sont clos, 2 dossiers devraient l'être prochainement, 1 véhicule vient d'être déposé avec les autres épaves dans la nuit du 22 au 23 octobre 2009. Ces épaves représentent environ 15 tonnes de ferraille à évacuer. Le coût est de 60 euros par véhicule.

• Le conseil municipal décide de verser une subvention de 150 euros au comité d'organisation du Téléthon des Villards afin de participer aux frais d'organisation.

• Le conseil décide de passer (pour la saison hivernale 2009-

Lire la suite page 16

LA CAVE JEANDET
Vins Fins - Champagne - Spiritueux
Livraison à domicile - Cadeaux de fin d'année
11, Place de l'Hôtel de Ville
73000 Chambéry
Tél. 04 79 85 65

ALP-SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sol
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

BOUCHERIE DU MONT CUCHE
Charcuterie - Volailles - Lapins
J. FERA TRAITEUR
Plats cuisinés sur commande - Livraison / domicile
73130 St-Etienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 34 01

LA RÉCRÉ A PIZ'
Tél. 06 63 84 21 14
A Cuines : le jeudi
A St-Avre : le samedi
A St-Col. : le mercredi (février et été)
Commandes sur simple appel

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

Suite de la page 15

2010) les conventions nécessaires à l'évacuation et au transport des blessés avec SAF Hélicoptères (coût 48,38 € la minute), Roux Ambulances (169 euros le transport) et Vanoise Ambulances (165 euros le transport).

- Le conseil prend connaissance des tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2009-2010 avec notamment un forfait fidélité Saint-Colomban à 158 euros (jusqu'au 18 décembre 2009).

- Le conseil municipal autorise l'installation du camion Cass'Dalle et la vente de pizzas à emporter le mercredi midi au pied des pistes.

- Le conseil municipal, suite à une demande de l'institution privée Saint-Joseph qui sollicite une participation aux frais de scolarité, décide de ne pas subventionner d'autres écoles que celle de Saint-Colomban.

- Le conseil décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain à La Pierre : parcelles section H n° 641 et 643 (vente Bordon-Biron) ; aux Roches : parcelles section B n° 1590 et 1592 (échange Tavéra) ; et à Lachal : parcelle section T n° 44 (vente Bozon Joël).

- Le conseil accepte l'échange proposé par M. et Mme Maquet : la parcelle située section H n° 627 à La Pierre (en dessous du parking) contre un morceau de la parcelle communale située section H n° 1467 à contenance égale d'environ 21 m².

- Le conseil autorise le raccordement de Paul Favre-Alliance (Martinan), en rappelant qu'il faut séparer les eaux usées et les eaux pluviales.

- Le maire demande au président de la communauté de communes qui doit régler la facture concernant la signalétique et le mobilier urbain installés par Pic Bois dans le cadre du Sivav. Norbert Combet répond qu'il va se renseigner à ce sujet et si voir cette opération a été prévue au budget de la CCGV.

■ BRÈVES

► **IMMOBILIER.** Les constructions de lits au Mollaret sont interrompues depuis que, cet été, faute de financement, des sous-traitants non payés aient quitté le chantier. Selon Maurice Bozon, maire de Saint-Colomban, « la Caisse des dépôts et consignations devraient pouvoir prendre le relais au niveau financier [...] et le chantier devrait peut-être reprendre fin février 2010 ». En attendant cette reprise, fin novembre, 5 employés de l'entreprise Gandia sont venus fermer les portes et les fenêtres des bâtiments, au rez-de-chaussée, pour empêcher les vols qui, paraît-il, allaient bon train...

► **ROUTES.** Suite à une proposition de Maurice Bozon (exprimée au conseil de la communauté de communes du 27 novembre 2009 et approuvée par le président de la communauté de communes), les portions plates de la route départementale et des routes communales (intérieur des hameaux) ne seraient pas « salées » cet hiver par la DDE ni par les employés communaux ou intercommunaux.

● SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2009

Absents : Ségolène Coin, Catherine Girard (procuration à Maurice Bozon), Anne-Karine Favre-Bonté (procuration à Pierre-Yves Bonnivard) et Hervé Tardy (procuration à Patrick Martin-Fardon).

Le compte rendu de la réunion du 23 octobre est approuvé avec les précisions suivantes : la vente de la boulangerie se fera après délibération du conseil municipal, seul un simple accord de principe a été voté par le conseil municipal le 23 octobre (à ce sujet, un représentant de la chambre des métiers et de l'artisanat s'est rendu à la boulangerie courant novembre pour estimer le fonds de commerce) ; concernant l'évacuation des épaves : le coût est en réalité de 50 euros par véhicule et non de 60 euros (gratuité concernant la ferraille, le matériel agricole, etc.).

1 – Protection des sources

Suite à l'appel d'offres lancé par le Syndicat intercommunal d'alimentation en eau de moyenne Maurienne, le cabinet Euryce (Drôme, filiale du groupe Merlin) a été retenu pour réaliser les études relatives à la mise en conformité des périmètres de protection des sources d'eau des Roches et de Valmaure.

2 – ATESAT

• Une convention assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) arrivant à échéance le 31 décembre 2009, le conseil municipal décide de la renouveler pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2013). Le forfait annuel de rémunération indiqué dans cette convention sera révisable annuellement.

• Plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) : la loi du 11 février 2005, pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, apporte des modifications en matière d'accessibilité des personnes handicapées. Les ERP et les installations ouvertes au public sont concernés par cette loi. Le conseil municipal décide donc de lancer le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics de la commune, et sollicite pour cela l'aide des services de l'Etat dans le cadre de l'ATESAT.

3 – Agriculture

• Dans le cadre du plan pastoral territorial de Maurienne (PPTM), la commune a un projet pour 2010 de création d'une piste dans la combe des Roches avec antennes pour emplacements de traite. Ces travaux s'élèveraient à la somme de 103 710 euros HT et la commune pourra solliciter l'attribution de subventions auprès de l'Europe, de la Région et du Département.

que la commune percevait grâce à elle ; et soutient la motion de l'Association des maires ruraux de France.

- La société d'intérêt collectif agricole (SICA) d'alpage de Maurienne – récemment créée – a pour objet d'initier et de conduire toute opération visant à valoriser collectivement le tissu et l'espace agro-pastoral ; de favoriser la concertation et l'organisation de la gestion collective des alpages et notamment la création de groupements pastoraux et d'associations foncières pastorales, en vue de l'amélioration des conditions de vie et de travail et de la protection des milieux naturels ; de réaliser des travaux d'améliorations pastorales directement pour le compte de ses membres ; d'être membre du comité de pilotage du PPTM et d'entreprendre toute action tenant à sa réalisation ; etc. Le conseil municipal autorise la prise de participation de la commune dans le capital social de cette SICA et la souscription d'une part sociale (15 euros de valeur nominale).

4 – Secours

Le conseil municipal approuve les tarifs de secours sur les pistes pour la saison hivernale 2009-2010, soit : zone rapprochée (Ourson, Epinette, Rogemont) : 43 euros (110 euros avec le transport) ; zone normale (Ormet) : 170 euros (190 euros) ; zone éloignée (au-delà de l'auberge du Coin) : 300 euros (320 euros) ; zone hors piste : 600 euros (625 euros) ; engagement d'un pisteur : 40 euros de l'heure ; engin de damage : 150 euros de l'heure ; motoneige : 23 euros de l'heure ; véhicule 4X4 : 25 euros de l'heure ; ambulance piste : 42 euros de l'heure. Le conseil est par ailleurs informé que Alain Aubert est le nouveau chef d'exploitation de la Satvac sur Saint-Colomban, il remplace Guy Bochatay.

5 – Divers

• Le maire rappelle au conseil la délibération du 28 novembre 2008 qui demande le concours du receveur municipal pour des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire et comptable et qui décide de lui accorder une indemnité de conseil. En 2009, cette indemnité s'élève à 751,25 euros.

- Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle (TP), le conseil municipal se dit opposé aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants ; demande que la réforme de la TP ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes

que la commune percevait grâce à elle ; et soutient la motion de l'Association des maires ruraux de France.

- Suite aux travaux qu'il a réalisés sur la via ferrata (Lachal), M. Perrette, moniteur d'escalade diplômé d'Etat, demande une indemnisation afin de se rééquiper en matériel. Le conseil décide de lui verser une subvention de 2 500 euros tout en lui demandant, en contrepartie, de promouvoir le site d'escalade de Saint-Colomban à travers son activité professionnelle et les journaux spécialisés de montagne auquel il participe.

- Le conseil n'appliquera pas son droit de préemption urbain (au Châtelet) sur les ventes entre les consorts Pautasso et la SCI du Châtelet et entre Hubert Combet et les consorts Pommier.

- Une partie de la maison ancienne appartenant à MM. B. Bonnal et Paul Favre-Alliance (au Martinan) se situant sur le domaine public, le conseil décide de régulariser cette situation en cédant le terrain, tous les frais notariés et autres étant à la charge des demandeurs.

- Le conseil repousse, après une prochaine visite des lieux, l'examen de la demande de Jean-Paul Bozon-Vialle pour échanger un de ses parcelles située section R n° 263 à l'Essart contre la parcelle communale section Q n° 587 à Valmaure.

- Le contrat avec la société Véronet pour l'entretien des locaux publics et des gîtes communaux vient à échéance le 31 décembre 2009. Des devis ont été demandés à la société Léa Aurora Service (LAS, ancienne employée de la société Véronet qui a travaillé à Saint-Colomban). Compte tenu de la différence de prix le conseil décide de résilier le contrat avec la société Véronet et de contacter la société LAS pour établir un nouveau contrat.

- Patrick Martin-Fardon indique que la construction de la voie d'accès au domaine skiable a coûté 2,986 millions d'euros ; une subvention du conseil général de 1,8 million d'euros a été perçue par la commune et le fonds de compensation de la TVA s'élève à environ 397 000 euros.

En fin de réunion, Pierre-Yves Bonnivard lit une lettre de Anne-Karine Favre-Bonté qui porte notamment sur la modification du panneau sens interdit au Martinan (compléter par un panneau sens interdit à tout véhicule à moteur pour que les piétons et les cyclistes puissent l'emprunter) ; sur la mise à disposition de la salle « Jeannolin » au Martinan pour les activités du CCAS (salle accessible aux personnes en fauteuil ; il faudrait alors que la société de chasse organise sa réunion journalière dans la salle des associations située sous les bureaux de la communauté de communes) ; sur le bail de location avec Thierry Martin-Cocher pour l'ancien garage à dameuses.

Voyages Gonthier

Transporteur sur la ligne :
St-Jean-de-Maurienne
Vallée des Villards

73130 La Chambre Tél. 04 79 56 24 68

SAVOIE ENCHÈRES

Maître Jacques LAFAURY

Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations
Inventaires - Objets d'Art - Mobiliers -
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 140 rue du Margéziaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.90.67

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-ETIENNE-DE-CUINES

Téléphone 04 79 56 23 47 ou 04 79 59 48 78
327 430 740 R.M. 73

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

● SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2009

(Cette réunion s'est tenue à Sainte-Marie-de-Cuines) Le conseil approuve le compte rendu du 4 septembre 2009. A ce propos, Maurice Darves-Bornoz, revient sur le point concernant une décision modificative du budget des gîtes (M4) pour savoir où étaient passées les recettes.

1 – La Perrière

Le conseil décide de demander à France Location de quitter la résidence de La Perrière en septembre 2010 au lieu de décembre 2010 (fin du bail que France Location ne renouvelera pas) afin de récupérer les quatre appartements du bâtiment C le plus vite possible de façon à les vendre afin de pouvoir entreprendre la rénovation du plan d'eau du Clos.

2 – Travaux

• Le président présente au conseil un devis de l'Office national des forêts concernant la réfection et la pose de la signalétique sur le sentier d'accès à la via ferrata : montant de 6 075,08 € TTC. Le conseil, à l'unanimité, refuse ce devis et propose que les employés communautaires fassent les travaux d'élargissement de la plate-forme du sentier d'accès et la correction du dévers vers l'amont ainsi que la création d'escaliers et la correction des lacets du sentier d'accès. Le conseil propose en outre de demander un devis à la société Prisme et à la Société d'économie alpestre concernant la conception, la fourniture et la pose d'un panneau directionnel au lieu dit Le Reposeu.

• le conseil, à l'unanimité, refuse le devis de KONE concernant la réfection des peintures du marquage au sol des deux portes de garage automatiques à la résidence La Perrière (640 euros HT, les employés communautaires feront le travail), et accepte un devis de KONE pour le remplacement de la barre palpeuse d'une porte de garage (La Perrière, 588 euros HT).

3 – Gîtes

Le conseil constitue une commission pour l'affermage de 3 gîtes dans l'ancien presbytère de Saint-Alban (avec Pierre-Yves Bonnivard, Maurice Darves-Bornoz et Philippe Girard).

4 – Divers

• Le conseil accepte la modification des articles 1 et 4 des statuts du Syndicat du pays de Maurienne suite à la demande d'adhésion de la commune de Bonneval-sur-Arc.

• Le conseil (8 voix pour et 1 abstention : Maurice Darves-Bornoz) approuve l'adhésion du Sirtom de Maurienne au syndicat Savoie déchets.

• Le conseil est informé des travaux du conseil syndical de l'Association foncière pastorale intercommunale qui a approuvé les travaux 2010 : création d'un point d'eau pour bétail (12 647 euros HT), création d'une plate-forme de traite (3 372 euros HT), reconquête d'espaces pastoraux (33 720 euros HT). Le conseil statuera de son aide à la prochaine réunion (en espérant que les subventions ne soient pas perdues) la commune de Sainte-Marie-de-Cuines n'ayant pas le montant 2010 des travaux de son AFP.

• Le conseil est informé d'un courrier de Chambéry cyclisme compétition et du partenariat établi avec la communauté de communes pour 2007 à 2010 et pour lequel la communauté de communes devrait verser 1 000 euros par an. On devrait donc aujourd'hui 3 000 pour 3 ans non versés.

• Sirtom. Le nouveau camion de ramassage du syndicat ne peut pas aller à Valmaure. Il faudra sûrement demander aux employés de descendre les poubelles aux Roches. Concernant les containers semi-enterrés, il manque l'étude du nombre d'habitants entre l'été, l'hiver et l'intersaison pour délibérer.

• Office de tourisme. Le conseil décide (8 voix pour et 1 abstention : Maurice Darves-Bornoz) d'ouvrir les réunions du conseil d'administration aux conseillers municipaux, sans participation aux votes.

En fin de réunion Philippe Girard demande les modalités d'organisation des sorties ski entre l'école des Villards et celle de Sainte-Marie-de-Cuines (ces sorties seront organisées chaque école de son côté). Par ailleurs, les subventions aux associations, votées depuis le mois de mai, ne leur ont toujours pas été versées. Selon lui ce n'est pas acceptable. Elles comptent sur ces aides pour animer les communes. De plus il rappelle que plusieurs investissements prioritaires ont été votés au budget 2009, répartis sur les trois communes. Pour Sainte-Marie, il s'agit de l'achat d'un véhicule. Or cet achat n'a toujours pas été fait. Enfin concernant la dotation de compensation qui revient à Sainte-Marie, elle devra en 2010 être versée mensuellement et dès janvier pour ne pas pénaliser la trésorerie de la commune.

De son côté, Albert Genin intervient pour remarquer que le budget est déjà déficitaire, sans rien faire. Puis Gérard Bordon, responsable des employés communaux de Sainte-Marie-de-Cuines, signale qu'il aimerait avoir une réponse claire concernant l'achat du véhicule. Norbert Combet indique que cet achat sera fait rapidement.

Le conseil est informé de l'état de la dette et du réaménagement des emprunts

Le remboursement de l'emprunt de 350 000 euros décidé en juin par le conseil communautaire peut s'étaler (propositions du

● SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2009

Absents : Philippe Girard (procuration à Albert Genin) et Claude Bérard.

En début de séance, Julie Roux intervient pour le Syndicat du pays de Maurienne (SPM). Le SPM et le conseil général souhaitent la poursuite de l'expérimentation de l'ouverture des transports scolaires au public. Cette expérimentation permet aux « non scolaires » de prendre le car qui descend le matin les collégiens à Saint-Étienne-de-Cuines et les remonte en fin d'après-midi. Du collège, une liaison est assurée vers La Chambre. Le trajet coûte 1,50 €. Les passagers peuvent remonter à midi s'ils sont au moins deux à en faire la demande. En 2008-2009, l'expérimentation n'a pas été concluante du tout, la ligne vers le collège n'a transporté que deux personnes en dehors des collégiens. Le SPM et le conseil général pensent qu'il convient néanmoins de la prolonger, une seule année de fonctionnement n'étant pas concluante. Un débat qui suit l'intervention de Julie Roux met en évidence quelques raisons à l'échec de cette 1^{re} année d'expérience : c'est en période de congés scolaires que la vallée est la plus habitée or, à ces moments-là, il n'y a justement pas de ligne scolaire... ; par ailleurs il faut signaler avant la veille à midi qu'on souhaite emprunter ce transport en téléphonant au transporteur (on a alors en ligne un répondeur téléphonique multichoix). Il faut donc que ce service gagne en facilité et proximité de réservation (avec par exemple le relais des mairies). Un problème est signalé depuis le public pour le car La Chambre - Les Villards du samedi matin : il est supprimé (hors pleine saison touristique) alors qu'il figure toujours sur les dépliants d'horaires 2009-2010. Après le départ de Julie Roux, le conseil adopte le compte rendu de la séance du 9 octobre puis débat des points inscrits de l'ordre du jour.

1 – AFP

Le conseil accepte le projet des travaux 2010 de l'AFPI présenté par son président Georges Quézel-Ambrunaz (49 739 euros, lire page 14). Albert Genin présente le projet des travaux 2010 de l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines (29 000 euros). Le conseil décide d'établir une convention avec l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines identique à celle de l'AFPI, pour l'année 2011. En 2010, l'AFP de Sainte-Marie-de-Cuines continuera de fonctionner avec la commune de Sainte-Marie-de-Cuines.

2 – Emprunts

Le conseil est informé de l'état de la dette et du réaménagement des emprunts

Le remboursement de l'emprunt de 350 000 euros décidé en juin par le conseil communautaire peut s'étaler (propositions du

Crédit agricole) sur 12 ans (taux de 3,65 % avec une annuité de 36 149,75 €) ou sur 15 ans (taux de 3,90 % et annuité de 30 930,40 €). Le conseil retient la première proposition par 5 voix pour contre 3 (Norbert Combet, Christian Campillo et Maurice Bozon) pour la seconde.

3 – Résidence La Perrière

France Location cessera de gérer la résidence de La Perrière en septembre 2010. Norbert Combet signale avoir adressé des courriers électroniques à d'autres gestionnaires pour remplacer France Location, sans succès à ce jour. Il indique que la communauté de communes a récupéré depuis le 15 novembre les quatre appartements du bâtiment C (bâtiment dont les appartements avaient été dès le départ prévus pour la vente) et propose de fixer les tarifs de vente. Le conseil décide d'attendre une estimation des domaines avant de se prononcer. Enfin, Pierre Yves Bonnivard intervient pour signaler que le président de la communauté de communes étudie la possibilité de vendre l'ensemble des bâtiments de La Perrière (des propositions d'achats auraient été formulées). Il fait part au conseil qu'il contre cette idée. Norbert Combet précise que les appartements commencent à être vétustes et que les futurs travaux de rénovations des appartements seraient très coûteux pour la CCVG. En conséquence, il est donc, lui, pour une vente totale des lits.

4 – Finances

Le conseil prend connaissance de deux offres pour une mission d'assistance dans l'analyse des modalités de mise en œuvre des compétences de la CCVG et des relations financières avec les communes membres (calcul des attributions de compensation de Saint-Alban et de Saint-Colomban) : celle de l'Asadac (3 285 euros TTC), celle du bureau Comète (143,52 € TTC avec un nombre d'heures maximum de 50 soit 7 176 euros TTC). Après que Albert Genin ait fait remarquer que l'Asadac présente un tarif bien plus intéressant et permet de bénéficier de subventions, et que Maurice Darves-Bornoz ait souligné que Comète « connaît » les 2 communes, le groupe Comète est retenu par 6 voix pour contre 2 à l'Asadac.

5 – Presbytère de Saint-Alban

Pour l'affermage de trois gîtes dans le presbytère de Saint-Alban, seules 2 candidatures ont été déposées : celle de la commune de Saint-Alban et celle de Marc Vuillermoz, actuel gérant du restaurant et du commerce multiservice du *Trianoud*. Sur proposition de la commission d'affermage, la candidature de Marc Vuillermoz est retenue par 5 voix pour (les délégués communautaires de Saint-Alban ne pouvant pas prendre part au vote) lire page 18.

6 – Bâtiments publics

Pour le nettoyage des locaux de la CCVG (office de tourisme, école, bâtiment d'accueil, salle des fêtes, siège de la CCVG), Norbert Combet propose de recruter une personne sur contrat aidé par l'Etat (24 heures par semaine). Albert Genin rappelle qu'il avait été décidé de lancer un appel d'offres vers des sociétés de nettoyage pour l'ensemble des bâtiments de la CCVG et des communes intéressées. Aucune décision n'est donc prise quant à ce recrutement.

7 – EDF

EDF propose à la CCVG une convention pour des prestations de déneigement et d'entretien des espaces verts sur le barrage de Lachal et la centrale de Saint-Alban avec : déneigement pour véhicule de l'accès au portail du barrage de Lachal ; de la crête du barrage, du portail à la passerelle (pour piéton) ; de la piste d'accès à l'usine et du parking devant la centrale de Saint-Alban ; coupe de l'herbe sur le parement aval du barrage et du talus amont rive gauche. Le conseil refuse par une voix pour (Norbert Combet) et 7 contre cette convention.

8 – Ecole

Le conseil décide que la CCVG prendra en charge les sorties scolaires de ski dans les mêmes conditions que l'année passée, en intégrant les élèves de l'école de Sainte-Marie-de-Cuines (lire page 6).

7 – Divers

Le conseil :

- décide d'agrandir le local à sel de la déchetterie ;
- suite à la proposition de la société ACEA pour une convention d'assistance dans la gestion du dossier « assurances » (1 000 euros TTC par an), demande de contacter la SMACL pour revoir les tarifs ;
- accepte (budget 2010) deux factures du Sivav concernant la signalétique des communes de Saint-Alban (2 958,45 €) et de Saint-Colomban (10 119,59 €) ;
- prend connaissance d'une étude du Sirtomm de containérisation semi-enterrée (consultable au siège de la CCVG) ;
- reconduit les navettes de ski pour Noël et février ;
- ne retient pas le devis de la SMACL pour l'assurance dommage ouvrage de la réhabilitation de l'école du Premier-Villard (8 066,43 €) et demande d'autres devis ;
- est informé de la rénovation des salles du bâtiment qui abrite l'ancien office du tourisme (devis de 125 000 euros), et d'une demande d'aide financière d'un menuisier pour l'achat d'une presse à copeaux. Sur ce point, le conseil décide d'attendre la proposition du Sirtomm avant de délibérer ;
- détermine le taux de promotion pour les avancements de grade des employés à 100 % de l'effectif.

Ets ARLAUD

AGENT RENAULT Assistance et dépannage Vente de véhicules neufs et occasions Réparations toutes marques Station de lavage mousse active • 2 pistes avec aspirateurs ZA des Grands Près - Sortie échangeur A43 04 79 56 22 55 73130 STE MARIE DE CUINES

la mure bianco

Combustibles • carburants • lubrifiants nettoyage de cuves • entretien chauffage



PONTAMAFREY
04 79 83 40 38

GÎTES DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE DE SAINT-ALBAN

Marc Vuillermoz retenu

L'affermage de trois gîtes dans le presbytère rénové de Saint-Alban arrivant à son terme en octobre dernier, la communauté de communes a lancé un appel d'offres pour choisir un nouveau gestionnaire.

Deux candidats se sont déclarés : Marc Vuillermoz qui assure depuis trois ans le fonctionnement du restaurant-bar-épicerie *Le Triandou* (dans le cadre d'une délégation de service public de la mairie de Saint-Alban) et gère deux gîtes situés juste au-dessus de cet ensemble, et la commune de Saint-Alban qui avait fait connaître son intention par la voix de son maire. Finalement c'est Marc Vuillermoz qui a été choisi, le conseil communautaire (*) jugeant probablement que sa candidature était dans le droit fil de ses activités actuelles. Âgé de 50 ans, Marc Vuillermoz est un passionné de cuisine, au point que ce diplômé de l'institut d'études politiques de Grenoble n'hésite pas, il y a 3 ans, à donner une nouvelle orientation à sa vie professionnelle en prenant la gestion du *Triandou*.

En assurant la gestion de l'ensemble constitué par le bar, le restaurant et (tous) les gîtes, Marc Vuillermoz estime que son projet commercial est cohérent et conforme à ses objectifs qu'il a rappelés dans un document remis à la commission d'appel d'offres.

• Offrir des prestations de qualité : « *Le travail que je réalise depuis plus de trois ans dans le cadre du bar restaurant est aujourd'hui largement reconnu. [...] Je bénéficie d'un bouche à oreille positif qui m'a notamment permis de drainer et de fidéliser une clientèle de fond de vallée (canton de La Chambre, Saint-Jean-de-Maurienne, Modane...) jusque-là absente de Saint-Alban. Les résidents secondaires des Villards constituent la majeure partie de ma clientèle et la plupart d'entre eux sont à présent devenus des amis. Au-delà de l'aspect purement économique, c'est aussi pour la qualité de ce relationnel que j'exerce cette profession [...].* »

• Offrir des prestations clés en main (demi-pension ou pension complète) : « *L'offre d'hébergement du Triandou est constituée de meublés. A ce titre, la commercialisation s'adresse à une clientèle désirant [...] séjourner plusieurs jours (week-end, petite semaine, semaine, et plus). Il n'est pas possible de vendre de la nuitée avec un tel produit (trop de charges fixes et de contraintes). Les cibles à privilégier sont notamment les « amoureux » de la montagne (randonneurs à ski, randonneurs à pied, cyclotouristes, etc...) ; les salariés saisonniers (offrir un hébergement de qualité aux saisonniers permet de fidéliser cette main d'œuvre et ainsi de contribuer au renforcement de la qualité globale des prestations touristiques) ; les Villarins « expatriés » désireux de séjournier au pays ; la clientèle étrangère (je peux parler anglais et italien) ; les travailleurs occasionnels (chantiers locaux). Il est clair que disposer d'une entité offrant « le gîte et le couvert », et ainsi de proposer des prestations de demi-pension ou de pension complète, à des tarifs attractifs, est un atout primordial. [...] De plus, le café-restaurant est un lieu d'information et d'échanges très prisé des touristes, notamment des randonneurs [...] Ils ont aussi la possibilité de se connecter à Internet [...] dans l'ensemble du bâtiment. En disposant d'une offre d'hébergement plus conséquente et plus diversifiée, je serai en mesure de mettre en œuvre une véritable commercialisation sur Internet. [...] Cela se traduira par la réalisation du site Internet du Triandou et par la mise en ligne de l'offre sur l'Open system Sybelles. »*

• Travailler en synergie étroite avec les acteurs du tourisme de la vallée des Villards : « *Dans la continuité du travail que j'ai engagé depuis trois ans à la tête du Triandou, j'entends être partie prenante de la promotion touristique de la vallée des Villards. J'ai notamment contribué à la réalisation des brochures de l'office du tourisme. J'ai également été partenaire des multiples animations mises en œuvre durant l'été et l'hiver. J'entretiens par ailleurs les meilleures relations avec mes confrères hôteliers et restaurateurs.»*

• Accompagner le développement touristique de la vallée des Villards : « *La vallée des Villards est en passe de se doter enfin d'une capacité d'accueil à la hauteur de son potentiel touristique (constructions de La Pierre). [...] Le Triandou ne doit pas se positionner en marge de cette démarche, mais au contraire l'accompagner en complétant, certes modestement mais néanmoins concrètement, l'offre d'hébergement ainsi créée. Ma démarche se positionne donc dans un cadre « vallée » et non purement communal.»*

(*) La commission d'appel d'offres qui a reçu les candidats était composée de Pierre-Yves Bonnard, Philippe Girard et Maurice Darves-Bornoz, respectivement vice-président et conseillers de la communauté de communes. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt (la commune de Saint-Alban étant dans cette affaire à la fois juge et partie), Maurice Darves-Bornoz (qui a présenté la candidature de la commune de Saint-Alban) n'a pas participé au vote de la commission pour choisir le nouveau gestionnaire. Ni les représentants de la communes de Saint-Alban au sein du conseil communautaire quand ce conseil a dû se prononcer sur le choix de la commission d'appel d'offres (*lire page 17*).

■ BRÈVE

► RECENSEMENT. Après une longue période de stagnation, la démographie de Saint-Alban est en hausse. Le nombre d'habitants est passé de 62 (dernier recensement) à 89 en partie grâce à l'arrivée de quelques investisseurs. Le lotissement de la Doata (trois villas), la revente et la restauration de plusieurs maisons inhabitées expliquent ce redressement. Selon les comptages effectués en mairie (chiffres qui nous ont été communiqués par le maire, Maurice Darves-Bornoz), la population de Saint-Alban se répartit ainsi : Premier-Villard (30), Chef-Lieu (22), Le Mollard (7), Le Frêne (9), Le Bessay (6), Le Planchamp (12), le Pied des Voûtes (3). – (C. Gauthierin)

SAINT-ALBAN**● SÉANCE DU
20 NOVEMBRE 2009**

Jacqueline Dupenloup demande qu'au point 5 du compte rendu du conseil municipal du 28 août 2009, son abstention soit remplacée par « *refus de participer au vote* ». Patricia Valcke demande qu'au point 8, la mention « *aucun point de vue négatif...* » soit supprimée car bien qu'il n'y ait pas eu de point de vue négatif, il n'y a pas, non plus, eu de point de vue positif d'emis. Le compte rendu intégrant cette deuxième remarque est adopté (5 voix pour et 3 abstentions).

1 – Microcentrale

Le conseil approuve (unanimité) la convention d'apport en compte courant de la commune de Saint-Alban à la société d'économie mixte (SEM) Les forces du Bacheux telle que proposée par le président de la SEM, Joseph Blanc (maire de Saint-Etienne-de-Cuines). Cet apport est de 35 017,68 €.

2 – Budgets supplémentaires

Les budgets supplémentaires 2009, qui sont essentiellement une mise à jour des budgets primitifs, sont adoptés (budget général, 5 voix pour et 3 abstentions) ; budget de la chaufferie (7 voix pour et 1 abstention) ; budget du commerce *Le Triandou* (6 pour, 2 abstentions)

3 – Patrimoine

Le conseil décide de rénover la statue de Sainte-Reine (chapelle du Premier-Villard) et accepte le devis du 27 octobre 2009 de l'atelier Roquette (4 963,40 € TTC). Cette rénovation, prévue en 2010, peut bénéficier des diverses aides et subventions de la part de l'Etat et du conseil général.

4 – ATESAT

La loi offre la possibilité à certaines collectivités qui ne disposent pas, du fait de leur taille et de leurs ressources, des moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, de bénéficier, à leur demande, de l'assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT). L'Etat agit alors par solidarité envers ces collectivités, pour le maintien d'une présence et de compétences techniques sur l'ensemble du territoire national et, en tant que partenaire des collectivités, pour l'aménagement du territoire. A ce titre, cette prestation échappe au champ du code des marchés publics et le cadre d'intervention de l'ATESAT est défini par décret. Les modalités pratiques, notamment la nature des interventions et le montant de la

rémunération doivent être définies par une convention passée entre l'Etat et la collectivité. La commune de Saint-Alban figure sur la liste des collectivités éligibles. Le conseil municipal considérant l'intérêt pour la collectivité de pouvoir disposer de l'assistance technique de l'Etat dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, demande à bénéficier de l'ATESAT.

5 – Aménagement public

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances stipule qu'un plan de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP) doit être élaboré dans chaque commune pour le 31 décembre 2009. Le conseil municipal décide de confier une étude à l'ATESAT pour démarrer ce plan car la question de l'accessibilité des locaux communaux (mairie, salle de réunion du conseil) se pose à Saint-Alban.

6 – Affaires diverses

• Le conseil alloue une indemnité de conseil au comptable du trésor chargé des fonctions de receveur pour la commune (435,62 € montant brut) et une subvention exceptionnelle de 150 euros au comité d'organisation du Téléthon de la vallée des Villards.

• Route forestière du Nant. Après discussion, notamment avec les personnes déjà élues précédemment, il est confirmé qu'il n'y a aucune convention d'entretien d'une partie de cette route forestière, ni avec la commune de Saint-Etienne-de-Cuines ni avec le syndicat d'alimentation et d'aménagement des eaux de moyenne Maurienne.

• Alimentation en eau potable du projet d'aménagement d'un bâtiment en habitation par Henri Guderzo. Le bâtiment en question résulte d'une division de propriété postérieure à la révision du réseau d'eau potable dans ce secteur. Aucune « réservation » pour alimenter ce bâtiment en eau potable n'est donc prévue. Henri Guderzo sera donc raccordé au réseau d'eau potable aux conditions prévues dans notre règlement sur l'eau et dans les règlements généraux.

• Fontaine privée de Gérard Bozon-Verduraz au Bessay. Cette fontaine ne coule plus et Gérard Bozon-Verduraz pense que la commune a endommagé sa conduite lors de travaux. Après discussion il apparaît que la commune n'est pas à l'origine de ces désordres. Elle n'a trouvé aucun tuyau lors de ses travaux et de surcroît la conduite ne passe sans doute pas le long de la route car elle date d'avant la réalisation de cette dernière. Il n'y aura donc aucune participation de la commune pour une

éventuelle remise en eau de cette fontaine privée.

• Réseaux d'eau du Merlet. Le maire propose au conseil municipal de réfléchir sur ce sujet. Il donne certaines informations susceptibles d'éclairer ces réflexions :

- historique de l'alimentation en eau de la commune de Saint-Alban (agrément complété par Daniel Quézel-Ambrunaz) : sources locales, fontaines de village, robinet dans chaque maison ;

- coût d'entretien des réseaux d'eau du Merlet payé par les impôts généraux (et non par une cotisation affectée au service rendu) ;

- coût modeste d'une utilisation de l'eau potable pour toutes les utilisations courantes, y compris l'arrosage des fleurs et des jardins (sauf usage avec un débit d'eau continu) ;

- possibilité pour ceux qui le souhaitent de se raccorder à leur frais aux réseaux d'eau du Merlet ;

- continuité de la fourniture de cette eau non garantie par la commune (seule l'eau potable est garantie) ;

- nuisances autour des fontaines : « forêt » de tuyau l'été, écoulements gênants dans certains cas, pollution par le lavage des voitures, etc.;

- non mise en valeur du patrimoine des fontaines.

Dans les quelques discussions qui ont suivi cet exposé, aucun consensus n'a émergé. Une longue réflexion, complétée d'une observation de ce qu'ont fait d'autres communes dans ce domaine, sera sans doute nécessaire avant d'entrevoir un sens d'évolution dans les habitudes qui, pour l'instant, restent en l'état.

7 – Questions orales des conseillers

• Sur la date de la prochaine réunion de la commission communale d'action sociale (CCAS), notamment pour faire le point sur les colis de Noël (Jacqueline Dupenloup) : cette réunion sera fixée en concertation avec Irénée Darves-Blanc (vice-présidente du CCAS).

• Le maire informe le conseil que Emile Quézel-Yoyon remplace Christiane Quézel-Yoyon comme membre non élu au CCAS.

• Le car qui assure le transport avec La Chambre a été supprimé le samedi (Jacqueline Dupenloup). Le point sur ce service est à voir avec la communauté de communes (*lire, page 17, le compte rendu de la réunion du conseil communautaire du 27 novembre 2009*).

• Route du Bessay (Patricia Valcke). La pré-étude a été confiée à l'ATESAT et une réponse devrait être fournie prochainement.

VERNIER Frères

- Génie Civil
- Travaux en montagne
- Montages et réparations remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44

Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

Garage TARDY Serge

RÉPARATIONS AUTO TOUTES MARQUES
MÉCANIQUE - CARROSSERIE - PEINTURE
St-ALBAN-DES-VILLARDS

Tél. 04 79 59 12 16

POINT DE VUE

Microcentrale du Bacheux : les travaux ont démarré

L'entreprise Jamen, travaillant pour le compte de la société d'économie mixte (SEM) du Bacheux (dont 28 % des parts sont détenues par la commune de Saint-Etienne-de-Cuines, 23 % par celle de Saint-Alban et 49 % par la Compagnie des hautes chutes de Roques) a aménagé la piste qui part du pont des Reisses pour arriver à la cote 1 440 mètres, au niveau d'un gros rocher, où sera captée l'eau qui alimentera la microcentrale prévue au pont du Nantet. Cette piste a été prolongée au-delà de la future prise d'eau, jusqu'à la cote 1 510, afin de faciliter l'accès de l'alpagiste et de son troupeau au plateau du Bacheux.

Durant l'été 2010, des travaux de sondage et de forage doivent être réalisés. Pendant la belle saison de l'année 2011 la canalisation sera mise en place. Mais, en 2012, il semble qu'un certain nombre d'engins circulera encore afin de contrôler la bonne mise en marche de tout le dispositif. En 2010, 2011 et 2012, le Bacheux sera-t-il accessible aux marcheurs depuis le pont des Reisses ? Non d'après certains interlocuteurs, qui jugent que le mieux serait de placer, au bas de la piste, un panneau renvoyant nettement les piétons vers le chemin qui démarre du sommet de la forêt du Nant. Oui d'après d'autres, qui estiment que

devront seulement être signalées les règles de prudence indispensables en présence d'un chantier.

En tout état de cause, on peut penser que le tracé de la piste conduira, sur environ 400 mètres de dénivelé, à la disparition définitive de l'ancien sentier d'alpage déjà bien mis à mal. Joie pour les propriétaires de 4x4, douleurs aux genoux pour les randonneurs à pied... le tracé d'un chemin parallèle à la piste (très raide) n'étant pour le moins pas acquis.

Pour accéder au plateau du Bacheux dans les 2 ou 3 prochaines années, on passera donc sûrement « par le haut » : un sentier, ouvert après la création de la piste forestière du Nant par des chasseurs de Saint-Alban (propriétaires de chalets au Bacheux), va, en traversée, de la croix du Triandou au premier chalet d'alpage. Il devrait être réaménagé. Sa réhabilitation a fait l'objet d'une réunion en mairie de Saint-Alban réunissant différents partenaires (maire, propriétaires, Association communale de chasse agréée) et un dossier sera présenté à la SEM du Bacheux pour être réalisé au printemps.

Jacqueline Dupenloup(*)

(*) Conseillère municipale de Saint-Alban.

SIVOM

Consultation sur la communauté de communes et aide au service du portage des repas

Le comité syndical du Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) du canton de La Chambre a attribué (réunion du 26 octobre 2009) une subvention de 12 000 euros à l'association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) du canton de La Chambre au titre de l'exercice 2009. L'une des activités de l'ADMR est d'organiser le portage de repas à domicile. En 2008, l'ADMR a porté 7 645 repas (environ 10 % aux Villards), contre 5 824 en 2007, 6 282 en 2006 et 5 283 en 2005. On pourrait atteindre 8 000 repas en 2009. Soit une augmentation de 50 %. Le repas est facturé 10,10 € à une personne imposable et 8,35 € à une personne qui ne l'est pas. Ce service à domicile a naturellement un coût, difficile à équilibrer sans l'aide financière des collectivités locales, en l'occurrence ici du Sivom de La Chambre. En 2008, la subvention d'équilibre versée par le Sivom représentait 1,38 € par repas servi.

Tout en protestant contre le fait que « *l'Education nationale et le conseil général ne financent pas en totalité ce qui est de leur ressort* », le conseil syndical a aussi attribué 4 000 euros à la section ski du collège La Vanoise de Modane pour les années 2008-2009 et 2009-2010, ainsi que 2 000 euros au syndicat intercommunal de l'école de musique du canton de La Chambre (Siemucc) qui est chargé de l'organisation des manifestations prévues, dans le canton de La Chambre, pour le 150^e anniversaire du rattachement de la Savoie à la France. Enfin, le conseil a adopté une motion de soutien au dossier UTN de la station de Saint-François Longchamp - Montgellafrey « *pour la création de 3 500 lits et les emplois qui en découlent* ».

Concernant la création d'une communauté de communes dans le canton de La Chambre, Claude André, président du Sivom, a proposé de lancer une consultation auprès de 11 communes de canton afin qu'elles se prononcent par délibération sur leur adhésion à la future communauté de communes (les deux communes villariches et Sainte-Marie-de-Cuines, déjà regroupées au sein de la communauté de communes de la vallée du Glandon, n'étant pas concernées par cette consultation).

La commune de Saint-Etienne-de-Cuines est la première à avoir répondu. Lors de sa dernière séance, son conseil municipal a officiellement émis le vœu que soit créée une communauté de communes sur le canton de La Chambre et souhaité en faire partie. Le conseil a par ailleurs proposé, concernant la représentativité des communes au sein du conseil de cette future communauté de communes, que les communes de plus de 1 000 habitants aient 3 délégués, celles de 500 à 999, 2 délégués, et celles de moins de 500, 1 délégué, toutes les communes ayant un supplément. Autre condition, le conseil municipal a exigé « *la prise en compte de la contribution fiscale, et non du potentiel fiscal, dans le calcul de cette représentativité* ».

■ ON ÉCRIT AU « PETIT VILLARIN »

A propos d'une photographie

La photographie qui fait la une du numéro 149 du *Petit Villarin* (septembre 2009) n'a pas été prise, comme indiqué en légende, de la Soujette (hameau d'alpage où les chalets sont situés sur un plateau) mais du plan des Esserts. En effet, le chalet, qui apparaît à droite sur cette photographie, est situé sur le plateau au dessus de Lachenal au lieu-dit Les Esserts (ou les Echerts).

Aux Esserts, il y avait 3 chalets d'alpage : celui de la famille de Maurice Bozon, tout en haut (actuellement propriété de la famille Teyssier, des Roches), celui de la famille de Jacques et Léon Frasse, au milieu (propriété de la famille Jansen-Frasse, de Lachenal), et enfin, dernier en descendant, celui appartenant à Reine et André Emieux (dont les bâtiments sont aujourd'hui détruits). Ces chalets étaient habités du 6 juin au 17 septembre, veille de la foire de Saint-Colomban. Les animaux étaient montés tous les jours en altitude et revenaient tous les soirs au chalets. Les 3 familles gardaient les troupeaux à tour de rôle, ce qui permettait aux 2 autres d'avoir d'autres occupations comme le foin ou les semences. La relative proximité des hameaux d'habitations (Lachenal et le Martinan) permettait aussi des aller et retour qui n'étaient pas possibles pour ceux de Rieuclaret ou de Montrond. Cette proximité permettait aussi par temps clément de remonter le cheptel, jusqu'à l'arrivée de la neige, une fois la foire passée.

Le chalet que l'on voit sur la photographie est celui de la famille Emieux. Il est reconnaissable entre tous pour les habitués des lieux grâce à la petite construction à toit plat (le « sétour ») où était conservé le lait après la traite et avant l'écrémage du matin. Il y était maintenu au frais grâce à un système de rigole d'eau qui rafraîchissait l'ensemble. Le toit de l'édifice était quasiment plat et recouvert de terre herbeuse. L'eau qui arrivait dans le « sétour » était une déviation de l'eau des

maisons d'habitation qui arrivait, elle, du ruisseau de la combe des Balmettes par une rigole à ciel ouvert (un « bia » en patois) entretenue par les habitants du hameau. Bien souvent, cet entretien était dévolu, si possible, aux plus jeunes des familles. Cette conduite à ciel ouvert, qui partait d'assez haut dans la vallée, était subdivisée, en cours de cheminement, en deux trajets, l'un alimentant les Esserts, l'autre filant alimenter le hameau d'alpage du Raclet avant d'alimenter les chalets de la Soujette, de la famille Cartier (Lachenal), puis le chalet, à la Soujette, de Joséphine et Jean-Pierre Emieux (Lachenal). Aussi, la répartition de cette eau entre les différents hameaux d'alpage était-elle souvent l'objet d'âpres discussions, les chalets du bas pâtissant des aléas naturels (taupinières, éboulements, etc.) mais aussi parfois de « surconsommations » ponctuelles des voisins du haut !

Ce chalet de la famille Emieux, aujourd'hui disparu, a été remplacé (quasiment au même emplacement) par une station de décompression de la conduite d'adduction d'eau installée dans les années 1990 pour alimenter les communes du bassin de Saint-Jean-de-Maurienne. Le trajet des canalisations qui traversent les Villards s'appelle désormais « le chemin balcon », sentier fort prisé des randonneurs, promeneurs et autres vététistes.

Les terrains, vendus ou mis à disposition, utilisés pour installer ces conduites n'ont toujours pas été complètement payés aux propriétaires malgré les promesses successives des présidents du syndicat d'alimentation et d'aménagement en eaux de moyenne Maurienne. Le temps passant, deux décennies bientôt après les travaux, on peut donc dire que des Villarins ont participé gracieusement à l'alimentation en eau des habitants du canton de Saint-Jean-de-Maurienne...

Maurice Frasse

■ RECTIFICATIFS

• Contrairement à ce qui était indiqué au dos de la photographie reproduite page 1 du *Petit Villarin* numéro 149 (septembre 2009), cette vue de la vallée des Villards n'est pas prise de la Soujette (*lire ci-dessus*).

• Xavier Mugnier nous signale que la photographie publiée page 3 du même numéro n'a pas été prise à Saint-Jean-de-Maurienne (comme mentionné en légende), mais à Aix-les-Bains, en 1920, lors d'un rassemblement des costumes de Savoie. Un autre lecteur aurait reconnu (derrière ce groupe de Saint-Colomban, au second plan, chapeau melon noir) Henri Falcoz, député-maire de Saint-Jean-de-Maurienne qui sera renversé et tué par une voiture, à Paris, en 1936.

■ DISTINCTIONS

• Le 16 novembre dernier, Christophe Quézel-Ambrunaz s'est vu remettre, à Paris, sous la coupole de l'Institut, le prix Choucri Cardahi de l'Académie des sciences morales et politiques pour sa thèse de droit privé soutenu le 29 mai 2008 à l'université de Savoie (Jacob-Bellecombe). Intitulée « *Essai sur la causalité en droit de la responsabilité civile* », ce travail paraîtra à la Nouvelle Bibliothèque de Thèses (Editions Dalloz) en avril 2010. Âgé de 27 ans, Christophe Quézel-Ambrunaz, qui est le petit-fils de Elise Quézel-Ambrunaz (Frêne), est aujourd'hui maître de conférence à la faculté de droit de Grenoble. En mars 2007, Christophe Quézel-Ambrunaz a publié dans la revue *Gazette du palais* un article sur la « *La responsabilité civile des exploitants de remontées mécaniques* ».

• Bernard Charpin (Valmaure) a été décoré le 11 décembre dernier de la médaille de chevalier de l'ordre national du Mérite en présence de MM. Bouvard, député de Savoie, Pierre-Marie Charvoz, maire de Saint-Jean-de-Maurienne et Jean-Léon Girardin, ancien maire de Foncouverte et ancien président du Sivav. Adjoint au maire de La Chambre de 1989 à 2001 et président du Syndicat intercommunal du canton de La Chambre (Sivom, dont il fut l'un des fondateurs), Bernard Charpin est également depuis 1988 à la tête de la fabrique de liqueur du Mont-Corbier et créateur, en 1999, du musée de la distillerie du Mont-Corbier.

■ NOMINATION

• Sébastien Gamel (l'Eglise), gendarme ESRO, a prêté serment au tribunal de grande instance de Chambéry devenant ainsi, à 31 ans, agent de police judiciaire adjoint (3 novembre 2009). Depuis 5 ans dans la gendarmerie nationale en Savoie, ses missions sont fréquentes et variées, au même titre que ses collègues d'active, allant de la surveillance routière et autoroutière aux contrôles spécifiques, en passant par une présence sur le Tour de France cycliste et autres manifestations où la maréchaussée est sollicitée. Il a reçu récemment la médaille des services militaires volontaires de la gendarmerie. Il est également titulaire de la médaille de la défense nationale obtenue en reconnaissance de missions qui lui ont été confiées quand il était dans l'armée de l'air sur le plateau d'Albion (Vaucluse). Dans le civil, Sébastien Gamel est jardinier à la ville d'Albertville qui lui laisse toute la disponibilité nécessaire, ce dont il est reconnaissant.

PAINS PATISSERIE SOUVENIRS	J.-L. TABOURY
Tél. 04 79 59 48 59	
Spécialité marjolaine - chocolats maisons	
SAINT-ETIENNE-DE-CUINES	

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Energies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

NAISSANCES

• Le 16 novembre 2008 à Beaucaire, de **Clara**, fille de Karine **Tronel-Peyroz** et David **Lesage**, petite-fille de Sylvie **Sabatier** et Jean-Pierre **Tronel-Peyroz** (†), et arrière-petite-fille de Emilienne et Ferdinand (†) **Tronel-Peyroz** (Lachal).

• Le 11 août 2009 à Torres Vedras (Portugal), de **Marisa**, fille de Sandra **Santos** et Eric **Vial**, et petite-fille de Pierre et Rosette **Vial** (Lachal).

• Le 12 septembre 2009 à Rennes, de **Augustin**, fils de Blandine et François-Xavier **Maylié**, petit-fils de Marie-Céline et Pierre **Garet**, et arrière-petit-fils de Jean et Anne-Marie **Letournel** (Le Martinan).

• Le 18 septembre 2009 à Saint-Martin-d'Hères, de **Lauryne**, fille de Florence **Samuel** et Maxime **Bozon**, petite-fille de Colette et Guy **Bozon** (Les Roches) et arrière-petite-fille de Philomène **Bozon** (†) (Les Roches).

• Le 23 septembre 2009 à Grenoble, de **Milly**, fille de Eloïse **Gobil** et Arnaud **Riffard**, et petite-fille de Danielle et Philippe **Gobil** (Le Comberousse).

• Le 30 septembre 2009 à Hong Kong (Chine), de **Louise**, fille de Karine **Girard** et Eric **Zanolo**, petite-fille de Jeanne et Pierre **Girard** et arrière-petite-fille de Rosalie (†) et Colomban (†) **Girard** (Nantchenu).

• Le 6 octobre 2009 à Saint-Martin-d'Hères, de **Lilou**, fille de Ségolène **Coin** et Sébastien **Sornet** (Lachal-Valmaure), et petite-fille de Geneviève et Claude **Coin** (Lachal) et de Christiane **Rebut** et André **Sornet** (Le Champet).

• Le 13 octobre 2009 à Saint-Martin

d'Hères, de **Maélyne**, fille de Lionel **Somaglino** et Laurence **Repellin**, petite-fille de René (†) et Geneviève (†) **Somaglino**, et arrière-petite-fille de Renée **Gauthier** née **Davoli** (Martinan).

• Le 27 octobre 2009 à Marseille, de **Léopold**, fils de Ghislain **Noël** et Claire **Tronel-Peyroz**, petit-fils de Bernadette et Jean-Pierre **Tronel-Peyroz** (Lachal), et arrière-petit-fils de Joséphine et Marius (†) **Tronel-Peyroz** et de Janette (†) et Victor (†) **Dalmasso**.

• Le 28 octobre 2009 à Chambéry, de **Gaspard**, fils de Miguel **Dos Santos** et Nelly **Martin-Cocher**, et petit-fils de Joëlle et Jean-Paul **Martin-Cocher** (Martinan).

• Le 25 novembre 2009 à Thônes-les-Bains, de **Louise**, fille de Sophie et Norbert **Viollaz**, petite-fille de Josette et Maurice **Viollaz** (Lachal, Martinan), et arrière-petite-fille de Rose (†) et Alexandre (†) **Bozon** (Lachal) et de Juliette (†) **Bozon** (Martinan).

MARIAGES

• Le 30 mai 2009 à Rougnac (Charente), de Lydie **Arnaud** et Nicolas **Maquet**. Nicolas **Maquet** est le fils de Jean-Pierre **Maquet** et de Mylène, le petit-fils de Irène et Georges **Maquet** (Nantchenu), et l'arrière-petit-fils de Rosalie (†) et Colomban (†) **Girard** (Nantchenu). • Le 17 octobre 2009 à Lyon, de Basilisse **Taboureau** et Julien **Chatard**. Basilisse **Taboureau** est la fille de Annick et Jean-Luc **Taboureau** (Les Roches), et la petite-fille de Christiane (†) et (†) Noël **Velut** (Les Roches).

DÉCÈS

• De M. Robert **Martin-Cocher** (La Pierre), le 3 octobre 2009 à Saint-Colomban (83 ans).

• De M. Joseph **Ramos Camacho** (Le Mollard), le 12 octobre 2009 à Saint-Jean-de-Maurienne (58 ans). Il était le compagnon de Odile **Darves-Blanc** et le frère de Louis **Ramos Camacho** (Lachenal) décédé accidentellement le 23 juin 1983 à l'âge de 30 ans.

• De Mme Marguerite **Lelong** née **Clesle** (Les Roches), le 15 octobre 2009 à Chambéry (92 ans).

• De Mme Yvette **Capelle** née **Martin-Rosset** (Lachenal), le 24 octobre 2009 à Montpellier (89 ans).

• De M. Jacques **Paret-Dodon** (Martinan), le 25 octobre 2009 à Chambéry (99 ans) [Jacques **Paret-Dodon** a été maire de Saint-Colomban de 1959 à 1971 (lire ci-dessous).]

• De M. Marcel **Bozon-Vaille** (Valmaure), le 6 novembre 2009 à Saint-Jean-de-Maurienne (66 ans).

• De M. Gilbert **Quézel-Yoyon** (Frêne), le 18 novembre 2009 à Longjumeau (75 ans). Il était le fils de Adélaïde (†) et François (†) **Quézel-Yoyon**.

• De M. Paul **Boulay**, le 1^{er} décembre 2009 à Saint-Malo (77 ans) [Paul **Boulay** a été de 1963 à 1968 l'entraînant directeur de la colonie bretonne qui plantait chaque été ses tentes sur le plateau du Mollaret, à La Pierre. Il était alors curé de la paroisse Saint-Etienne de Rennes. En 1967, il rejoint Saint-Malo et choisit d'être prêtre au travail, attentif à chacun et toujours disponible. Il venait de fêter, en juin, le cinquantième anniversaire de son sacerdoce.]

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0710 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations
73130 Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),
Christophe Mayoux
(Courriel : c.mayoux@laposte.net),
Ginette Paret (04-79-56-37-04)
Emmanuel Tronel-Peyroz
(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz
316, boulevard Chave, 13005 Marseille
(04-91-49-29-61)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz
21, rue Albert-Dubout, 34130 Mauguio
Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr
CCP : Le Petit Villarin n° 1357-38 M

Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :
Francis Duval (04-67-57-39-30)
JF impression, Montpellier
(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 8,50 €.

SOMMAIRE

NUMÉRO 150
DÉCEMBRE 2009

PAGE 2 :

• Les 20 ans de Patrimoine et culture.
• Les 10 ans d'ABA.

PAGE 3 :

• Patrimoine et culture : bilan estival.

PAGE 4 :

• Téléthon. • Repas des « Anciens ». • Chorale : changement de président.

PAGE 5 :

• Commémorations du 11-Novembre.

PAGE 6 :

• Ecole : rencontre avec la directrice.
• Forfaits scolaires : des logiques différentes.

PAGE 7 :

• Rencontre.
• Le retour des vautours.

PAGES 8 ET 9 :

• Les biens communaux à jouissance héréditaire.

PAGES 10 ET 11 :

• Les carnets d'un colporteur.

PAGES 12 ET 13 :

• Petits récits
des désordres ordinaires.

PAGE 14 :

• Les travaux de l'APP.
• Parc régional et gîte d'alpage.

PAGES 15, 16, 17 ET 18 :

• Comptes rendus
des réunions des conseils.

PAGE 19 :

• La microcentrale du Bacheux.

• Sivom. • Rectificatifs.

PAGE 20 :

• Carnet.

Pour publication
dans *Le Petit Villarin*
les textes, les documents,
les avis de naissances, de mariages,
et de décès peuvent être transmis :

- par voie postale :
Le Petit Villarin
21, rue Albert-Dubout
34130 Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et
numéro de téléphone des auteurs
doivent accompagner ces envois.

DISPARITION

Jacques Paret-Dodon, maire de Saint-Colomban de 1959 à 1971

Maire de Saint-Colomban entre 1959 et 1971, Jacques Paret-Dodon est décédé le 26 octobre dernier à Chambéry, à quelques mois de son centième anniversaire.

Né le 6 février 1910 à Saint-Colomban, Jacques Paret-Dodon devient pupille de la Nation après le décès de son père au tout début de la Grande Guerre (13 décembre 1914). Elevé au Martinan par sa mère, il fréquente l'école de Saint-Colomban. Après le collège de Saint-Jean-de-Maurienne, il intègre, à 16 ans, l'école normale d'instituteurs d'Albertville pour exercer le métier d'enseignant. Il a fai dans l'enseignement et pense que c'est par l'éducation que l'homme peut s'élever et progresser.

Pourtant, pendant son service militaire, qu'il accomplit à l'école des sous-officiers de Saint-Maixent-l'Ecole (Deux Sèvres), il s'essaie au métier des armes. Mais, malgré l'insistance de ses supérieurs, il ne poursuit pas dans cette voie et prend alors son premier poste d'instituteur à Bourg-Saint-Maurice puis à Moûtiers.

En 1935, il se rapproche de Saint-Colomban en devenant instituteur à La Chapelle près de Saint-Rémy-de-Maurienne. Là, avec Alice Pepay qu'il épouse en 1940, il vit les heures sombres de la guerre et de l'occupation. Au nez et à la barbe des soldats allemands, qui occupent l'école, il participe à la Résistance locale en renseignant et ravi-

taillant les jeunes maquisards. A ce titre, après le conflit, il reçoit la Croix du combattant et la médaille de la Résistance. (Jacques Paret-Dodon restera marqué par cette période. En 1959, il se présentera aux élections municipales de Saint-Colomban en rappelant qu'il est « fils de tué, officier de réserve, ancien combattant, combattant volontaire de la Résistance, beau-frère de fusillé ».)

En 1955, il quitte le village de La Chapelle pour se rapprocher encore un peu plus de Saint-Colomban. Il devient alors directeur de l'école de garçons à La Chambre où il s'installe définitivement. Puis il passe le concours pour devenir professeur de collège et, en 1961, il devient le premier directeur du collège qui s'implante à Saint-Etienne-de-Cuines. Il prend sa retraite en 1965 et sera fait, pour cette carrière au service de l'éducation nationale, officier des Palmes académiques.

Mais Jacques Paret-Dodon c'est aussi, parallèlement à cette carrière d'enseignant, un engagement résolu dans la vie publique locale. D'abord comme secrétaire de mairie, durant 21 ans, à La Chapelle. Puis comme élu, le 8 mars 1959 où, à la tête d'une « liste républicaine d'entente communale », il devient maire de Saint-Colomban, mettant un terme au pâle mandat d'Emmanuel Tardy (1945-1959). Réélu en 1965, il ne sera pas reconduit dans ses fonctions en 1971.

Durant les deux mandats qu'il a passés à la

